

**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**

DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT  
ET DE MODIFICATION DES CONDITIONS DE SERVICE  
ET TARIF DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO  
À COMPTE DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2014

**DOSSIER : R-3879-2014 - Phase 2**

**RÉGISSEURS :**     **M. GILLES BOULIANNE, président**  
                          **Me LOUISE ROZON**  
                          **M. PIERRE MÉTHÉ**

AUDIENCE DU 4 NOVEMBRE 2014

VOLUME 5

**CLAUDE MORIN**  
**Sténographe officiel**

COMPARUTIONS

Me AMÉLIE CARDINAL  
procureur de la Régie;

REQUÉRANTE :

Me HUGO SIGOUIN-PLASSE  
Me VINCENT REGNAULT  
procureurs de Société en commandite Gaz Métro (Gaz  
Métro);

INTERVENANTS :

Me GUY SARAULT  
procureur de Association des consommateurs  
industriels de gaz (ACIG);

Me ANDRÉ TURMEL  
procureur de Fédération canadienne de l'entreprise  
indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET  
procureur du Groupe de recherche appliquée en  
macroécologie (GRAME);

Me FRANKLIN S. GERTLER  
procureur de Regroupement des organismes  
environnementaux en énergie (ROÉÉ);

Me DOMINIQUE NEUMAN  
procureur de Stratégies énergétiques et Association  
québécoise de lutte contre la pollution  
atmosphérique (SÉ-AQLPA);

Me PIERRE D. GRENIER  
procureur de TransCanada Energy Ltd (TCE);

Me HÉLÈNE SICARD  
procureur de Union des consommateurs (UC).

**TABLE DES MATIERES**

|                                       | PAGE |
|---------------------------------------|------|
| LISTE DES PIÈCES                      | 4    |
| PRÉLIMINAIRES                         | 5    |
| PLAIDOIRIE PAR Me VINCENT REGNAULT    | 6    |
| PLAIDOIRIE PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE | 92   |
| PLAIDOIRIE PAR Me GUY SARAULT         | 117  |
| PLAIDOIRIE PAR Me ANDRÉ TURMEL        | 149  |
| PLAIDOIRIE PAR Me HÉLÈNE SICARD       | 169  |
| PLAIDOIRIE PAR Me GENEVIÈVE PAQUET    | 171  |
| PLAIDOIRIE PAR Me FRANKLIN S. GERTLER | 183  |
| PLAIDOIRIE PAR Me DOMINIQUE NEUMAN    | 220  |
| RÉPLIQUE PAR Me VINCENT REGNAULT      | 249  |

-----  
-----

R-3879-2014  
4 novembre 2014

- 4 -

**LISTE DES PIÈCES**

|          |                                 | <b><u>PAGE</u></b> |
|----------|---------------------------------|--------------------|
| B-0267 : | Réponse à l'engagement numéro 2 | 6                  |
| B-0268 : | Réponse à l'engagement numéro 3 | 6                  |

---

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE, ce quatrième (4e) jour du  
2 mois de novembre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du quatre (4)  
8 novembre deux mille quatorze (2014), dossier  
9 R-3879-2014 - Phase 2. Demande d'approbation du  
10 Plan d'approvisionnement et de modification des  
11 Conditions de service et Tarif de Société en  
12 commandite Gaz Métro à compter du premier (1er)  
13 octobre deux mille quatorze (2014). Poursuite de  
14 l'audience du trois (3) novembre deux mille  
15 quatorze (2014).

16 LE PRÉSIDENT :

17 Bon matin mesdames et messieurs. On en est rendu  
18 aux plaidoiries. Maître Regnault, vous êtes prêt?

19 Me VINCENT REGNAULT :

20 Vous me le direz. Alors, avant de commencer,  
21 Monsieur le Président... Premièrement, bon matin.  
22 Avant de commencer, simplement vous laisser savoir  
23 que j'ai remis à madame la greffière les réponses  
24 de Gaz Métro aux engagements 2 et 3. Je porte à  
25 votre attention, dans l'engagement 3, le fait que

1 nous avons constaté qu'une erreur s'était glissée  
2 dans la réponse à la question 11.1 de la demande de  
3 renseignements numéro 6 de la Régie. Évidemment, le  
4 tout a été corrigé dans le cadre de la réponse à  
5 l'engagement 3. Puis, évidemment, il y a madame  
6 Downs qui est ici. Si jamais vous deviez avoir  
7 quelque question que ce soit, ce sera toujours  
8 possible de les lui poser. Elle sera ici à tout le  
9 moins pour l'avant-midi. Je ne vous garantis pas  
10 qu'elle sera ici pour l'après-midi, mais elle sera  
11 ici pour l'avant-midi.

12           Donc, la réponse à l'engagement numéro 2  
13 porte la cote B-267 et la réponse à l'engagement  
14 numéro 3 la cote B-268.

15

16 B-0267 :           Réponse à l'engagement numéro 2

17

18 B-0268 :           Réponse à l'engagement numéro 3

19

20 PLAIDOIRIE PAR Me VINCENT REGNAULT :

21 Je vais commencer sans plus tarder. J'en aurai pour  
22 environ, je vous dirais, peut-être de mon côté  
23 soixante-cinq (65), soixante-dix (70) minutes. J'ai  
24 ensuite mon collègue, maître Sigouin-Plasse qui  
25 vous adressera la parole pour environ une petite

1 demi-heure. Donc, je pense que d'ici la pause du  
2 matin, nous devrions avoir complété.

3           Donc, Madame, Monsieur le régisseur...  
4 Madame la Régisseuse. Je suis obligé de... J'ai été  
5 corrigé par Antidote hier soir alors que je  
6 finalisais mon plan d'argumentation où j'avais  
7 écrit « commentaire de la régisseuse », j'y  
8 arriverai à un moment donné, mais ça me disait que  
9 « régisseuse » ce n'était pas un mot dans le  
10 dictionnaire, c'est apparemment régisseuse. Alors,  
11 on va devoir s'habituer. Vous allez devoir vous  
12 habituer.

13 Me LOUISE ROZON :

14 En fait, on est tout à fait au courant de cette  
15 règle. Mais on s'objecte à cette règle. On préfère  
16 régisseur pas de « e » tout simplement.

17 Me VINCENT REGNAULT :

18 Parfait.

19 Me LOUISE ROZON :

20 C'est bon.

21 Me VINCENT REGNAULT :

22 Madame le régisseur.

23 Me LOUISE ROZON :

24 On n'a pas fait de demande de révision, mais ça va  
25 venir.

1 Me VINCENT REGNAULT :

2 Non, mais, moi, j'accepte cette décision-là comme  
3 telle, madame le régisseur. On va y aller comme ça.  
4 Vous m'excuserez, par contre, parce que mon plan  
5 d'argumentation dit « commentaire de la  
6 régisseuse ». Mais je pourrai faire, peut-être  
7 faire un maître Neuman de moi-même et corriger,  
8 faire un erratum à mon argumentation.

9 Alors, trêve de plaisanterie. On se  
10 retrouve donc comme à chaque année devant vous,  
11 présenter notre plan d'argumentation pour... notre  
12 Plan d'approvisionnement pour le faire approuver.  
13 Cette année ne fait pas exception. Et l'année n'est  
14 pas exempte de défis, je crois. Encore une fois,  
15 plusieurs sujets d'intérêt qui sont à l'étude : la  
16 méthode d'établissement de la journée de pointe;  
17 l'examen de diverses alternatives pour mitiger les  
18 outils à contracter; la saturation du réseau; le  
19 programme en efficacité énergétique. Tous des  
20 sujets dont nous vous entretiendrons au courant des  
21 prochaines minutes.

22 Essentiellement, l'argumentation a sept  
23 sections, si on fait exception de l'introduction.  
24 Je vais vous parler rapidement du cadre juridique  
25 de la présente demande, pour vous entretenir

1 ensuite de la prévision de la demande; ensuite, les  
2 outils d'approvisionnement ou le plan  
3 d'approvisionnement pour répondre à la demande.

4 J'enchaînerai par la suite avec l'outil de  
5 maintien pour le client GNL. Je passerai rapidement  
6 par la suite sur les ventes de GNL après le premier  
7 (1er) avril, après la session hivernale puisque  
8 j'ai quand même bien compris le message de monsieur  
9 le président quant au souhait possible de la Régie  
10 de traiter ce sujet-là peut-être avec la demande  
11 relative aux capacités d'entreposage. Et je clorai  
12 mes commentaires ou argumentation sur la saturation  
13 du réseau avant de laisser la parole à maître  
14 Sigouin-Plasse pour vous parler d'efficacité  
15 énergétique. Donc, si ça vous va, je vais commencer  
16 sans plus tarder.

17 Donc, rapidement, le cadre juridique de la  
18 présente demande. Bon. Je pense que la toile de  
19 fond, on la connaît tous, c'est le droit exclusif  
20 de Gaz Métro de distribution sur le territoire  
21 déterminé par décret par le gouvernement du Québec.  
22 Le corollaire de ce droit exclusif de distribution,  
23 bien, c'est évidemment l'obligation de desservir  
24 les gens qui en font la demande, sous réserve d'un  
25 certain nombre d'exceptions relatives

1 essentiellement à la rentabilité ou à la suffisance  
2 des approvisionnements, à la sécurité  
3 d'approvisionnements. Donc, ça c'est la toile de  
4 fond. Sur cette toile de fond là, on va retrouver  
5 un certain nombre de devoirs ou d'obligations ou de  
6 responsabilités, tant pour le Distributeur que pour  
7 la Régie de l'énergie.

8 (9 h 06)

9 Une de ces responsabilités-là qui nous  
10 amène devant vous depuis déjà quelques jours c'est  
11 celle d'élaborer un plan d'approvisionnement que  
12 nous vous soumettons pour approbation.

13 Évidemment, l'élaboration du plan  
14 d'approvisionnement c'est un exercice qui est un  
15 exercice qui est long, qui exige beaucoup de  
16 méticulosité, qui exige de l'expérience, qui exige  
17 des connaissances. C'est un processus qui est fait  
18 avec énormément de sérieux à l'interne, qui résulte  
19 dans une pièce, je vous dirais, imposante d'au-delà  
20 d'une centaine de pages où on examine tout un  
21 ensemble de possibilités.

22 Donc, c'est un travail qui est considérable  
23 et je pense qu'il n'y a personne qui remet ça en  
24 question, certainement pas la Régie en tout cas, et  
25 ni le sérieux avec lequel c'est fait.

1                   En contrepartie, ce que j'appelle le  
2                   « check and balance », c'est que Gaz Métro a la  
3                   responsabilité de préparer son plan  
4                   d'approvisionnement, de l'élaborer, de le soumettre  
5                   pour l'approbation, et le « balance », si on veut,  
6                   bien c'est le devoir qu'a la Régie ou la  
7                   responsabilité qu'a la Régie de l'approuver, dans  
8                   un premier temps. Et aussi, elle a un pouvoir plus  
9                   général, un pouvoir de surveillance qu'on appelle,  
10                  qu'on retrouve à l'article 31, deuxièmement, qui  
11                  est un pouvoir de surveillance à l'égard de la  
12                  suffisance des approvisionnements.

13                  Et je pense que cette distinction-là, le  
14                  législateur ne parle évidemment jamais pour rien  
15                  dire, et il y a donc des articles différents qui se  
16                  trouvent et je pense qui commandent aussi une  
17                  attitude différente ou des gestes différents.

18                  Et ce que je vous soumets, bien humblement,  
19                  aujourd'hui c'est que la Régie, évidemment, n'a pas  
20                  à, ça serait contraire complètement à l'efficacité  
21                  réglementaire, n'a certainement pas à refaire  
22                  l'ensemble de l'exercice qu'a fait Gaz Métro, je  
23                  pense, avec énormément de sérieux.

24                  Je pense que vous n'avez certainement pas à  
25                  vous substituer au travail qu'a fait Gaz Métro. Je

1       pense que votre travail, votre responsabilité, ce  
2       qui est important au terme de la Loi c'est de vous  
3       assurer justement que le travail a été correctement  
4       fait.

5               Je ne pense pas que ce soit votre rôle, et  
6       je le dis avec énormément de respect pour  
7       l'institution puis pour vos rôles à vous en tant  
8       que régisseurs, je ne pense pas que ce soit votre  
9       rôle de rendre des décisions différentes ou de  
10      modifier le plan d'approvisionnement si vous ne  
11      trouvez pas un certain degré de déraisonnabilité  
12      dans ce qui a été, dans ce qui vous a été proposé.  
13      Je vous le soumets bien humblement.

14             Parce que je pense que si vous deviez  
15      intervenir dans tous les petits détails, si le  
16      législateur avait voulu que vous interveniez dans  
17      tous les petits détails du plan  
18      d'approvisionnement, dans tous les détails du plan  
19      d'approvisionnement, je pense que la Loi aurait été  
20      faite différente, l'économie de la Loi aurait été  
21      différente.

22             Alors je vous dirais que ça, pour ma part  
23      comme avocat de Gaz Métro, c'est, je pense, la  
24      façon d'entrevoir le cadre juridique dans lequel  
25      nous allons évoluer au cours de la prochaine heure.

1                   Ceci dit, je passe maintenant à la  
2 prévision de la demande. Dans le cadre de la  
3 prévision de la demande, je vais y aller de  
4 quelques éléments plus généraux.

5                   Je vous parlerai ensuite rapidement de la  
6 migration des clients qui sont au tarif D5 vers le  
7 service continu, que ce soit le tarif D1, D3 ou D4,  
8 dépendamment des clients.

9                   Je vais vous parler également très  
10 rapidement des clients qui disposaient de leur  
11 propre service de transport et qui sont maintenant  
12 au service de transport de Gaz Métro.

13                   Et je terminerai par ce que j'appellerais  
14 la pièce de résistance de nos audiences de cette  
15 année dans le Plan d'approvisionnement 2015, soit  
16 la méthode d'établissement de la journée de pointe.

17                   Donc, des éléments peut-être de nature plus  
18 générale. Bien, vous avez vu dans la preuve que la  
19 position concurrentielle du gaz naturel va demeurer  
20 favorable sur la période du Plan  
21 d'approvisionnement 2015-2018, tant face à  
22 l'électricité qu'au mazout.

23                   Cela se traduit par une hausse  
24 significative des livraisons d'environ seize pour  
25 cent (16 %) prévues sur l'horizon du Plan, en

1 grande partie dû à l'arrivée d'un client majeur,  
2 IFFCO, pour ne pas le nommer, qui va fabriquer des  
3 produits fertilisants dans la région de Bécancour.

4 Et Gaz Métro constate également, dans les  
5 éléments généraux, Gaz Métro constate également des  
6 mouvements importants chez sa clientèle  
7 industrielle et institutionnelle qui pour certains  
8 vont délaisser le service interruptible au profit  
9 du service continu et pour d'autres vont revenir au  
10 service de transport qui est offert par Gaz Métro.

11 En termes d'outils d'approvisionnement  
12 comment ça se traduit? Bien, ça se traduit par une  
13 augmentation des capacités de l'ordre de trois  
14 mille six cent quarante-deux (3642) 10(3) m(3) par  
15 jour pour l'année deux mille quinze (2015).

16 Et, à l'heure actuelle, vous avez entendu  
17 monsieur Rhéaume vous en parler brièvement lors de  
18 sa présentation de jeudi dernier, Gaz Métro a  
19 réussi à contracter des outils additionnels d'une  
20 capacité de deux mille trois cent vingt-trois  
21 (2323) 10(3) m(3) par jour pour répondre à la  
22 demande additionnelle.

23 Les outils qui ont été acquis par Gaz Métro  
24 se ventilent de la façon suivante : Deux cent onze  
25 (211) sur la marché primaire de TransCanada, mais

1 des capacités de transport sur le marché primaire  
2 vers NDA, pas vers EDA. C'est important de noter  
3 ça.

4 (9 h 11)

5 Et le solde, le deux mille cent douze  
6 (2112) 10(3) m(3) par jour a été contracté sur le  
7 marché secondaire pour desservir la région de EDA  
8 puisque le marché primaire vers EDA est complet  
9 pour l'instant. Il demeure donc une capacité  
10 d'environ mille six cent trente-six (1636) 10(3)  
11 m(3) par jour à contracter, ce qui représente  
12 grosso modo la capacité qui est requise pour  
13 répondre à la journée de pointe que suggère Gaz  
14 Métro en fonction de la méthode, la nouvelle  
15 méthode qui est proposée.

16 Sur l'horizon deux mille seize-deux mille  
17 dix-huit (2016-2018) - donc je viens de vous parler  
18 de l'hiver prochain, de l'année prochaine, deux  
19 mille quinze (2015) - sur l'horizon des trois  
20 dernières années du plan. Évidemment, Gaz Métro  
21 fait tous les efforts possibles afin de contracter  
22 les capacités de transport nécessaires pour  
23 répondre à la demande projetée.

24 On a entendu, là, un certain nombre  
25 d'inquiétudes exprimées par les... par l'ACIG. Je

1 pense que Gaz Métro a répondu haut et fort qu'elle  
2 ferait tout ce qui était possible en son pouvoir  
3 pour contracter les capacités de transport  
4 nécessaires pour desservir l'ensemble de la  
5 clientèle.

6 Par contre, il faut comprendre que le  
7 contexte actuel, il n'est pas facile. Deux choses à  
8 ce sujet-là. La première chose, c'est évidemment  
9 l'entente. Je ne referai pas l'historique de  
10 l'entente, mais évidemment la décision qui a été  
11 rendue par l'ONÉ en mars deux mille treize (2013) a  
12 été... a provoqué bien des remous, a conduit  
13 éventuellement TransCanada à ne pas vouloir bâtir  
14 de capacités additionnelles, a ensuite découlé en  
15 une entente qui, d'une part... d'une part, liait  
16 les distributeurs de l'est, Gaz Métro, Union et  
17 Enbridge et, d'autre part, TransCanada pour faire  
18 en sorte que TransCanada obtienne des tarifs qui  
19 feraient... qui l'amèneraient à conduire des  
20 capacités additionnelles en provenance de Dawn.

21 Cette entente-là est actuellement donc  
22 pendante devant l'ONÉ, est en délibéré, en fait, de  
23 la part... de la part de l'ONÉ et vous avez entendu  
24 monsieur Rhéaume vous dire qu'une décision devrait  
25 être rendue à ce sujet-là d'ici la fin de l'année,

1 normalement d'ici Noël. Alors, on a bien hâte de  
2 lire cette décision-là de l'ONÉ. On parle de douze  
3 (12) semaines suivant la prise en délibéré, donc  
4 suivant le vingt-six (26) septembre dernier.

5 L'autre élément aussi qui est un élément  
6 fondamental dans toute l'équation, c'est évidemment  
7 le projet Oléoduc Énergie Est qui vient tout juste  
8 d'être déposé. Je ne reviendrai pas sur trente  
9 mille (30 000) pages, onze (11) boîtes, je ne sais  
10 plus combien de cartables. Ça va être un joli... un  
11 joli menu pour nos amis à l'ONÉ. Évidemment, ce  
12 projet-là ou le... ce qui va en découler, ce qui va  
13 être décidé par l'ONÉ aura un impact sur la  
14 situation des approvisionnements gaziers dans l'est  
15 du Canada.

16 Donc, voici pour les quelques éléments plus  
17 généraux dont je voulais vous faire part. Parler  
18 peut-être maintenant de la migration des clientes  
19 du tarif D5 vers le service continu.

20 Bon. Bien, lors de l'hiver deux mille  
21 treize-deux mille quatorze (2013-2014), le nombre  
22 de journées d'interruption a été très élevé, il a  
23 même atteint son maximum dans le cadre du volet B  
24 du tarif D5. Et le différentiel entre le prix du  
25 gaz naturel et le mazout a fait en sorte que les

1 clients qui étaient au service interruptible ont -  
2 comme par exemple des hôpitaux, il y a eu des  
3 clients institutionnels - je peux vous parler  
4 d'hôpitaux parce que j'ai eu connaissance de... un  
5 certain nombre de discussions avec des hôpitaux  
6 justement qui faisaient état des coûts très élevés  
7 qu'ils ont dû assumer pour compenser les journées  
8 de... les journées d'interruption qu'ils ont  
9 subies. Donc, ça, c'était un problème qui a surgi  
10 avec le nombre de jours d'interruption très élevé.

11 Un autre, bien, c'est le jeu de l'offre et  
12 de la demande qui existe sur le marché secondaire  
13 du transport. Avec le temps froid qu'on a eu, le  
14 marché secondaire, en fait, les gens sur le marché  
15 secondaire ont connu une flambée des prix qui a  
16 fait en sorte que le GAI pouvait devenir très  
17 onéreux. De mémoire, on parle... on a des prix aux  
18 alentours de quinze dollars (15 \$) dans le... dans  
19 le dossier tarifaire... dans le plan  
20 d'approvisionnement actuel, quinze dollars (15 \$)  
21 le gigajoule. Et on a eu l'hiver passé des prix qui  
22 pouvaient atteindre quatre-vingt-dix dollars (90 \$)  
23 le gigajoule. Alors, on est dans des eaux qui sont  
24 complètement inconnues, très élevées et qui  
25 expliquent le phénomène que nous observons donc

1 depuis déjà quelques mois, c'est-à-dire le retour  
2 de la migration de clients qui sont au tarif D5  
3 vers le service continu.

4 Je mentionne, au paragraphe 20 de mon  
5 argumentation, que ces migrations-là se sont faites  
6 conformément, quant à nous, aux Conditions de  
7 service et Tarif. Évidemment, on y a pris un  
8 soin... un très grand soin pour s'assurer que ça se  
9 faisait le tout à l'intérieur des règles de l'art  
10 parce que, pour nous, c'était la chose importante.  
11 Et à partir du moment où nous en venions à la  
12 conclusion que les Conditions de services et Tarif  
13 étaient respectées, à ce moment-là il n'y avait pas  
14 de possibilité pour nous de refuser le client dans  
15 la mesure où les conditions de service sont d'ordre  
16 public. Et si on ne les respecte pas comme  
17 Distributeur, bien, à ce moment-là il y a toute une  
18 série d'outils ou de possibilités qui s'offrent aux  
19 clients, notamment celui de faire une plainte  
20 devant la Régie.

21 Qu'est-ce que ça veut dire se faire... les  
22 migrations qui se font conformément aux offres...  
23 aux Conditions de service et Tarif? Bien, ça veut  
24 dire, notamment à l'article 4.8 qui exige qu'une  
25 modification qui est apportée à un contrat d'un

1 client soit rentable et opérationnellement  
2 possible.

3 On a eu l'occasion de discuter de ces deux  
4 conditions-là qui sont prévues à l'article 4.8 et  
5 les réponses qui vous ont été données, dans un  
6 premier temps, à l'égard de la question de la  
7 rentabilité, c'est que lorsqu'on avait un client  
8 qui migrait du tarif D5 vers le tarif continu,  
9 l'effet de cette migration-là, c'était de générer  
10 des revenus de distribution plus élevés, alors  
11 qu'il n'y avait aucun investissement à faire.  
12 C'est, en fait, essentiellement pour nous le  
13 parallèle se fait directement avec un ajout de  
14 charges.

15 (9 h 16)

16 C'est-à-dire qu'on a un client qui augmente sa  
17 capacité. Et à partir du moment où on a un client  
18 qui génère des revenus additionnels sans nécessiter  
19 un investissement additionnel, on se retrouve  
20 nécessairement avec quelque chose qui est rentable.  
21 Et pour Gaz Métro, c'est la notion de rentabilité  
22 qui doit être examinée dans le cadre de la décision  
23 d'accepter la migration ou pas d'un client.

24 Quant au critère opérationnel, bien il est  
25 rencontré pour l'année deux mille quatorze-deux

1 mille quinze (2014-2015). Pour les années  
2 subséquentes du plan d'approvisionnement, Gaz Métro  
3 travaille d'arrache-pied pour trouver des  
4 solutions. Et si jamais le pire devait arriver - ce  
5 qu'évidemment nous ne souhaitons pas - c'est-à-dire  
6 que nous ne soyons pas en mesure de trouver des  
7 capacités de transport suffisantes pour desservir  
8 les clients lors de l'année deux mille seize  
9 (2016), bien à ce moment-là nous avons eu la  
10 prudence d'intégrer dans les contrats avec les  
11 clients une clause qui nous permettrait de ramener  
12 ces clients-là au service interruptible et faire en  
13 sorte, évidemment, que nous ayons les outils  
14 nécessaires pour desservir l'ensemble de la  
15 clientèle. Je vous réfère à ce sujet-là à la pièce  
16 B-0261, la question/réponse 2.6.

17 Je passe maintenant à la migration des  
18 clients vers le service de transport de Gaz Métro.  
19 Je vais faire ça très, très brièvement, plus  
20 brièvement que ceux qui ont changé de tarif de  
21 distribution. Tout comme les clients qui étaient au  
22 tarif D5, il y en a plusieurs qui ont manifesté le  
23 souhait de revenir vers le service de transport de  
24 Gaz Métro.

25 Encore une fois, ces clients-là ont donné

1 les avis qui étaient requis aux termes des  
2 Conditions de service et Tarif et leur retour a  
3 donc été accepté par Gaz Métro. Au sujet de la  
4 notion d'opérationnellement rentable, ce qui vous a  
5 été expliqué c'est qu'au moment où ces demandes-là  
6 ont été formulées par des clients, le tableau des  
7 outils d'approvisionnement qui était disponible  
8 pour les gestionnaires chez Gaz Métro qui ont pris  
9 la décision d'accepter le retour en transport de  
10 ces clients-là, le tableau qui était disponible sur  
11 l'horizon deux mille quinze-deux mille dix-huit  
12 (2015-2018) était brossé par le plan deux mille  
13 quatorze-deux mille dix-neuf (2014-2019) - un plan  
14 un peu exceptionnel l'année passée, qui couvrait  
15 une période de six ans - qui avait été déposé à la  
16 Régie dans le cadre du dossier R-3837. Et au terme  
17 de ce plan-là, il n'y avait pas encore de réels  
18 enjeux au niveau de la disponibilité des capacités,  
19 d'où l'acceptation des retours au service de  
20 transport de ces clients.

21 Je passe maintenant à la méthode  
22 d'établissement de la journée de pointe, comme je  
23 disais la pièce de résistance, je pense, de ces...  
24 des audiences que nous avons eues. Donc je ne  
25 referai pas la genèse depuis le départ, je pense

1 que tout le monde la connaît, ça fait quelques  
2 reprises qu'on a l'occasion de se voir puis de  
3 discuter de cela. Mais je pense que ça vaut la  
4 peine de se souvenir que le vingt-trois (23)  
5 janvier deux mille treize (2013) tout le monde a eu  
6 chaud, en tout cas chez nous tout le monde a eu  
7 chaud. Alors on a eu froid, mais on a eu chaud  
8 parce que... parce qu'on a eu froid, en tout cas.  
9 Mais on a eu, effectivement on avait des... cette  
10 journée-là, en théorie nous n'avions pas  
11 suffisamment d'outils. Nous n'avions pas été en  
12 mesure de sécuriser suffisamment d'outils pour  
13 rencontrer la capacité qui avait été projetée ou la  
14 demande qui avait été projetée cette journée-là.  
15 Pour toutes sortes de raisons, la demande projetée  
16 s'est avérée inférieure à ce que nous avions  
17 anticipé et tout s'est bien passé.

18           Sauf qu'évidemment, ce genre de presque ou  
19 de « ouf! », je ne sais pas, il y a une expression  
20 qu'on utilise entre autres lorsqu'on a presque  
21 un... il y a presque un accident du travail qui  
22 survient. L'expression va peut-être me revenir,  
23 mais bon. Un « close call ». J'essaie de... Un  
24 « passé proche », en tout cas. « A near miss »,  
25 merci. J'ai tellement d'aide, merci beaucoup à

1 tous!

2 Alors comme ça arrive évidemment lorsqu'il  
3 y a des... ce genre de situation-là qui se produit,  
4 bien on s'est tous assis, puis on a réfléchi à  
5 qu'est-ce qui s'était produit. Et on a fait  
6 plusieurs analyses, puis ce qu'on a constaté c'est  
7 que finalement les clients qu'on présumait être des  
8 clients à débit stable, bien c'étaient des clients  
9 - en tout cas pour un certain nombre - qui étaient  
10 sensibles à la température.

11 Alors on a développé une nouvelle méthode  
12 qui a été présentée à la Régie dans le cadre du  
13 dossier R-3837-2013. La Régie l'a examinée et elle  
14 a convenu que la méthode actuelle n'était pas  
15 parfaite, qu'il était possible qu'effectivement  
16 elle sous-estime la demande en journée de pointe et  
17 elle n'excluait alors pas que des besoins de pointe  
18 supplémentaires puissent exister. Puis j'ai inséré  
19 un petit extrait de la décision que vous aviez  
20 rendue, la D-2013-179, qui se lit... ou le petit  
21 bout qui est pertinent, se lit comme suit. Début de  
22 la citation :

23 [26] La Régie convient que la méthode  
24 actuelle de prévision de la journée de  
25 pointe utilisant la demande mensuelle

1                                    moyenne des clients aux tarifs D3 et  
2                                    D4 n'est pas parfaite et peut sous-  
3                                    estimer la prévision de la journée de  
4                                    pointe.

5                                    Toutefois, dans votre décision D-2013-179,  
6                                    la Régie a refusé de... n'a pas accepté la nouvelle  
7                                    méthode qui était proposée par Gaz Métro. Elle a  
8                                    invoqué - et Gaz Métro l'a perçu comme ça, puis  
9                                    c'est une des raisons qui explique pourquoi on fait  
10                                   la proposition que nous faisons dans le cadre du  
11                                   présent dossier - mais Gaz Métro a perçu que  
12                                   l'aspect coïncidence - non-coïncidence de la  
13                                   méthode qui vous était proposée l'année dernière  
14                                   était un élément central dans la décision que vous  
15                                   aviez rendue. Alors nous on est repartis avec ça,  
16                                   on est retournés à notre planche à dessin avec ça  
17                                   en tête, j'y reviendrai dans un instant.

18                                   (9 h 22)

19                                   Malgré donc le refus de la Régie d'accepter  
20                                   la nouvelle méthode d'établissement de la journée  
21                                   de pointe, la Régie a accepté que Gaz Métro  
22                                   conserve les capacités qu'elle avait déjà  
23                                   contractées et qui surpassaient la demande de  
24                                   pointe qui était projetée avec la méthode actuelle.  
25                                   Cette décision prémonitoire, s'il en est une,

1 Monsieur le Président, nous... doit, je pense doit  
2 tous nous faire réaliser que des méthodes comme  
3 celles, comme la méthode actuelle ou celle qui est  
4 proposée, ça demeure des projections. Ça demeure  
5 des prévisions qui par définition vont sous-évaluer  
6 ou vont surestimer un besoin, une pointe qui est  
7 projetée. Puis ça, je pense qu'il ne faut jamais  
8 oublier ça dans la réflexion. J'essayais de trouver  
9 une analogie intéressante mais la seule analogie  
10 que je trouve c'est si on marchait sur le... c'est  
11 comme si on marchait sur le bord d'un précipice  
12 mais dans le noir, puis on n'est pas certain d'à  
13 quelle distance on est du gouffre. Puis c'est ça la  
14 méthode. C'est ça la décision que vous avez à  
15 prendre.

16 La décision que vous avez à prendre c'est à  
17 quelle distance on va marcher du bord du gouffre.  
18 Je pense qu'elle se résume bien comme ça. Puis  
19 nous, on a notre position là-dessus. On pense qu'on  
20 devrait marcher un petit peu plus loin du gouffre.  
21 Puis je comprends que pour toutes sortes de raisons  
22 on veuille s'en rapprocher le plus possible, mais à  
23 un moment donné, il faut... je pense qu'il faut  
24 simplement être prudent puis, dans le doute, être  
25 un peu plus loin qu'un petit peu plus proche. Je

1 vais y revenir de toute façon sur cette question-  
2 là.

3 Donc je suis au paragraphe 33 et où je dis  
4 justement que pour cette raison, j'écrivais dans  
5 mon argumentation :

6 Pour cette raison, il faut agir avec  
7 une extrême prudence à l'égard de ce  
8 genre de méthode. Il ne faut surtout  
9 pas les modifier parce que le résultat  
10 ne plaît pas parce que trop coûteux  
11 ou...

12 parce qu'il n'y a pas de capacité qui est  
13 disponible.

14 Puis je fais écho un peu à ce que vous disiez,  
15 Madame le régisseur, sur... à cet égard-là, puis  
16 quand je relis les transcripts de la journée du  
17 vendredi, de vendredi dernier, je pense que vous  
18 intervenez, vous faites un commentaire, puis je  
19 perçois une approbation dans ce... dans cette façon  
20 de voir les choses. Je l'ai pris à la page 120 puis  
21 n'hésitez pas à me corriger si j'ai mal perçu la  
22 nature de votre intervention mais je pense qu'il  
23 faut justement, il ne faut pas s'attarder au  
24 résultat lorsqu'on examine la méthode. C'est... ça  
25 serait mettre la charrue avant les boeufs, je

1           crois. Et ne pas atteindre l'objectif de la  
2           prudence puis de s'assurer qu'on a une pointe ou  
3           d'établir des besoins à un niveau qui est  
4           suffisamment réaliste.

5                        Donc, à la suite de la décision de la  
6           Régie, celle de l'année dernière, la D-2013-179,  
7           Gaz Métro est retournée à sa planche à dessin. Elle  
8           a notamment pris connaissance, puis ça je pense que  
9           c'est un élément important. Ça fait déjà, depuis  
10          qu'on est revenu en coûts de service, Monsieur le  
11          Président, ça fait plusieurs reprises qu'on parle  
12          de balisage devant la Régie. On en parle beaucoup  
13          dans le cadre du coût de service, des dépenses  
14          d'exploitation de Gaz Métro, mais je pense que  
15          c'est un message que Gaz Métro a bien reçu puis a  
16          tenté aussi d'élargir ou d'appliquer à un plus  
17          grand éventail d'éléments dans son, dans les  
18          opérations de son entreprise. Et donc, lorsqu'on  
19          s'est remis à notre planche à dessin, rassis à  
20          notre planche à dessin, pour y trouver une méthode  
21          qui satisferait la Régie, bien on a décidé de  
22          regarder qu'est-ce qui se faisait ailleurs. Et on a  
23          eu l'extraordinaire chance de tomber sur une étude  
24          qui a été préparée par James Stephens que vous  
25          connaissez, en fait que la Régie connaît, là, je

1 pense vous ne l'avez pas nécessairement tous  
2 rencontré ou eu l'occasion de lire ses pièces mais  
3 c'est un expert qui a préparé un rapport assez  
4 exhaustif, une belle analyse, je pense, rigoureuse  
5 et très bien étoffée, où... qui a été utilisée dans  
6 le cadre d'un dossier devant la Commission  
7 ontarienne de l'énergie dans le cadre du dossier  
8 EB-2013-109 qui est un dossier, de mémoire, de  
9 Union Gaz. C'était un rapport, une étude qui  
10 portait sur les pratiques relatives à la  
11 planification des approvisionnements gaziers.

12 Entre autres choses... ça c'était le sujet  
13 général, mais l'étude portait notamment sur la  
14 méthode d'établissement de la journée de pointe qui  
15 était utilisée, ou qui est utilisée, par dix-neuf  
16 (19) distributeurs à travers l'Amérique du Nord. Et  
17 ce rapport-là, le premier constat qu'on a pu en  
18 faire, c'est que la plus grande majorité de ces  
19 distributeurs-là établissent une journée de pointe  
20 à l'aide d'une régression linéaire et d'un facteur  
21 d'ajustement. Ça fait que ça, je pense que c'est  
22 assez bien campé, c'est-à-dire que la façon, très  
23 générale, là, très macro, d'établir une journée de  
24 pointe, c'est d'utiliser une régression linéaire  
25 puis d'utiliser un facteur d'ajustement. On verra

1 ensuite comment on arrive, on fait la régression  
2 linéaire. On va parler de comment on établit les  
3 variables, est-ce que c'est avec un historique de X  
4 et un nombre d'années, est-ce que c'est avec des  
5 probabilités d'occurrence, je vais vous en parler  
6 dans un instant. Le facteur d'ajustement, quel est-  
7 il? On va... on va en parler mais je pense que ces  
8 deux éléments-là, ils sont bien campés et je pense  
9 qu'il n'y a pas de contestation de personne quant  
10 au fait que c'est la méthode qu'on utilise pour  
11 établir une journée de pointe.

12 (9 h 25)

13 Donc, forte de ce constat - et je suis au  
14 paragraphe 36 de mon argumentation - Gaz Métro a  
15 développé trois options possibles pour calculer la  
16 demande en pointe, toutes ayant évidemment recours  
17 à des régressions linéaires.

18 Chacune de ces options réussissait, quant à  
19 nous, assez bien à capter le profil, en fait très  
20 bien à capter le profil de consommation de la  
21 clientèle avec des R(2) qui avoisinaient les  
22 quatre-vingt-dix-huit pour cent (98 %).

23 Ultiment, Gaz Métro a retenu l'option 2  
24 qui lui apparaissait celle répondant le mieux aux  
25 critères qui avaient été énoncés par la Régie dans

1 sa décision D-2013-179. Et je réfère, évidemment,  
2 ici je boucle la boucle que j'avais entreprise il y  
3 a quelques minutes, mais cette option 2 là, elle  
4 répond, notamment, au critère de la coïncidence  
5 totale que Gaz Métro avait perçue, à tort ou à  
6 raison - j'aurai l'occasion de le savoir en vous  
7 lisant dans les prochaines semaines - mais que Gaz  
8 Métro avait perçue comme étant l'élément central de  
9 la décision l'année dernière qui avait amené la  
10 Régie à ne pas accepter la nouvelle méthode  
11 proposée par Gaz Métro.

12 L'option 2, elle constitue essentiellement  
13 en une régression linéaire de l'ensemble des  
14 volumes continus, desquels Gaz Métro a toutefois  
15 exclu les volumes des clients en combinaison  
16 tarifaire. Et le volume ou le résultat obtenu avec  
17 la régression linéaire, où on a appliqué un facteur  
18 d'ajustement aux résultats de la régression afin de  
19 tenir compte de la croissance de la demande par  
20 rapport à l'année de référence qui a fait l'objet  
21 de la régression.

22 Et je vous réfère ici, entre autres choses,  
23 au témoignage de madame Downs du trente (30)  
24 octobre où elle vous a, entre autres, expliqué ce  
25 facteur d'ajustement, la nature de ce facteur ou

1 l'effet de ce facteur ou la raison d'être de ce  
2 facteur. Et donc, ça c'est pour la méthode  
3 générale.

4 Je vais vous parler maintenant un peu des  
5 volumes des clients qui sont en combinaison  
6 tarifaire, comment on les a pris en compte. Ce  
7 qu'on vous a expliqué c'est que ces volumes avaient  
8 été fixés à l'équivalent du volume souscrit majoré  
9 d'un facteur de deux pour cent (2 %) afin de tenir  
10 compte de la possibilité pour un client qui était  
11 au tarif D3 ou D4 de dépasser quotidiennement son  
12 volume souscrit de deux pour cent (2 %) lorsqu'il y  
13 a une interruption. C'est quelque chose qui est  
14 permis par les Conditions de service et Tarif. Ces  
15 volumes-là ont par la suite été ajoutés au résultat  
16 de la régression linéaire.

17 Il est important, puis j'ai insisté là-  
18 dessus, je suis, entre autres, revenu en  
19 réinterrogatoire auprès de madame Downs, de  
20 mémoire. Mais je souligne l'importance du fait que  
21 ces clients-là ne sont pas pénalisés pour cette  
22 consommation de deux pour cent (2 %). Dans l'état  
23 actuel des choses, les clients ne sont pas  
24 pénalisés pour ce deux pour cent (2 %) additionnel  
25 qu'ils peuvent consommer et ils n'ont pas non plus

1 l'obligation de remettre ces volumes-là.

2 Et ça, pour moi, c'est très important parce  
3 que c'est une distinction qui est fondamentale avec  
4 le miroir qui est en fait les conditions de service  
5 auxquelles Gaz Métro est elle-même soumise à  
6 l'égard de TransCanada. Donc, gardez ça à l'esprit.

7 Bref, de l'avis de Gaz Métro, ce volume qui  
8 est majoré est le volume le plus représentatif des  
9 volumes consommés par les clients de combinaison  
10 tarifaire puisque lors des journées froides ces  
11 clients consomment la totalité de leur volume  
12 souscrit auquel ils ont droit d'ajouter un deux  
13 pour cent (2 %).

14 Et c'est ici que je rentre dans la question  
15 où les conditions de service qui s'appliquent plus  
16 à Gaz Métro. Mais ce sur quoi je veux vous mettre  
17 en garde c'est dans le cadre de l'établissement de  
18 la journée de pointe, je pense qu'il ne faut pas  
19 soustraire cette majoration de deux pour cent là  
20 (2 %) qu'on ajoute aux volumes souscrits en raison  
21 de la possibilité, parce que Gaz Métro aurait elle-  
22 même la possibilité de soutirer ce deux pour cent-  
23 là (2 %) du réseau de TransCanada.

24 Je pense que de faire ça, d'agir de cette  
25 façon-là, ça présupposerait que Gaz Métro est

1 toujours capable d'aller chercher ce deux pour  
2 cent-là (2 %) pour répondre au deux pour cent (2 %)   
3 additionnel que consomme la clientèle alors que le  
4 deux pour cent (2 %) auprès de TransCanada il n'est  
5 jamais disponible en totalité de toute façon parce  
6 que Gaz Métro n'est jamais capable d'arriver  
7 « right on nose », exactement au volume qu'il a  
8 nominé.

9 Madame Downs vous expliquait lors de son  
10 réinterrogatoire que, quotidiennement, nous  
11 recevons de TransCanada des rapports qui nous  
12 indiquent les volumes qui ont réellement été  
13 retirés du réseau de TransCanada, puis on arrive  
14 jamais sur le montant juste. Donc, il y a toujours  
15 un certain débalancement, un certain déséquilibre  
16 volumétrique en faveur ou en plus ou en moins.

17 Mais ça fait en sorte que le deux pour cent  
18 (2 %) que vous pourriez envisager de retirer dans  
19 l'établissement des volumes qu'on considère pour  
20 établir la pointe, ce deux pour cent-là (2 %) il  
21 n'est pas toujours, il n'est jamais en fait  
22 disponible auprès de TransCanada.

23 Puis au-delà de la réalité dans laquelle on  
24 évolue, au-delà du fait qu'on arrive jamais « right  
25 on nose », la chose qui est aussi très importante,

1 Monsieur le Président, c'est qu'il y a des  
2 conditions de service pour TransCanada qui sont  
3 claires puis qui nous disent que ce deux pour cent-  
4 là (2 %) ce n'est pas un service d'équilibrage. Que  
5 ce deux pour cent-là (2 %), si jamais vous  
6 l'utilisez, il peut y avoir des conséquences  
7 importantes ou il y a des remèdes qui peuvent être  
8 pris, des « remedies », excusez-moi la mauvaise  
9 traduction, mais il peut y avoir donc des  
10 conséquences qui découlent d'un usage de ce deux  
11 pour cent-là (2 %). Puis ça c'est sans compter non  
12 plus les pénalités qui peuvent être imposées à Gaz  
13 Métro lorsque nous dépassons le seuil de deux pour  
14 cent (2 %).

15 (9 h 31)

16 Donc, je pense que c'est... c'est très  
17 important de voir, de constater qu'à l'heure  
18 actuelle il n'y a pas de... il n'y a pas de miroir.  
19 Les Conditions de service de Gaz Métro, les  
20 Conditions de service de TransCanada ne sont pas  
21 identiques et donc ce n'est pas possible, je pense  
22 - il ne faut pas, en fait, c'est ce que je vous  
23 sou mets - retirer ce deux pour cent-là  
24 (2 %) additionnel du volume souscrit lorsqu'on  
25 considère les volumes des clients à combinaison

1           tarifaire pour l'établissement de la journée de  
2           pointe.

3                       J'ajoute ensuite, sur cette question-là, au  
4           paragraphe 48 maintenant, qu'à notre avis, il n'est  
5           pas opportun pour Gaz Métro de modifier les  
6           Conditions de service pour que ceux-ci... et Tarif  
7           pour que ceux-ci reflètent les Conditions de  
8           service de TransCanada.

9                       Et pourquoi à notre avis, ce n'est pas  
10          opportun? C'est que contrairement à Gaz Métro, un  
11          client ne peut pas rétablir un déséquilibre  
12          volumétrique. Nous, à tous les jours, on nomine, on  
13          dit à TransCanada « j'ai besoin de mille (1000)  
14          unités » puis si j'en consomme mille une (1001),  
15          bien, la journée suivante, ce que je vais faire,  
16          c'est que je vais devoir lui en remettre une. Ça  
17          fait que si j'en ai encore besoin de mille (1000),  
18          bien je vais en nommer mille une (1001) puis je  
19          vais lui remettre le déséquilibre... le volume que  
20          j'ai soutiré en trop puis je vais rétablir le  
21          déséquilibre volumétrique.

22                      Mais un client de Gaz Métro, un client qui  
23          est en distribution, il n'a pas cette possibilité-  
24          là, il ne nomine pas tous les jours auprès de Gaz  
25          Métro qu'est-ce qu'il va consommer. Donc, je pense

1 que c'est une différence fondamentale entre les  
2 deux façons de fonctionner qui fait en sorte que...  
3 j'ai juste l'expression : ce qui est bon pour  
4 pitou, ce n'est pas bon pour minou, mais... mais on  
5 ne peut pas faire... on ne peut pas arrimer à  
6 l'heure actuelle, je pense en tout cas, les deux...  
7 les deux Conditions de... les deux jeux de  
8 Conditions de service.

9 Je passe maintenant à la question des  
10 degrés-jours qui sont utilisés dans le cadre de la  
11 méthode d'établissement des journées de pointe. Ça  
12 aussi ça a été l'objet de plusieurs questions de la  
13 part de la Régie.

14 Ce qu'on a constaté lorsqu'on a pris  
15 connaissance de l'étude de Sussex, c'est qu'il y a  
16 deux grandes façons d'établir les variables de  
17 degrés-jours qu'on utilise dans le cadre de la  
18 régression linéaire. Il y a une méthode qui est  
19 historique puis il y a une méthode qui vient  
20 établir des probabilités d'occurrence d'une  
21 température une journée donnée.

22 Ce qu'on a constaté également, c'est qu'il  
23 y a deux tiers des distributeurs, à peu près - j'ai  
24 arrondi, je me suis permis cet arrondissement-là,  
25 là, il y en a douze (12) sur dix-neuf (19), alors

1 pour être exact, il faudrait que ce soit douze (12)  
2 sur dix-huit (18) pour que ce soit les deux tiers.  
3 Je me suis autorisé un deux tiers malgré tout. Mais  
4 il y a deux tiers des distributeurs qui sont... qui  
5 font partie de l'analyse ou qui sont analysés par  
6 monsieur Stephens qui utilisent une méthode qui est  
7 basée sur l'historique. Ça, je pense que c'est un  
8 élément qui est important puis que vous devez  
9 considérer évidemment dans le cadre de votre  
10 délibéré puis de la décision que vous allez rendre.

11 Vous ne pouvez certainement pas rejeter du  
12 revers de la main la méthode historique que Gaz  
13 Métro vous propose pour permettre d'établir les  
14 degrés-jours ou les variables de degrés-jours qui  
15 sont utilisés dans le cadre de la régression  
16 linéaire.

17 Donc, Gaz Métro a pris ou suggère, propose  
18 à la Régie d'utiliser cette méthode historique là  
19 et elle constate, elle a, dans le cadre de son  
20 examen, constaté évidemment qu'elle utilisait un  
21 historique de vingt (20) ans, quelque chose qui est  
22 utilisé depuis déjà quelques années. Sauf que  
23 lorsqu'on a pris connaissance de la pratique dans  
24 d'autres juridictions, également la pratique qu'a  
25 HQD, ce qu'on a constaté, c'est que les gens

1           utilisent ou les distributeurs utilisent un  
2           historique qui est plus long qui est, et souvent,  
3           beaucoup plus long. On parle de trente (30) ans, on  
4           parle de quarante (40) ans. Ça, c'est le constat  
5           qu'on fait.

6                        Ce que Gaz Métro vous suggère, c'est  
7           d'aligner sa pratique sur la pratique qui prévaut  
8           actuellement qui semble être la pratique courante  
9           ailleurs dans d'autres juridictions. C'est aussi la  
10          méthode que la Régie a accepté que Hydro-Québec  
11          utilise dans le cadre de l'établissement de sa  
12          journée de pointe. Puis je vous réfère, je suis au  
13          paragraphe 53 ici, la deuxième puce, le dossier R-  
14          3644-2007, votre décision D-2008-24. C'est la  
15          décision où la Régie, sans nécessairement se... je  
16          ne... la Régie n'a pas approuvé ou accepté, elle  
17          a... elle a pris acte d'un fait que... que HQD a  
18          suggéré et elle a... depuis ce temps-là c'est la  
19          méthode qui est utilisée ou la façon de faire qui  
20          est utilisée, qui est employée par Hydro-Québec.

21                      Questionnée par la Régie sur cet élément,  
22          sur l'élément « l'historique » l'historique à  
23          utiliser, Gaz Métro a rappelé qu'à notre avis il  
24          serait imprudent de se priver de données existantes  
25          pour le motif qu'elles donnent une demande de

1 pointe plus élevée.

2 Je fais un lien ici avec ce que je disais  
3 précédemment au début de mon argumentation. Je  
4 pense qu'il faut se garder de décider ou de choisir  
5 une méthode en fonction du résultat qu'elle donne,  
6 hein! Il faut... je disais que c'était un peu  
7 mettre la charrue avant les boeufs. Je pense qu'il  
8 ne faut pas écarter un historique plus long parce  
9 que ça donne une journée de pointe qui est  
10 supérieure à un historique plus court.

11 Je pense qu'il faut trouver les bons  
12 facteurs, les facteurs les plus représentatifs  
13 d'une situation qu'on tente de prévoir et  
14 indépendamment de l'impact que ça a sur le résultat  
15 de la méthode.

16 Puis ce que je mentionnais, donc  
17 toujours... je suis au paragraphe 54, c'est que  
18 l'utilisation d'un plus grand nombre de données de  
19 température fait en sorte que le résultat de la  
20 méthode est plus fiable.

21 (9 h 38)

22 Paragraphe 55 maintenant. Par ailleurs,  
23 j'indique qu'il est important de souligner que les  
24 températures historiques ont été réchauffées afin  
25 de tenir compte du réchauffement climatique, le

1 tout selon la méthode Ouranos, qui est aussi une  
2 méthode qui est appliquée par HQD avec l'accord de  
3 la Régie depuis la décision D-2008-024, qui est la  
4 même décision à laquelle je réfèrais il y a... il y  
5 a un instant.

6 Je sais, Monsieur le Président, que vous  
7 avez exprimé une inquiétude à cet égard-là. Puis  
8 j'espère, je sais que madame Downs vous a rassuré  
9 en vous parlant justement de cette méthode-là et  
10 tout ça. Puis je me permets de réitérer cette  
11 chose-là parce que je pense qu'il ne faut pas  
12 partir avec l'impression, qui serait fausse, que  
13 parce qu'on utilise des données qui remontent à il  
14 y a plus longtemps, ça vient biaiser le résultat.  
15 La façon qu'on utilise ou ce qu'on fait pour éviter  
16 qu'il y ait un biais dans un historique plus long,  
17 c'est qu'on vient réchauffer les températures pour  
18 permettre de les comparer les unes les autres,  
19 quelle que soit la période à laquelle les  
20 températures se sont produites.

21 Bref, paragraphe 57, je pense que la  
22 méthode qui est proposée par Gaz Métro est une  
23 méthode qui a fait ses preuves, comme le démontre  
24 son utilisation par une majorité de distributeurs.

25 Un autre élément qui a fait discuter, c'est

1 l'année de référence. Je pense que la première  
2 chose qui est importante c'est la FCEI qui - je  
3 pense que je peux dire sans trop me tromper, qui  
4 est essentiellement le seul intervenant qui a  
5 vraiment fait des représentations sur la méthode de  
6 journée de pointe - la FCEI convient que l'année la  
7 plus récente disponible, c'est celle qui fournit  
8 les meilleures informations.

9 Ça fait qu'à partir de cette admission-là -  
10 ce que j'appelle une admission - c'est difficile  
11 pour Gaz Métro de faire autre chose que d'utiliser  
12 comme année de référence la plus... l'année la plus  
13 récente qui est disponible. Dans le cas actuel,  
14 lorsque le plan a été préparé au début de l'année  
15 deux mille quatorze (2014), bien l'année de  
16 référence la plus récente qui était disponible,  
17 c'était l'année deux mille douze-deux mille treize  
18 (2012-2013).

19 Et là, il arrive quelque chose de...  
20 quelque chose qui n'est pas surprenant outre mesure  
21 quand on a des méthodes qui utilisent des  
22 régressions, qui utilisent des... qui sont des  
23 méthodes mathématiques, c'est que dépendamment de  
24 la journée de pointe qu'on utilise, deux mille  
25 douze-deux mille treize (2012-2013), deux mille

1 treize-deux mille quatorze (2013-2014), on se  
2 retrouve avec des résultats qui sont différents. On  
3 se retrouve avec des résultats, puis vous avez...  
4 je fais le lien avec l'engagement 3 que je vous ai  
5 remis ce matin, vous n'avez peut-être pas eu le  
6 temps de l'observer, mais les chiffres sont  
7 différents. Qu'est-ce que vous voulez? Quand on  
8 utilise l'année deux mille treize-deux mille  
9 quatorze (2013-2014), les chiffres ne sont pas les  
10 mêmes.

11 Une des explications qui a été fournie par  
12 monsieur Gosselin, c'est que la régression linéaire  
13 sous-estimait peut-être la demande de pointe  
14 lorsqu'on utilise deux mille treize-deux mille  
15 quatorze (2013-2014), en raison du froid  
16 particulièrement mordant qui a sévi durant cet  
17 hiver-là. Puis je vous réfère à son interrogatoire  
18 du trois (3) novembre, son interrogatoire en chef,  
19 effectivement du trois (3) novembre, les pages 69,  
20 70.

21 Gaz Métro, puis c'est ce qu'on dit puis on  
22 le dit bien candidement dans la réponse à  
23 l'engagement 3, on n'est pas capable à l'heure  
24 actuelle d'expliquer pourquoi il y a cette  
25 variation-là en fonction des années de référence

1 qu'on utilise. Puis je pense, Monsieur le Président  
2 - puis je vous le soumets bien humblement - mais je  
3 pense que dans la mesure où on a un phénomène qui,  
4 pour l'instant, est difficile à expliquer ou qui  
5 est carrément inexpliqué, sur une question aussi  
6 importante que le niveau des approvisionnements  
7 requis pour desservir de façon, pour garantir ou  
8 pour assurer la desserte des clients, la sécurité  
9 d'approvisionnement, je pense que sur une question  
10 aussi importante, la Régie doit faire preuve de  
11 prudence.

12 Je pense que c'est quelque chose que j'ai  
13 dit déjà dans le début de mon argumentation, que je  
14 vais répéter d'ici la fin, mais il faut faire  
15 preuve de prudence. On ne peut pas se permettre, je  
16 pense, de... Puis je vais revenir là-dessus, Madame  
17 le Régisseur Rozon, parce que vous l'avez  
18 mentionné, vous avez fait une remarque, un  
19 commentaire à l'égard du risque qu'acceptait Gaz  
20 Métro - puis je vais y revenir un peu plus tard -  
21 mais à ce stade-ci ce que je vous dis de garder en  
22 tête c'est que je ne pense pas qu'on puisse prendre  
23 un risque lorsqu'on établit la prévision de la  
24 journée de pointe. Puis dans ce contexte-là, je  
25 vous invite à la plus grande prudence lorsqu'on

1 observe les variations qui découlent de  
2 l'utilisation de l'année de référence.

3 Il y a une chose qui est certaine aussi,  
4 Monsieur le Président, c'est que Gaz Métro va faire  
5 des... va travailler pour tenter d'expliquer ces  
6 différences-là puis de trouver une explication.  
7 Parce que pour nous, effectivement, il y a un... on  
8 le constate puis on est conscient évidemment de  
9 l'impact que ça peut avoir sur les outils  
10 d'approvisionnement qu'on contracte, puis les  
11 coûts.

12 Ça complète, ça c'est ce que je voulais  
13 dire sur l'année de référence. Prudence.

14 (9 h 45)

15 63, paragraphe 63, je veux aussi porter à  
16 l'attention le fait que la régression linéaire  
17 qu'emploie Gaz Métro est une régression linéaire  
18 qui utilise un plus grand nombre de variables  
19 explicatives que celle qui peut être utilisée, par  
20 exemple par Union ou par Enbridge. Entre autres  
21 choses, nous prenons en compte l'effet du vent, on  
22 prend également en compte la température du jour T  
23 moins 1, des choses qui ne sont pas faites dans les  
24 autres méthodes.

25 Puis dernier élément à considérer lorsqu'on

1 compare les méthodes employées en Ontario puis  
2 celle qui est proposée par Gaz Métro, ce sont les  
3 paramètres de la journée de pointe en Ontario, qui  
4 sont plus froids, les degrés-jours, qui sont plus  
5 froids que ceux qui sont utilisés par Gaz Métro et  
6 à mon avis ça tend, en fait c'est un autre élément  
7 qui tend à démontrer que la méthode qu'emploie Gaz  
8 Métro est une méthode qui est plus conservatrice  
9 que... oui en fait, ce n'est pas... qui est plus  
10 précise, c'est le mot, c'est le bon mot, et je  
11 pense que... oui c'est ce que je dis, c'est que,  
12 donc ça tend à démontrer comme quoi ça sert à  
13 quelque chose quand on écrit un plan  
14 d'argumentation. Ceci tend à démontrer que la  
15 méthode proposée par Gaz Métro, elle ne surestime  
16 pas, est donc plus précise, la demande en journée  
17 de pointe, notre température étant évidemment plus,  
18 notre température moyenne étant normalement plus  
19 froide que celle qui prévaut chez nos voisins  
20 ontariens qui sont plus au sud.

21 Je reviens à la FCEI, après avoir parlé  
22 évidemment de l'année de référence, elle est  
23 également d'avis que la méthode surévalue nos  
24 besoins ou les besoins de la clientèle en journée  
25 de pointe. Elle invoque, entre autres choses, que

1 les clients qui ont migré du tarif D5 sont des  
2 clients stables. Or, je pense que Gaz Métro a  
3 clairement démontré que c'était une affirmation qui  
4 ne reflétait pas correctement la réalité, que c'est  
5 une affirmation que Gaz Métro était en mesure de  
6 contredire et je vous réfère à la pièce B-0129, la  
7 question-réponse 2.10.

8 La FCEI a aussi tenté d'évaluer la  
9 surestimation de la méthode qui est proposée par  
10 Gaz Métro mais l'approximation qu'elle a tentée  
11 puis qui a d'ailleurs été fortement mitigée par  
12 monsieur Antoine Gosselin, puis vous vous  
13 souviendrez peut-être, Monsieur le Président, c'est  
14 à la page 5 de son - moi je suis une personne assez  
15 visuelle - c'est à la page 5 de sa preuve, dans le  
16 haut de la page, le premier paragraphe, où est-ce  
17 qu'il y a plusieurs chiffres, il y a un huit cent  
18 soixante-trois virgule huit (863,8) duquel il  
19 soustrait mille soixante-dix-sept (1 077), bon, je  
20 vous épargne les détails, mais je... c'est à  
21 l'endroit où ça se trouve. Donc, cette  
22 approximation-là qu'a tentée la FCEI puis qui a été  
23 fortement tempérée par monsieur Gosselin au moment  
24 de son témoignage, bien elle se base sur une  
25 prémisse qui est fausse. La prémisse qui est

1       fausse, c'est quoi? C'est que monsieur Gosselin a  
2       présumé que le chiffre de huit cent soixante-trois  
3       virgule huit (863,8) 10(3) m(3) par jour était une  
4       moyenne de pointe qui découlait de la migration  
5       alors que nous vous avons expliqué que c'était une  
6       moyenne, c'était une consommation moyenne annuelle.  
7       Et de là, ça détricote en fait à peu près toute la  
8       démonstration qu'a tenté de faire monsieur Gosselin  
9       pour démontrer la surestimation et... c'est ça. Je  
10      pense que c'est important de prendre... que vous  
11      ayez ça à l'esprit lorsque vous évaluerez, là, la  
12      valeur des preuves de tous et chacun.

13                   Je suis rendu au paragraphe 69 :

14                   Au fil des demandes de renseignements,  
15                   Gaz Métro a examiné plusieurs  
16                   variantes de l'option proposée,  
17                   variantes qui conduisent toutes à des  
18                   demandes en pointe inférieures à celle  
19                   proposée par Gaz Métro;

20      Je pense que, encore ce matin, on vous a remis une  
21      réponse à un engagement, l'engagement 3, qui  
22      évaluait d'autres possibilités. Je pense qu'il y a,  
23      il y a eu tout un éventail de possibilités qui a  
24      été soumis à Gaz Métro, que Gaz Métro a examinées  
25      par l'intermédiaire de demandes de renseignements

1 et auxquelles vous avez obtenu des réponses que  
2 j'espère, que j'espère satisfaisantes, que je crois  
3 être satisfaisantes en fait. Et j'enchaîne dans mon  
4 plan, au paragraphe 70, en indiquant que :

5 La nature d'une prévision fait en  
6 sorte qu'il est toujours possible de  
7 tenter de la raffiner. Cependant, à  
8 force de trop vouloir raffiner, on  
9 peut mettre à risque la sécurité  
10 d'approvisionnement.

11 Et j'ai eu, en préparant mon argumentation, je me  
12 suis souvenu d'un passage de madame Brochu, la  
13 présidente de Gaz Métro, lors de l'ouverture des  
14 audiences de la Phase 3, dossier R-3837, donc au  
15 mois de mars l'année dernière. Et madame Brochu  
16 était venue faire une allocution d'ouverture comme  
17 elle le fait de temps en temps, vous expliquer  
18 entre autres les enjeux auxquels Gaz Métro faisait  
19 face, entre autres avec tout ce qui se passait au  
20 niveau du marché du transport à l'extérieur de la  
21 province. Et je me suis permis, je ne le fais pas  
22 souvent mais je trouvais ça intéressant de le faire  
23 dans ce cas-ci parce que c'était très à propos, je  
24 me suis permis de reproduire un extrait des notes  
25 sténographiques du témoignage de madame Brochu, et

1 j'ai souligné deux passages qui m'apparaissent  
2 particulièrement pertinents dans le cadre de ce  
3 dossier-ci. Le premier, c'est au deuxième  
4 paragraphe de la citation où madame Brochu  
5 indiquait, j'ouvrais les guillemets :

6 Le Québec est un pays nordique. On le  
7 voit cet hiver. Et quand on cherche à  
8 modéliser de manière fine, fine, fine,  
9 la journée de fine pointe, l'hiver  
10 extrême, on fait un exercice qui, à la  
11 limite, est périlleux.

12 Ça pour moi, ça rejoint un peu l'analogie que je  
13 vous faisais tantôt quand je vous disais que  
14 déterminer la journée de pointe ou le niveau de la  
15 journée de pointe, c'est un peu comme marcher sur  
16 le bord d'un gouffre dans le noir.

17 (9 h 50)

18 L'autre élément ou l'autre portion de la  
19 citation que je trouvais intéressante, c'est une  
20 analogie que vous avez entendue, je pense, à plus  
21 d'une reprise. Il y a quelqu'un qui me faisait  
22 remarquer que c'était quelque chose qui provenait  
23 peut-être de madame Mercier qui est maintenant à  
24 l'ONÉ, vice-présidente de l'Office, qui a été  
25 directrice des approvisionnements pendant plusieurs

1 années chez Gaz Métro. Mais madame Brochu disait,  
2 et je cite :

3 Notre boulot, c'est de faire voler un  
4 747. Puis il faut qu'on soit certain,  
5 quand on décolle notre avion, au début  
6 de l'hiver, qu'on va avoir assez de  
7 carburant pour se rendre à n'importe  
8 quelle destination, beau temps mauvais  
9 temps, puis surtout si le mauvais  
10 temps perdure. Le fait de faire  
11 atterrir notre 747, au bout de  
12 l'hiver, avec un demi-litre de  
13 carburant dans la soute, là, ça ne  
14 saurait faire de nous des héros. Et ça  
15 ne devrait jamais être l'objectif  
16 poursuivi.

17 Puis j'ajouterais, moi, que, malheureusement, quand  
18 on réalise qu'il n'y a presque plus d'essence dans  
19 le réservoir à essence, il est souvent trop tard  
20 pour réagir.

21 Bref, Gaz Métro juge que la méthode qu'elle  
22 propose, c'est celle qui optimise la projection de  
23 la demande en journée de pointe tout en réduisant  
24 les risques associés à une sous-estimation.

25 Puis je vais me permettre de faire une

1 courte parenthèse ici, qui rejoint un peu ce que je  
2 disais au début de l'audience, au début de  
3 l'argumentation. Vous avez eu madame Downs devant  
4 vous, monsieur Rhéaume, les autres membres du panel  
5 pendant presque deux jours. Ces gens-là, ça fait  
6 des mois qu'ils travaillent. Madame Downs en  
7 premier lieu. Ça fait des mois qu'ils travaillent  
8 sur le Plan d'approvisionnement. Ça fait des mois  
9 qu'ils évaluent plusieurs possibilités. Ça fait des  
10 mois qu'ils évaluent plusieurs chiffres, plusieurs  
11 scénarios. Puis ils arrivent avec un résultat. Puis  
12 ils arrivent avec le... Elle arrive avec le  
13 meilleur, dans sa tête, avec le meilleur résultat  
14 possible.

15 Puis, moi, ce que je vous demanderais, puis  
16 c'est peut-être difficile à faire, mais c'est comme  
17 ça que je le conceptualise, c'est qu'à un moment  
18 donné il faut faire un acte de foi aussi. Il faut  
19 faire confiance aux gens. Puis peut-être que vous  
20 n'avez pas eu toutes les réponses, parce qu'on ne  
21 les a pas toutes les réponses. Ça, c'est la réalité  
22 de la vie. C'est qu'on vit dans un environnement où  
23 est-ce qu'on n'est pas capable d'avoir toutes les  
24 réponses, puis on est obligé de faire des  
25 hypothèses.

1                   Puis je comprends évidemment le travail que  
2                   la Régie doit faire qui est, évidemment, de  
3                   concilier un certain nombre d'intérêts, les  
4                   consommateurs, l'environnement, le Distributeur.  
5                   Mais je pense qu'il arrive un point où est-ce que  
6                   vous devez tracer une ligne puis vous dire, bien là  
7                   j'ai posé... on a posé beaucoup de questions, je  
8                   pense qu'on a fait notre travail, puis c'est  
9                   correct. Je pense que vous avez... C'est votre  
10                  droit le plus fondamental de poser toutes ces  
11                  questions-là. Puis je pense que vous avez bien fait  
12                  de le faire. Vous avez bien fait votre travail.  
13                  Puis à un moment donné, le constat que je vous  
14                  invite à faire, c'est que c'est peut-être difficile  
15                  de trancher à un endroit.

16                  Puis je pense que si vous avez de la  
17                  difficulté à trancher, ce que je vous invite à  
18                  faire, Monsieur le Président, c'est à faire  
19                  confiance à Gaz Métro, c'est à faire confiance dans  
20                  les compétences de madame Downs, puis de l'équipe  
21                  aux Approvisionnements gaziers, puis de donner à  
22                  Gaz Métro ce qu'elle vous demande, de lui donner  
23                  les outils qu'elle vous demande. Puis on n'arrêtera  
24                  pas de travailler, Monsieur le Président.

25                  Comme je vous ai dit tantôt, les

1           divergences qu'on voit quand on utilise l'année de  
2           référence, ça nous préoccupe. Puis on va travailler  
3           là-dessus pour essayer de comprendre qu'est-ce qui  
4           se passe. Puis on aura l'occasion d'ici quelques  
5           mois de se revoir puis de probablement vous  
6           entretenir des résultats des analyses  
7           additionnelles qu'on a faites. Mais ce que je vous  
8           invite à faire à l'heure actuelle, c'est de nous  
9           faire confiance puis d'accepter les chiffres qu'on  
10          vous propose.

11                        Je termine sur cette section-là en vous  
12          disant que si on avait à choisir entre une  
13          surestimation des besoins puis une sous-estimation,  
14          les consommateurs, ce que vous avez entendu, la  
15          preuve qui a été faite devant vous, c'est que les  
16          consommateurs préfèrent qu'on surestime les besoins  
17          qui sont nécessaires. Puis je fais écho ici au  
18          témoignage de monsieur Gosselin lors du contre-  
19          interrogatoire de maître Sarault qui représentait  
20          l'ACIG; je fais également écho au témoignage de  
21          madame de Tilly, qui est l'analyste qui a témoigné  
22          au nom d'UC.

23                        Donc, ça termine ma portion sur la méthode  
24          d'établissement de la journée de pointe. Je vais  
25          maintenant vous entretenir du Plan

1 d'approvisionnement. Donc, je pense d'ailleurs,  
2 Madame le Régisseur, vous l'aviez... à un moment  
3 donné durant les audiences vous l'avez bien résumé,  
4 le premier exercice qu'on fait, c'est qu'on établit  
5 la prévision pour... la prévision des besoins pour  
6 les années à venir. Et une fois qu'on a établi ça,  
7 bien, la deuxième chose qu'on fait, c'est qu'on  
8 détermine les outils dont on a besoin pour répondre  
9 à cette projection de demande là.

10           Donc, là on arrive dans la deuxième portion  
11 de l'exercice, celui où on détermine comment on va  
12 répondre à la demande qu'on a projetée. Ces outils,  
13 pour répondre à la demande, sont essentiellement  
14 constitués des différents services de transport qui  
15 sont offerts par TransCanada et Union. Quand je  
16 parle de Union, évidemment c'est le petit bout  
17 entre Dawn et Parkway avant qu'on arrive dans le  
18 triangle de l'est de TransCanada.

19           La Régie, par contre, a demandé l'année  
20 dernière dans la décision D-2013-179, a demandé à  
21 Gaz Métro d'examiner deux alternatives pour voir  
22 s'il était possible de, justement, diminuer les  
23 coûts en contractant moins de capacité de transport  
24 sur le marché sur le réseau de TransCanada. Deux  
25 alternatives qui sont, on le sait tous,

1 l'augmentation de la capacité de vaporisation à  
2 l'usine LSR, et la création d'un nouveau tarif pour  
3 les clients en service interruptible, ce qu'on a  
4 appelé le volet C, ce que vous avez appelé entre  
5 autres le volet, le super-interruptible.

6 Gaz Métro a livré le résultat de ses  
7 réflexions à l'égard de ces deux solutions, puis ça  
8 vous a menée, Madame le Régisseur, à questionner  
9 l'ouverture d'esprit de Gaz Métro. Puis je dois  
10 dire que c'est une intervention de votre part qui a  
11 été extrêmement appréciée. Je pense que ce genre  
12 d'intervention là de la part de la Régie est des  
13 interventions de nature à faire avancer les choses  
14 et à mieux se comprendre sur comment, nous, on voit  
15 les choses, qu'est-ce qu'on fait, puis à comprendre  
16 aussi comment, vous, vous recevez ce que, nous,  
17 nous faisons et à tenter de trouver des solutions  
18 pour s'améliorer puis faire en sorte que ça  
19 fonctionne plus rondement.

20 Alors, je me répète, mais je salue cette  
21 intervention-là. Gaz Métro salue cette  
22 intervention-là de votre part. Et je pense que vous  
23 ne devriez jamais hésiter, justement, à nous poser  
24 ce type de question là pour nous amener justement à  
25 avoir un meilleur dialogue.

1 Évidemment ce que je vais faire, puis vous  
2 ne serez pas surpris, c'est que je vais vous  
3 assurer puis vous réitérer de notre plus entière,  
4 que vous aurez toujours notre plus entière  
5 collaboration. Mais ce qui est très important de  
6 réaliser, puis ça c'est la difficulté à laquelle on  
7 fait face, c'est que tout est tellement tissé serré  
8 que quand on décide de, une expression que  
9 j'entends aussi de temps en temps, quand on décide  
10 de déshabiller Jacques... quand on décide  
11 d'habiller... de déshabiller Jacques pour...

12 Mon Dieu, je me suis tout mélangé dans mon  
13 expression. C'est manqué complètement. Anyway! Ce  
14 que je voulais dire, c'est que quand on intervient  
15 à un endroit, ça a souvent un impact à un autre  
16 endroit, puis c'est insoupçonné. Puis c'est pour ça  
17 que, t'sais, on va toujours saluer les solutions ou  
18 les suggestions, les alternatives de la Régie, des  
19 intervenants, mais il faut juste... Je vous invite  
20 à ne pas... Quand on vous revient puis on vous dit  
21 « oui c'est difficile » à ne pas conclure trop  
22 rapidement qu'on n'est pas ouvert d'esprit. C'est  
23 souvent, c'est parce que, souvent, quand on prend  
24 le temps d'analyser tout ça, on réalise les impacts  
25 qu'une solution peut avoir sur une autre, sur un

1 autre élément. Ça fait que, ça, c'est très  
2 important, je pense, qu'on garde ça à l'esprit.

3 Puis pour vous montrer qu'on n'est pas  
4 fermé d'esprit, Monsieur le Président, vous avez  
5 fait une suggestion lors de votre intervention  
6 vendredi après-midi à l'égard de la possibilité  
7 pour le client GNL de s'interrompre lors de ventes  
8 de pointe pour faire en sorte que la demande  
9 gazeuse de ce client-là soit détournée pour  
10 desservir le restant de la clientèle, puis que lui,  
11 ce client-là, aille piger dans le réservoir de  
12 l'usine SLR.

13 Puis la première réaction qu'a eue monsieur  
14 Rhéaume, c'est de vous dire « c'est peut-être  
15 difficile ». Puis on a pris le temps d'y réfléchir,  
16 puis ce que je peux vous dire aujourd'hui, puis je  
17 l'ai écrit, c'est que, après avoir pris quelques  
18 jours pour réfléchir, bien, c'est une avenue qui  
19 est intéressante, c'est une avenue qu'on va  
20 explorer plus avant. Puis on va vous revenir à ce  
21 sujet-là dans un prochain dossier, probablement  
22 quelque part au début de l'année prochaine, on va  
23 vous revenir pour vous dire, pour vous donner le  
24 résultat de ces réflexions-là.

25 (10 h)



1 proposition qu'on vous fait quant à la possibilité  
2 pour le client GNL d'acheter, de dépasser la limite  
3 de quarante-cinq millions de mètres cubes (45 M m3)  
4 que vous avez fixée dans une de vos décisions  
5 précédentes en achetant du GNL après le premier  
6 (1er) avril pour desservir des besoins à court  
7 terme de clients sur le marché du GNL.

8 Selon Gaz Métro, en fait donc, ce qui est  
9 important quand on examine des alternatives pour  
10 diminuer les capacités de transport, ce qui est  
11 important donc, c'est d'avoir toujours une vision  
12 globale. C'est d'être en mesure de se dire, on a  
13 regardé, examiné tous les impacts que la solution  
14 ou l'alternative qu'on examinait peut avoir, puis  
15 on est satisfait que cette alternative-là, bien,  
16 elle ne crée pas des problèmes ailleurs.

17 Puis c'est ça que Gaz Métro vous dit, vous  
18 a dit dans le cadre des témoignages des panels,  
19 c'est que cette vision globale là, bien, on va  
20 l'avoir dans le cadre du dossier de la vision  
21 tarifaire. Puis je vais y revenir un peu plus tard.  
22 Mais ce qu'on vous demande aujourd'hui, c'est  
23 d'être juste un tout petit peu patient, puis de  
24 nous laisser le temps de faire le travail qu'on a  
25 commencé puis de vous revenir au courant des

1 prochains mois avec une solution globale pour le  
2 tarif interruptible qui, à notre avis, va répondre  
3 aux interrogations ou aux préoccupations de la  
4 Régie et des intervenants.

5 L'autre chose qui est importante à ne pas  
6 perdre de vue, c'est qu'on est dans... le contexte  
7 actuel du marché gazier, c'est un contexte qui est  
8 mouvementé, qui est plein de soubresauts, qui est  
9 plein de bosses puis de trous, un peu comme nos  
10 autoroutes. Puis il faut juste aussi faire... il  
11 faut essayer, il faut prendre, il faut être capable  
12 de prendre un pas de recul pour pas prendre les  
13 décisions trop rapidement pour régler des  
14 situations qui surgissent sur un horizon de court  
15 terme. Ça aussi ça fait partie des éléments qu'on  
16 doit considérer.

17 Parce que le problème de la migration des  
18 interruptibles, c'est un problème aujourd'hui, mais  
19 normalement c'est un problème qui devrait arriver à  
20 un terme. Il va y avoir des capacités de transport  
21 qui vont être construites. Il y a d'autres  
22 changements qui s'en viennent dans le contexte,  
23 dans le milieu dans le marché gazier qui va faire  
24 en sorte, on pense que les problèmes qu'on éprouve  
25 aujourd'hui ou les problématiques qu'on vit

1 aujourd'hui, ce sont des problématiques qui vont se  
2 résorber aussi, peut-être pas en totalité mais en  
3 tout cas en partie.

4 Ça, il faut en être conscient. Ça ne nous  
5 appelle pas, par contre, ou ça ne justifie pas  
6 qu'on demeure immobile face à une situation. Mais  
7 il ne faut pas non plus prendre la première  
8 solution venue pour tenter de régler une  
9 problématique. Je pense qu'il n'existe pas de  
10 panacée à ce niveau-là.

11 Enfin, la formation a questionné... Je suis  
12 au paragraphe 84, a questionné le panel de Gaz  
13 Métro sur les risques qui seraient acceptables pour  
14 celle-ci. Puis, ça, c'est un commentaire que vous  
15 avez fait. Puis, moi, j'ai... Là, il y a deux  
16 paragraphes ensuite qui suivent. Ce que je retiens  
17 ou ce que je voudrais que vous reteniez de ça,  
18 c'est la chose suivante. C'est que le risque...  
19 Tantôt, il y a quelques instants, je vous ai parlé  
20 que, finalement, on est devant vous pour faire deux  
21 choses; on fait la prévision de la demande puis  
22 ensuite on décide des outils pour répondre à la  
23 prévision. Puis le risque pour moi, il doit se  
24 situer uniquement au niveau de la prévision de la  
25 demande.

1                    Quand on prévoit quelque chose, la nature  
2                    d'une prévision, c'est qu'elle ne sera pas exacte.  
3                    Ça fait que le risque, il est là. On essaie de le  
4                    mitiger, le risque, en utilisant des variables  
5                    explicatives qui sont les meilleures possibles, en  
6                    utilisant un historique qui est le plus long  
7                    possible, un utilisant l'année de référence qui  
8                    est, selon nous, qui donne la meilleure  
9                    information, mais il n'en demeure pas moins qu'il y  
10                    aura toujours un risque. Puis la meilleure preuve,  
11                    c'est les résultats qui varient en fonction des  
12                    années de référence qu'on utilise.

13                    (10 h 05)

14                    Ça fait que le risque, Gaz Métro, c'est là  
15                    qu'elle le prend. Mais je pense qu'à partir du  
16                    moment où on convient collectivement de la  
17                    prévision de la demande pour la journée de pointe,  
18                    on ne peut pas prendre aucun risque sur la capacité  
19                    de Gaz Métro d'y répondre. Et Gaz Métro, et la  
20                    tolérance zéro au risque, et je pense que c'est  
21                    l'apanage de l'ensemble des distributeurs, à tout  
22                    le moins qui évoluent dans un environnement où il y  
23                    a une demande de chauffage, où il y a des demandes  
24                    de pointe importantes qui varient de façon  
25                    importante avec la demande uniforme, c'est de ne

1 prendre aucun risque quant aux outils qui  
2 permettent de répondre à la prévision. Mais ceci  
3 dit, il y aura toujours un risque dans la  
4 prévision.

5 À 88, j'indique évidemment que les  
6 conséquences d'un manque de gaz pour la clientèle  
7 serait catastrophique. Que l'on parle d'arrêt de  
8 procédés en continu pour les clients industriels,  
9 que l'on parle de perte de chauffage pour des  
10 clients institutionnels, des hôpitaux, des écoles  
11 ou pour des clients résidentiels, que l'on parle  
12 d'arrêt d'activités pour des clients commerciaux  
13 comme des restaurants, puis évidemment qui  
14 généreraient, je pense, des réclamations assez  
15 significatives en termes monétaires.

16 Je vais maintenant vous parler des deux  
17 alternatives que la Régie a évoquées :  
18 L'augmentation de la capacité de vaporisation à  
19 l'Usine LSR et le nouveau service interruptible.

20 Là, je vois l'heure avancer. J'ai pris du  
21 retard, vous m'en excuserez. Mais... vous m'en  
22 excuserez.

23 Donc, au niveau de la capacité de  
24 vaporisation à l'Usine LSR, Gaz Métro a examiné un  
25 scénario où la capacité de vaporisation serait

1 augmentée de quarante-trois mille sept cents mètres  
2 cubes (43 700 m<sup>3</sup>) par jour, ce qui représente en  
3 fait la différence entre les besoins pour répondre  
4 à l'hiver extrême et les besoins pour répondre à la  
5 demande en journée de pointe.

6 Il s'agit d'un investissement qui exigerait  
7 des travaux qui exigeraient un investissement  
8 d'environ trente millions de dollars (30 M\$) pour  
9 modifier tant les équipements de l'usine que  
10 modifier le réseau gazier environnant.

11 C'est une solution qui, de prime abord,  
12 nous est apparue intéressante parce que chaque  
13 mètre cube vaporisé en plus c'est une solution qui  
14 permet d'économiser un mètre cube en capacité de  
15 transport, contrairement à la solution le nouveau  
16 service interruptible qui n'a pas un ratio un pour  
17 un.

18 Donc, de prime abord, évidemment, il y  
19 avait un grand intérêt pour la situation, pour la  
20 solution, et on parlait d'une économie de coûts  
21 dans le contexte actuel d'environ quatre point cinq  
22 millions de dollars (4,5 M\$).

23 L'écueil auquel on fait face, en fait ils  
24 sont de quelques ordres. Le premier c'est la mise  
25 en oeuvre, le délai de réalisation pour cette

1 alternative-là. On parle d'un délai de réalisation  
2 d'environ trois ans parce que la modification qui  
3 doit être faite au réseau gazier exige, de par la  
4 Loi sur la qualité de l'environnement, que le  
5 Bureau des audiences publiques mène une enquête,  
6 qu'il y ait une audience publique sur la  
7 modification. Alors quand on rentre dans ce genre  
8 de dynamique là, c'est quelque chose qui prend plus  
9 de temps.

10           Donc, aussi il faut être conscient que le  
11 bénéfice global se décompose, il se ventile de  
12 différentes façons. Il se ventile, dans un premier  
13 temps, en une baisse d'environ huit virgule trois  
14 millions de dollars (8,3 M\$) en transport et en  
15 équilibrage qui profite, évidemment, à la clientèle  
16 de ces services-là.

17           Puis ça génère aussi une hausse des coûts  
18 en distribution, entre autres, évidemment, parce  
19 qu'il y a un investissement qui est fait. Donc, il  
20 y a de l'amortissement qui doit être pris, il y a  
21 un rendement qui est autorisé pour Gaz Métro. Puis  
22 aussi, il faut considérer la perte de revenus qui  
23 est associée aux interruptions additionnelles.

24           Puis un autre, puis je ne veux pas faire,  
25 m'attarder trop longtemps là-dessus, mais je pense

1 que c'est important que vous le sachiez parce qu'il  
2 y a un phénomène, il y a une question de  
3 discrimination quand on ne veut pas, quand on  
4 prend, quand vous prenez des décisions au niveau  
5 tarifaire, un des principes importants c'est de ne  
6 pas discriminer les clients entre eux.

7 Or, dans l'état actuel des choses, ce genre  
8 d'investissement pourrait justement causer une  
9 discrimination, une injustice dans la mesure où les  
10 clients qui ont leur propre service de transport ne  
11 bénéficieraient pas de la baisse des coûts de  
12 transport associés à l'investissement, mais, en  
13 même temps, par contre, devraient assumer les coûts  
14 en hausse, qui augmentent au niveau de la  
15 distribution, les coûts qui augmentent en  
16 distribution à cause de l'investissement, à cause  
17 de l'amortissement puis du rendement sur  
18 l'investissement. Donc, je pense que c'est un  
19 élément à garder à l'esprit lorsque l'on examine  
20 cette solution-là.

21 Il faut aussi indiquer que l'augmentation  
22 de la vaporisation, bien, l'effet direct c'est  
23 d'augmenter le nombre de jours d'interruption. Et  
24 qui dit augmenter le nombre de jours  
25 d'interruption, bien, il y a deux conséquences à

1 ça.

2 La première conséquence c'est qu'il y a des  
3 coûts additionnels pour ces clients-là qui sont  
4 interruptibles, des coûts additionnels qui  
5 découlent de l'utilisation de leur énergie  
6 alternative. Gaz Métro les a évalués à environ huit  
7 virgule six millions de dollars (8,6 M\$) dans le  
8 cadre du présent dossier pour utiliser une énergie  
9 alternative, des coûts qui feraient probablement  
10 l'objet d'une révision dans le cadre, qui seraient  
11 probablement inclus dans la révision du volet  
12 interruptible qui pourrait être fait au courant des  
13 prochaines semaines, des prochains mois.

14 Également, autre conséquence, une  
15 aggravation des migrations vers le service continu.  
16 Et une augmentation des migrations vers le service  
17 continu qu'est-ce que ça signifie? Bien, ça  
18 signifie une augmentation des capacités de  
19 transport à contracter pour l'instant, pour  
20 l'instant sur le marché secondaire et donc, une  
21 pression à la hausse sur les coûts de transport.  
22 Ça, c'est pour l'augmentation de la capacité de  
23 vaporisation à l'usine LSR.

24 (10 h 10)

25 Pour ce qui est maintenant du nouveau

1 service interruptible, donc c'est une alternative  
2 que la Régie nous a demandé d'examiner. Ce qu'a  
3 fait Gaz Métro, c'est qu'elle a fait un certain  
4 nombre de vérifications auprès d'autres  
5 distributeurs. Elle a également consulté les  
6 représentants VGE qui sont les gens directement en  
7 lien chez Gaz Métro avec les clients industriels,  
8 avec les clients qui seraient susceptibles d'être  
9 intéressés par le... ce type de volet ou ce type de  
10 service interruptible.

11 En fonction des éléments qui ont été  
12 colligés dans le cadre de ces démarches-là, bien on  
13 a élaboré les grandes lignes d'un service, d'un  
14 volet C où on exigerait, par exemple, que le client  
15 en question ait une énergie alternative, on trouve  
16 ça important. Nous, on pense que c'est un élément  
17 qui est important et que la Régie ne devrait pas...  
18 ne devrait pas mettre de côté. Un volet C où il y  
19 aurait cinq journées maximum d'interruption dans  
20 une année, des compensations fixes, des  
21 compensations variables, et caetera.

22 On a évalué que le nouveau volet  
23 interruptible pourrait générer des économies de  
24 l'ordre de cinq (5 M\$) à sept millions de dollars  
25 (7 M\$) au service de transport et d'équilibrage.

1 Des économies qui sont évidemment tributaires, par  
2 contre, de la compensation fixe et variable qui  
3 serait versée à la clientèle. Mais, évidemment,  
4 plus les compensations seront élevées, plus  
5 généreuses, moins les économies seront grandes.  
6 Ultiment, l'avantage financier pourrait  
7 effectivement carrément disparaître.

8 Pour fixer de la meilleure façon possible  
9 la compensation à verser à ces clients-là, l'idée  
10 de procéder par appel d'offres a été évoquée. Une  
11 idée que je trouve ma foi fort intéressante, sauf  
12 que le problème auquel on fait face à très court  
13 terme, c'est... pas le problème, mais la réalité,  
14 en fait, à laquelle on fait face, c'est que, pour  
15 l'année deux mille seize (2016), les volumes qu'on  
16 évalue qu'on pourrait obtenir d'un volet C sont  
17 inférieurs au volume dont on a besoin, au volume,  
18 là, qui représente la différence entre les besoins  
19 pour répondre à l'hiver extrême et les besoins pour  
20 répondre à la journée de pointe.

21 Dans une telle situation, on se retrouve...  
22 je pense qu'un appel d'offres, ça perd beaucoup  
23 sinon tout son intérêt puisqu'on a une demande qui  
24 est plus grande, la demande que Gaz Métro a, elle  
25 est plus grande que l'offre qui est disponible dans

1 le marché. Je pense que Gaz Métro pourrait se  
2 retrouver dans une situation à devoir accepter  
3 toutes les soumissions, quel qu'en soit le prix,  
4 avec évidemment comme limite le coût des capacités  
5 de transport sur le marché secondaire.

6 Puis je vous ferais remarquer, on l'a  
7 mentionné dans les réponses aux demandes de  
8 renseignements, mais, nos clients, ce sont des gens  
9 sophistiqués. Les clients industriels, ce sont des  
10 gens très sophistiqués, ce sont des gens qui sont  
11 capables de prendre un dossier de Gaz Métro puis de  
12 l'éplucher puis qui sont capables, avec un minimum  
13 d'examen et tout ça, d'avoir une pas mal bonne idée  
14 de ce que ça représente les capacités de transport  
15 sur le marché secondaire.

16 Et à partir du moment où tu connais le  
17 résultat, quand tu dois soumissionner dans un... on  
18 en a entendu beaucoup parler dans les dernières  
19 années, là. À partir du moment où tu connais le  
20 résultat d'un appel de soumissions, bien c'est pas  
21 mal plus facile de soumettre une proposition qui va  
22 répondre aux besoins. Puis dans cette mesure-là,  
23 bien il y a peu ou pas d'économies qui peuvent être  
24 dégagées pour la daQ.

25 Et au-delà des aspects économiques du volet

1 C, Gaz Métro voit un certain nombre d'inconvénients  
2 de nature plus opérationnelle dans ce nouveau  
3 service interruptible là. Entre autres, Gaz Métro  
4 appréhende qu'un tel service interruptible  
5 accroisse le phénomène de migration observé dans la  
6 dernière année des clients au service  
7 interruptible... qui sont au service interruptible  
8 vers le service continu puisque le volet C - puis  
9 monsieur Rhéaume vous le disait - le volet C va se  
10 retrouver, versus le volet A et le volet B, va se  
11 retrouver à être un volet qui est plus avantageux  
12 financièrement puis qui a moins de journées  
13 d'interruption. Je pense que le résultat inévitable  
14 de ça, c'est qu'on va encore... avoir encore plus  
15 de gens qui sont à tarif D5 qui vont vouloir  
16 revenir vers le tarif D4 pour bénéficier de ce  
17 nouveau volet.

18 Or, je l'ai dit, un des effets de cette  
19 migration-là, c'est d'augmenter les besoins en cas  
20 d'hiver extrême alors que l'effet recherché, c'est  
21 justement de diminuer les outils  
22 d'approvisionnement qui sont nécessaires pour  
23 répondre à la clientèle.

24 Et ultimement, si les besoins pour l'hiver  
25 extrême devaient surpasser ceux de la demande en

1 journée de pointe, bien le volet C ne serait plus  
2 nécessaire si l'idée derrière le volet C, là, c'est  
3 de compenser le différentiel entre l'hiver extrême  
4 et la journée de pointe.

5 Un autre risque de ce nouveau volet  
6 interruptible là, c'est la réelle capacité d'un  
7 client de s'interrompre. Puis ça, c'est un élément  
8 qui est important puis qui est facile à rejeter un  
9 peu du revers de la main parce que le contexte dans  
10 lequel on est et qu'on connaît, c'est le volet A et  
11 le volet B. Il y a les retraits interdits qui sont  
12 possibles. Donc, on a des situations où est-ce que,  
13 les clients, ils ne s'interrompent pas puis ils  
14 continuent à consommer du gaz.

15 Mais je pense que la situation du volet C,  
16 qui est un volet de dernier recours, c'est quelque  
17 chose qui est fondamen... qui est très différent du  
18 volet A et du volet B. Et dans la mesure où le  
19 volet C est un volet qui ne pourrait être utilisé  
20 que peu souvent - on a parlé d'une fois à chaque  
21 quelques années - je pense qu'il y a un risque qui  
22 est réel qu'un client, qui a des équipements qui  
23 utilisent une énergie alternative qui sont peu ou  
24 pas utilisés, il y a un risque réel que ces  
25 équipements-là ne fonctionnent pas ou ne

1 fonctionnent pas bien le moment où on en a besoin.  
2 Puis le volet C c'est... dans l'ordonnancement des  
3 outils d'approvisionnement c'est le dernier outil.  
4 (10 h 15)

5 Et si j'ai un client sur lequel je compte  
6 pour me donner des volumes pour éviter de manquer  
7 de gaz, si j'ai un client qui ne s'interrompt pas,  
8 bien là on peut se retrouver sérieusement dans le  
9 trouble parce que j'ai plus rien. Le volet A et le  
10 volet B, j'ai l'usine LSR après, j'ai... je pense  
11 que j'ai une autre source, je ne suis plus certain,  
12 mais je sais que j'ai d'autre chose ensuite après  
13 le volet A et le volet B. Mais après le volet C,  
14 j'ai plus rien. Puis c'est pour ça que ce risque-  
15 là, il est peut-être peu probable, mais il a une  
16 conséquence importante. Et ça, je pense qu'il faut  
17 tenir compte... il faut prendre ça en compte dans  
18 la réflexion qu'on a sur les alternatives qu'on  
19 peut mettre en place.

20 On vous parle de ça des fois dans la  
21 gestion des... dans les dossiers de la gestion des  
22 risques. On a des matrices où on vous parle des  
23 risques puis des conséquences de ces risques-là.  
24 Puis lorsqu'on se retrouve avec des risques qui  
25 sont peu probables ou qui sont moins probables,

1        mais avec des conséquences graves, ça, ça fait  
2        partie des choses qu'on n'est pas capable  
3        d'accepter. C'est la même chose pour cette  
4        solution-là.

5                Au paragraphe 113. Je pense que... ce que  
6        je vous sou mets c'est que ce qu'on devrait  
7        rechercher ce n'est pas de pousser la clientèle qui  
8        est au service continu à s'interrompre de temps à  
9        autre. Ce qu'on doit chercher, en fait, c'est à  
10       garder la clientèle au service interruptible. Parce  
11       que cette clientèle-là, elle a une grande valeur  
12       pour l'ensemble de la clientèle de Gaz Métro. Puis  
13       c'est uniquement de cette façon-là qu'on va être en  
14       mesure de diminuer les outils d'approvisionnement  
15       qui sont requis pour desservir la demande continue.

16               Puis c'est ça l'objectif qu'elle poursuit,  
17       la vision tarifaire qui est présentement à l'étude.  
18       C'est de trouver une offre interruptible qui va  
19       perm... qui va la rendre suffisamment attrayante  
20       aux clients qui peuvent se permettre d'être à ce  
21       type de tarif-là, puis faire en sorte qu'ils y  
22       restent. Qu'ils y reviennent et qu'ils y restent.

23               Comme l'a indiqué Gaz Métro en audience, il  
24       serait possible donc d'extraire la portion  
25       interruptible du dossier sur la vision tarifaire

1 pour la faire avancer plus rapidement que le  
2 restant du dossier. Puis ça, c'est ce que je vous  
3 invite à garder en tête, puis à utiliser dans le  
4 cadre de votre décision. C'est mettons le pied sur  
5 l'accélérateur sur ce dossier-là, distrayons pas ou  
6 divertissons pas nos forces sur plusieurs choses en  
7 même temps. Je pense que si on les concentre sur un  
8 aspect, on a plus de chances d'arriver à un  
9 résultat qui va être acceptable pour tout le monde.

10 Puis je veux juste mentionner que -  
11 évidemment, ça vous a été dit, mais je pense que  
12 c'est important - si vous devez nous ordonner de  
13 mettre sur pied un nouveau volet interruptible pour  
14 le premier (1er) octobre, c'est certain qu'on va  
15 mettre nos efforts là-dessus, puis on va  
16 certainement arriver avec un résultat qui va être  
17 intéressant. Mais on ne sera pas capable de faire  
18 avancer plus rapidement la portion de la vision  
19 tarifaire sur le service interruptible plus global.

20 Puis je sais qu'à ça il y a des gens qui  
21 disent : ah, Gaz Métro, engagez donc plus de monde.  
22 Ayez donc plus de ressources. C'est facile à dire  
23 ça. C'est facile à dire quand on est à l'extérieur,  
24 mais je suis certain que vous le savez, les opé...  
25 la tarification, l'approvisionnement gazier c'est

1 des sujets qui sont complexes. Puis si on rentre  
2 douze (12) personnes demain matin chez Gaz Métro,  
3 ça va leur prendre des semaines avant d'être  
4 capable d'être... de participer à des... aux  
5 réflexions qu'on a. Ces gens-là, ils arrivent pas  
6 en ayant fait à l'extérieur des affaires qu'ils  
7 vont faire chez Gaz Métro. On apprend tous un  
8 nouveau métier quand on arrive chez Gaz Métro. Puis  
9 ça c'est la réalité, fait qu'on peut bien dire :  
10 « Engagez douze (12) nouvelles personnes. » Mais  
11 ces gens-là, ils ne contribueront pas, dans les  
12 prochaines semaines, les prochains mois, à  
13 l'élaboration d'une nouvelle vision tarifaire.

14 Je termine la section sur les outils  
15 d'approvisionnement avec ma sous-section sur la  
16 limitation des outils au niveau nécessaire pour  
17 répondre à l'hiver extrême plutôt que la journée de  
18 pointe. C'est une perception que Gaz Métro a eue en  
19 lisant les interrogations, les questions qui ont  
20 été posées par la Régie. C'est que la Régie  
21 pourrait être tentée de fixer les outils, le niveau  
22 des outils d'approvisionnement aux besoins  
23 nécessaires pour répondre à l'hiver extrême.

24 J'ai eu l'occasion d'en parler déjà depuis  
25 le début de mon argumentation. Je pense que ce

1 serait une mauvaise id e, je vais vous dire les  
2 choses bien franchement. Je pense que ce serait une  
3 mauvaise id e. Je pense que  a irait   contre-  
4 courant de ce qu'on observe chez les autres  
5 distributeurs. Vous pourrez consulter l' tude de  
6 Sussex.. Je pense que serait donc, imprudent  
7 d'ordonner une telle chose. Il y a trop de  
8 capacit s, il y a trop de diff rences entre les  
9 besoins pour l'hiver extr me, puis les besoins en  
10 journ e de pointe pour qu'on prenne ce genre de  
11 risque-l .

12 On parle de mille six cent vingt-trois  
13 (1623) 10(3) m(3) par jour. Entre mille six cent  
14 vingt-trois (1623) puis deux mille quarante-quatre  
15 (2044). On ne peut pas se... on n'a pas le luxe  
16 d'attendre la journ e d'avant ou deux jours avant  
17 pour contracter les outils sur le march  secondaire  
18 de cette ampleur-l . Je pense que ce serait  
19 imprudent.

20 (10 h 21)

21 S'il fallait qu'on se retrouve - puis je fais  
22 encore une r f rence au contre-interrogatoire de  
23 monsieur Gosselin puis de madame de Tilly, deux  
24 analystes qui repr sentent des groupes de  
25 consommateurs devant vous, je pense que vous ne

1 devriez pas ignorer ces témoignages et les  
2 positions qui ont été prises par ces analystes-là.

3 Si vous deviez faire une telle chose,  
4 c'est-à-dire fixer les outils au niveau des besoins  
5 pour l'hiver extrême, Gaz Métro ne serait plus en  
6 mesure de garantir la sécurité d'approvisionnement  
7 de la clientèle, puis je pense que c'est, entre  
8 autres choses, une de vos responsabilités  
9 principales. Ça m'émeut, excusez-moi.

10 Pour Gaz Métro, manquer de gaz une journée,  
11 c'est une journée de trop. Puis je veux revenir sur  
12 une chose à ce sujet-là parce que, ça m'a... ça m'a  
13 accroché. Monsieur Fontaine, lorsqu'il a témoigné  
14 pour SÉ/AQLPA, vous a parlé, puis j'ai cru  
15 comprendre ça, que chez HQD, on acceptait une perte  
16 de charge une fois aux dix (10) ans; j'ai cru  
17 comprendre ça. Mais il y a une chose qui est bien,  
18 bien, bien importante, que vous ne devez pas  
19 oublier, c'est que Hydro-Québec puis Gaz Métro, on  
20 est dans deux situations complètement différentes.  
21 Hydro-Québec, je n'ai plus d'électricité chez moi  
22 aujourd'hui, je vais en avoir tantôt parce que j'ai  
23 quelqu'un, quelque part, qui va appuyer sur un  
24 bouton puis qui va remettre la tension dans le  
25 réseau électrique de Hydro-Québec. Si je manque de

1 gaz aujourd'hui, ce qu'il faut que je fasse, il  
2 faut que j'appelle... en fait, ce qui va se  
3 produire, c'est que j'ai besoin d'avoir quelqu'un  
4 de chez Gaz Métro qui vient à la maison pour  
5 réallumer mes appareils. Parce qu'on a le petit  
6 pilote, là, on connaît tous le petit pilote, là,  
7 bien ce petit pilote-là, quand le gaz il revient,  
8 il ne se rallume pas automatiquement. Puis si on ne  
9 le rallume pas, bien à ce moment-là, ça crée des  
10 fuites de gaz dans les maisons puis on n'a pas  
11 besoin d'aller plus loin. Ça fait que je comprends  
12 qu'on puisse être tenté, que la Régie puisse être  
13 tentée de se dire, oui, mais chez Hydro-Québec, ça  
14 se fait, et on l'accepte ce risque-là. Mais il y a  
15 une raison bien particulière, il y a un contexte  
16 qui est bien particulier chez Hydro-Québec qui fait  
17 en sorte que c'est peut-être acceptable pour eux  
18 mais qui fait en sorte que pour Gaz Métro, c'est  
19 pas quelque chose qui est acceptable. C'est un  
20 risque qui est en fait, qui est carrément  
21 inacceptable.

22 Je vous parle maintenant de l'outil de  
23 maintien pour vous dire essentiellement, Gaz Métro  
24 demande à la Régie de modifier, je vous dirais, là,  
25 les règles du jeu qui prévalent actuellement et

1 cette modification-là, bien elle s'explique par  
2 l'évolution qu'il y a eue au fil des dernières  
3 années du contexte réglementaire. Le GNL, c'est  
4 quelque chose qui date de deux mille dix (2010),  
5 première décision de mai deux mille dix (2010), de  
6 mémoire, et il y a eu plusieurs décisions qui ont  
7 suivi, la liqué... qui ont concerné la liquéfaction  
8 en hiver, qui est dorénavant possible, la  
9 disponibilité de l'outil de maintien, les contrats,  
10 excusez-moi, les disponibilités de l'outil de  
11 maintien, les contrats à long terme pour contracter  
12 des nouvelles capacités sur le marché primaire, les  
13 besoins en journée de pointe maintenant qui  
14 excèdent les besoins en cas d'hiver extrême, donc,  
15 plusieurs changements qui, je vous soumetts,  
16 expliquent, exigent que la Régie se penche à  
17 nouveau sur cette, sur cette question et à date,  
18 ses décisions à l'évolution des dernières années  
19 pour permettre le respect continu des principes  
20 qu'elle a mis de l'avant. Puis je... un petit  
21 commentaire parce que ça m'est resté à l'esprit.  
22 Vous vous souviendrez peut-être, Monsieur le  
23 Président, d'une audience que nous avons eue en  
24 février dernier je crois, où on a parlé donc, du  
25 client GNL puis des conditions de service, est-ce

1 que c'est un client ou pas, et on avait aussi  
2 évoqué la question de l'outil de maintien puis vous  
3 aviez dit, me semble que j'ai rendu une décision à  
4 ce sujet-là puis je me permets juste de vous dire  
5 que c'est pas parce que la Régie rend une décision  
6 sur un sujet que plus tard, elle ne peut pas la  
7 revoir. Ça ne constitue pas nécessairement une  
8 révision. Il y a des... en fait la Régie deux  
9 choses : tribunal administratif, il n'a pas la  
10 force de la chose, je l'ai dit, il n'a pas la force  
11 de la chose jugée contrairement aux tribunaux de  
12 droit commun, et il n'y a pas non plus la règle du,  
13 ce qu'on appelle le stare decisis, c'est-à-dire que  
14 vous n'êtes pas liés les uns aux autres.

15 Puis je pense que cette flexibilité-là,  
16 comme organisme, comme un tribunal administratif,  
17 vous devez l'avoir, en fait vous l'avez pour une  
18 raison bien simple c'est que vous faites face pas à  
19 des situations ponctuelles mais vous faites face à  
20 un assujetti puis qui est dans une situation qui  
21 évolue au fil du temps, puis vous devez avoir la  
22 marge de manoeuvre pour vous adapter justement à  
23 cette évolution-là, à ce contexte-là changeant.

24 Puis là je pense que vous en avez un bon  
25 exemple d'un contexte qui a changé puis qui

1 justifie qu'aujourd'hui vous rendiez une décision  
2 qui est, qui va permettre d'adapter la, de  
3 l'adapter ou d'adapter ce qui doit être fait à la  
4 réalité que nous vivons aujourd'hui.

5 Évidemment, dans le cadre de la réflexion  
6 sur l'outil de maintien, l'élément fondamental  
7 demeure l'identification des besoins de la daQ aux  
8 termes de son plan d'approvisionnement, plus  
9 particulièrement d'identifier si la daQ a besoin de  
10 la totalité des volumes de gaz naturel liquide de  
11 l'usine LSR et si en raison des outils acquis, il  
12 demeure des outils, des volumes qui ne sont pas  
13 utilisés à l'usine LSR. Ça ça demeure le  
14 fondamental de toute la réflexion, c'est de quoi a  
15 besoin la daQ.

16 Une fois que la daQ, on sait qu'est-ce  
17 qu'elle a besoin, je pense qu'on est capable de  
18 prendre une décision en connaissance de cause sur  
19 qu'est-ce que doit fournir ou payer le client GNL.

20 Ce que Gaz Métro propose c'est que dans le  
21 cas où la daQ projette avoir recours à la totalité  
22 des volumes de gaz naturel liquide, c'est-à-dire  
23 que les besoins en cas d'hiver extrême sont  
24 supérieurs à ceux pour répondre à la journée de  
25 pointe, le client GNL lui fournisse un outil de

1           maintien de la fiabilité d'une quantité équivalente  
2           au volume réservé dans les réservoirs de l'usine  
3           LSR. Par contre, advenant que la daQ projette de ne  
4           pas avoir recours à la totalité des volumes de gaz  
5           naturel, c'est-à-dire que les besoins en cas  
6           d'hiver extrême sont inférieurs à la demande en  
7           journée de pointe, bien à ce moment-là, ce qu'on  
8           vous suggère c'est que le client GNL loue en  
9           quelque sorte un espace dans les réservoirs et paye  
10          une compensation pour ce louage d'espace.

11          (10 h 26)

12          La méthode que nous vous proposons, elle nous  
13          apparaît être la plus juste, tant pour la daQ que  
14          pour le client GNL. C'est, entre autres, une  
15          méthode qui, à notre avis, fait en sorte qu'il n'y  
16          a pas d'interfinancement ni en faveur de l'un ou de  
17          l'autre qui peut être constaté.

18                 En terminant, Gaz Métro souhaiterait que  
19          l'outil, lorsqu'il est requis, qu'il soit acquis  
20          directement par le client GNL. Cette façon de  
21          fonctionner permettrait au client GNL d'optimiser  
22          ses coûts comme bon lui semble. C'est-à-dire qu'il  
23          va choisir où il va aller le chercher puis combien  
24          de temps il va aller le chercher.

25                 Moi, je fais toujours l'analogie avec des

1 vices cachés. Quand tu achètes une maison puis qui  
2 est affectée d'un vice caché, tu dois donner à ton  
3 vendeur, tu dois l'informer pour lui permettre de  
4 remédier, de choisir le remède qu'il va appliquer  
5 pour remédier au vice. Puis c'est la même chose  
6 pour le client GNL, il doit garantir la sécurité  
7 d'approvisionnement de Gaz Métro et je pense qu'on  
8 devrait lui laisser la liberté du choix à prendre  
9 pour la garantir.

10           Donc, comme je le dis au paragraphe 126,  
11 cette façon de fonctionner permettrait au client  
12 GNL d'optimiser ses coûts comme bon lui semble. Une  
13 preuve de la disponibilité d'un tel outil, lorsque  
14 requis, serait exigée par Gaz Métro avant le  
15 premier (1er) décembre d'une année donnée.

16           Gaz Métro demande donc à la Régie  
17 d'approuver cette nouvelle méthode.

18           Ventes additionnelles de GNL, très  
19 rapidement. Ce que l'on constate c'est qu'il y a  
20 certains hivers où l'Usine LSR n'utilise pas  
21 l'ensemble des volumes de gaz naturel liquéfié. Gaz  
22 Métro propose que la Régie lui permette, après la  
23 fin de la période hivernale, de vendre certains de  
24 ses volumes résiduels aux clients GNL, ce qui  
25 pourrait avoir pour effet de dépasser la capacité

1 maximale, la limite maximale de quarante-cinq  
2 millions de mètres cubes (45 M m3) qui a été  
3 autorisée par la Régie dans sa décision D-2012-171.

4 Puis c'est ça qui explique que l'on est  
5 devant vous aujourd'hui, c'est parce que c'est  
6 possible que l'on dépasse ce critère-là que vous  
7 nous avez imposé.

8 Je vous soumetts que ces volumes disponibles  
9 pour le client GNL après la période hivernale  
10 seraient fonction d'un certain nombre d'éléments  
11 qui permettraient de s'assurer que les réservoirs  
12 de l'Usine LSR sont pleins au premier (1er)  
13 décembre et qu'une telle façon de fonctionner  
14 serait bénéfique à la daQ qui pourrait voir les  
15 coûts associés à l'Usine LSR diminuer d'un virgule  
16 neuf million de dollars (1,9 M\$) si on présume un  
17 scénario où il y aurait des ventes à court terme  
18 faites par le client GNL de vingt-six millions de  
19 mètres cubes (26 M m3).

20 Gaz Métro demande donc à la Régie  
21 d'approuver la vente de volumes de gaz naturel  
22 liquide en excès du quarante-cinq millions (45 M).

23 Je termine sur la saturation du réseau.  
24 Évidemment, une situation qui est prise très au  
25 sérieux par Gaz Métro qui va faire l'objet d'une

1 demande ou d'un dossier. On vous a informés d'ici  
2 la fin de l'automne. Depuis ce temps-là, par  
3 contre, d'ici là, évidemment, on ne reste pas les  
4 bras croisés.

5 Pour l'hiver deux mille treize-deux mille  
6 quatorze (2013-2014) nous avons réussi à négocier  
7 avec TransCanada une augmentation de la capacité de  
8 la pression minimale contractuelle sans coût  
9 additionnel. Ce qui a fait en sorte que les taux de  
10 saturation qui ont été observés pour l'Estrie et  
11 pour le Saguenay s'élevaient respectivement à  
12 quatre-vingt-sept virgule quatre pour cent (87,4 %)   
13 et quatre-vingt-huit virgule deux pour cent  
14 (88,2 %), ce qui était deux taux acceptables pour  
15 Gaz Métro.

16 Pour l'hiver deux mille quatorze (2014),  
17 Gaz Métro a réussi à négocier avec TransCanada une  
18 nouvelle augmentation de la pression minimale  
19 contractuelle pour l'Estrie, et ce, toujours sans  
20 coût additionnel.

21 Ceci permettra de maintenir les taux de  
22 saturation à des niveaux acceptables en termes de  
23 gestion des risques. Et puis il y a d'autres outils  
24 qui sont disponibles pour Gaz Métro si jamais ça  
25 devenait nécessaire, que ça soit avec

1 l'instrumentation de certains clients, le processus  
2 d'attribution du GAI ou les journées d'interruption  
3 pour des raisons opérationnelles.

4 Quelques mots rapidement sur le concept  
5 d'interruption horaire qui a été soulevé par  
6 certains intervenants. Gaz Métro souligne, je pense  
7 que ça vous a été bien expliqué, qu'il ne trouve  
8 pas, ce concept d'interruption horaire, il ne  
9 trouve pas la même application selon que l'on a une  
10 problématique de saturation du réseau ou un enjeu  
11 de capacité de transport en journée de pointe.  
12 C'est deux choses distincte.

13 L'interruption sur une base horaire pour  
14 régler une problématique de saturation du réseau  
15 fait partie d'un ensemble de solutions possibles  
16 qui seront examinées, tel que requis par la Loi et  
17 le Règlement, dans le cadre du dossier de  
18 renforcement de réseau qui devrait être déposé  
19 durant l'automne.

20 Pour sa part, l'interruption sur une base  
21 horaire pour régler une problématique de demande en  
22 journée de pointe, de transport en d'autres termes,  
23 se bute à des obstacles différents. Notamment, le  
24 fait que tout le système nord-américain  
25 d'approvisionnement et de transport du gaz naturel

1 est basé sur une période d'une journée et non pas  
2 sur une période horaire.

3 Ce que la Régie doit retenir c'est que la  
4 problématique de saturation du réseau qui découle  
5 de la demande horaire en pointe se produit les  
6 jours de grands froids. Or, ces jours de grands  
7 froids-là, les clients qui ont recours au service  
8 interruptible sont déjà interrompus. En d'autres  
9 termes, ça ne sert à rien de les interrompre pour  
10 une durée de quelques heures alors qu'ils le sont  
11 déjà pour toute la journée.

12 Il y a des intervenants qui ont fait  
13 mention d'une pratique d'interruption horaire, par  
14 exemple chez Enbridge. Je pense qu'on a tenté de  
15 corriger un peu cette perception-là.

16 Ce que l'on constate chez Enbridge,  
17 notamment, c'est des préavis. En fait, ce ne sont  
18 pas les interruptions qui sont horaires, mais c'est  
19 les préavis qui doivent être donnés au client avant  
20 qu'il s'interrompe qui sont sur une base horaire ou  
21 qui varient en fonction d'un horaire.

22 (10 h 30)

23 Il y a des préavis qui peuvent être de quatre  
24 heures, il y a des préavis qui peuvent être de  
25 seize (16) heures. Ce que je vous souligne, ce que

1 je souligne simplement ici, c'est que Gaz Métro a  
2 aussi cet... c'est aussi prévu dans ses tarifs.  
3 C'est-à-dire qu'on doit donner un avis d'un minimum  
4 de deux heures à un client avant de l'interrompre.  
5 Mais, les interruptions chez Enbridge, elles ne  
6 sont pas plus d'une heure, de deux heures ou de  
7 quatre heures, elles sont d'une journée ou du  
8 restant de la journée si l'interruption est faite  
9 en cours de journée.

10 Au paragraphe 147, au sujet de  
11 l'instrumentation de l'ensemble des clients aux  
12 tarifs D4 et D5, Gaz Métro est d'avis qu'une telle  
13 mesure ne permettrait pas de mitiger encore plus la  
14 problématique de saturation des... qu'on vit dans  
15 la... les tronçons de l'Estrie et du Saguenay.

16 En effet, les clients qui sont susceptibles  
17 d'aggraver la problématique qu'on vit dans ces  
18 tronçons-là sont déjà suivis en temps réel par Gaz  
19 Métro, ils font déjà l'objet de... ils sont déjà  
20 instrumentés. On voit leur consommation en temps  
21 réel.

22 Ce monitoring en temps réel sur les  
23 tronçons arrivant à saturation permet à Gaz Métro  
24 d'intervenir si elle constate une consommation qui  
25 est trop élevée pour les conditions qui prévalent,

1 que ce soit en communiquant avec le client,  
2 l'intervention peut être une communication avec le  
3 client, elle peut aller carrément jusqu'à une  
4 interruption du client aux termes du paragraphe 7  
5 de l'article 16.4.6 des Conditions de service et  
6 Tarif.

7 Quant aux autres clients du... des tarifs  
8 D4 et D5, bien, ils sont situés sur des tronçons où  
9 il n'existe pas de problème de saturation à l'heure  
10 actuelle et, ces tronçons, on ne suit peut-être pas  
11 en temps réel la consommation des clients sur ces  
12 autres tronçons, mais ce qu'on fait, c'est qu'on  
13 suit en temps réel la consommation qui... ou les  
14 volumes qui sortent des postes de livraison. Donc,  
15 il y a un monitoring qui est fait, peut-être à un  
16 degré moins fin, mais qui est fait à un niveau  
17 suffisant quant à nous considérant l'absence de  
18 problème de saturation de réseau dans ces... dans  
19 ces tronçons autres.

20 Alors, je suis désolé, ça m'a pris un petit  
21 peu plus de temps, mais je pense que ça valait la  
22 peine de prendre le temps nécessaire pour vous  
23 faire part de la position de Gaz Métro. C'étaient  
24 des sujets importants pour nous. Je ne sais pas si  
25 vous avez des questions, ça va me faire plaisir d'y

1 répondre, sinon je vais céder la parole à mon  
2 collègue maître Sigouin-Plasse, à moins que vous  
3 veuillez prendre une petite pause.

4 LE PRÉSIDENT :

5 On aura peut-être des questions, mais d'abord on va  
6 prendre la pause.

7 Me VINCENT REGNAULT :

8 Parfait.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Puis on va être de retour... Retour à dix heures  
11 quarante (10 h 40). Merci.

12 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

13 REPRISE DE L'AUDIENCE

14 LE PRÉSIDENT :

15 Donc, on s'excuse du retard. On veut profiter à  
16 cent pour cent (100 %) de votre présence. Donc, on  
17 va procéder avec maître Sigouin-Plasse et peut-être  
18 à la fin vous demander de revenir, ça fait que  
19 allez-vous-en pas.

20 Me VINCENT REGNAULT :

21 Parfait.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Bonjour, Maître Sigouin-Plasse.

24 PLAIDOIRIE PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

25 Merci, Monsieur le Président, Madame le Régisseur,

1 Monsieur le Régisseur. Alors, pour paraphraser  
2 maître Cardinal, j'en aurai pour une heure et demi  
3 à peu près. Non, sérieusement, donc j'aborde avec  
4 vous, pour les quelques minutes qui suivent, des  
5 enjeux reliés à l'efficacité énergétique.

6 Je vous le dis d'emblée, je vais ramasser  
7 mes idées pour certains, ce sont des sujets qui se  
8 retrouvent au plan d'argumentation. Et ce que je  
9 ferai, c'est que je vous pointerai tout simplement  
10 le contenu du plan d'argumentation sans  
11 nécessairement l'élaborer plus qu'il faut, là, et  
12 pour permettre éventuellement à maître Sicard en  
13 fin de journée de pouvoir plaider aujourd'hui.

14 Alors, les faits saillants que je  
15 pourrais... si je peux les nommer ainsi, du PGEÉ  
16 horizon deux mille quinze, deux mille dix-sept  
17 (2015-2017). Pour deux mille quatorze, deux mille  
18 quinze (2014-2015) Gaz Métro prévoit des économies  
19 de trente-neuf virgule quatre millions de mètres  
20 cubes (39,4 M m<sup>3</sup>) représentant une réduction nette  
21 de près de soixante-quinze millions de... pardon,  
22 soixante-quinze mille (75 000) tonnes de CO<sub>2</sub>  
23 équivalentes. Alors, c'est un sommet historique,  
24 trente-neuf virgule quatre millions de mètres cubes  
25 (39,4 M m<sup>3</sup>).

1                   À la lumière de la preuve versée au  
2 dossier, Gaz Métro demande à la Régie d'approuver  
3 un budget de dix-huit virgule sept millions de  
4 dollars (18,7 M\$) considérant notamment que quatre-  
5 vingt-quatre pour cent (84 %) de cette somme sera  
6 consacrée au versement des aides financières.

7                   Nous avons déposé, dans le cadre de ce  
8 présent dossier, une proposition relative à la  
9 bonification pour l'atteinte des objectifs en  
10 efficacité énergétique. La bonification actuelle  
11 liée à l'efficacité énergétique découle du dossier  
12 tarifaire deux mille onze (2011) et ce mode de  
13 bonification consiste à permettre à Gaz Métro  
14 d'accéder à une première tranche de deux cent  
15 cinquante mille dollars (250 000 \$) de bonification  
16 en atteignant un premier palier d'économies de  
17 vingt-huit millions de mètres cubes (28 M m3) par  
18 an et ensuite une bonification additionnelle de  
19 sept cent cinquante mille (750 000 \$) suite à  
20 l'atteinte d'un second palier de trente-deux  
21 millions de mètres cubes (32 M m3), étant entendu  
22 cependant que, entre ces deux paliers, évidemment  
23 si on atteignait un résultat supérieur au palier  
24 précédent, bien, il y a une ajustement au prorata  
25 qui s'effectue.

1                    Dans la décision D-2014-77, la Régie  
2                    précisait que :

3                    [...] dans le contexte où la  
4                    bonification est un incitatif à la  
5                    performance, avoir un seuil de  
6                    bonification inférieur aux prévisions  
7                    n'est pas adéquat [...]

8                    On se rappellera dans la cause tarifaire précédente  
9                    que - et de mémoire, sauf erreur, là - les  
10                    prévisions étaient de trente-quatre millions de  
11                    mètres cubes (34 M m3), ce qui a amené la Régie à  
12                    faire cet... à formuler ce commentaire et à  
13                    créer... et demander à Gaz Métro de présenter, dans  
14                    le cadre du présent dossier tarifaire, une  
15                    proposition visant la mise en place d'un seuil de  
16                    bonification variable annuellement qui soit en lien  
17                    avec les prévisions du PGEÉ.

18                    (11 h 04)

19                    Alors, évidemment Gaz Métro a... s'est efforcée et  
20                    s'est assurée de répondre à cette volonté formulée  
21                    par la Régie dans sa décision D-2014-077, afin de  
22                    véritablement vous proposer une proposition qui est  
23                    en... en fait formuler une proposition qui est en  
24                    lien avec les prévisions. Vous avez, ceci dit,  
25                    entendu monsieur Gosselin témoigner hier sur la

1 proposition de la FCEI là-dessus et d'emblée je  
2 pense que monsieur Gosselin a été assez clair pour  
3 reconnaître que ce que la FCEI recommandait n'était  
4 pas tout à fait en lien avec ce que la Régie  
5 exigeait dans sa décision D-2014-077. Alors nous,  
6 on vous soumet que ce que nous vous proposons est  
7 en lien avec ces exigences-là formulées par la  
8 Régie.

9 Et qu'est-ce que c'est exactement comme  
10 proposition? C'est une bonification qui serait  
11 scindée en trois niveaux volumétriques. Donc un  
12 premier niveau lorsque l'objectif annuel - donc  
13 tout est axé sur les objectifs d'économies  
14 annualisés - donc lorsque l'objectif annuel est  
15 inférieur à trente-trois millions de mètre cubes  
16 (33 M m<sup>3</sup>), on a un premier deux cent cinquante  
17 mille dollars (250 000 \$) lorsqu'on atteint un  
18 pourcentage de réalisation de quatre-vingt-sept  
19 virgule cinq pour cent (87,5 %). Et l'excédent,  
20 donc le sept cent cinquante mille dollars  
21 (750 000 \$) de bonification, on y aura accès  
22 seulement que si cent pour cent (100 %) de  
23 l'objectif est atteint. Alors vous voyez qu'il y a  
24 une modulation en fonction du degré, je pourrais  
25 dire, de difficulté d'atteindre un objectif qui est

1 ambitieux ou moins ambitieux.

2 Et vous verrez que - et puis je vous fais  
3 grâce de la lecture des paragraphes et des sous-  
4 paragraphes du paragraphe 100 du plan  
5 d'argumentation - mais il y a un... on relâche un  
6 peu ou on est un peu plus... il y a une plus grande  
7 marge de manoeuvre, plus l'objectif en économies  
8 d'énergie est important. Donc le dernier palier,  
9 par exemple, si on a des objectifs annuels  
10 d'économies qui se situent au-delà de trente-six  
11 millions de mètres cubes (36 M m<sup>3</sup>), bien ça va être  
12 la réalisation de quatre-vingt-trois pour cent  
13 (83 %) de cet objectif qui va nous donner accès à  
14 une bonification de deux cent cinquante mille  
15 dollars (250 000 \$), alors que l'excédent de sept  
16 cent cinquante mille dollars (750 000 \$) va être  
17 accessible à quatre-vingt-quinze (95 %)... selon  
18 une réalisation de quatre-vingt-quinze pour cent  
19 (95 %) de l'objectif fixé.

20 Comme c'est le cas à l'heure actuelle,  
21 entre les pourcentages d'atteinte - qui est fixé  
22 par la proposition qu'on vous fait - il y a, si on  
23 atteint par exemple, dans le dernier cas, le  
24 dernier niveau, si on s'est fixé un objectif  
25 d'économies qui est de plus de trente-six millions

1 de mètres cubes (36 M m<sup>3</sup>), mais que je réalise  
2 quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) de cet objectif-  
3 là, bien il y a un prorata, il y a un calcul au  
4 prorata qui s'établira. Alors c'est ce que nous  
5 vous proposons.

6 Et ce que nous vous disons - vous avez  
7 entendu monsieur Pouliot à cet égard-là - c'est que  
8 cette fluctuation-là ou en fait la marge de  
9 manoeuvre dans l'atteinte des objectifs, elle est  
10 essentielle quant à nous pour bien induire un  
11 comportement acceptable dans le cadre d'une  
12 bonification incitative. Donc de nous inciter à se  
13 fixer des objectifs qui sont ambitieux. Surtout en  
14 prenant en considération - et monsieur Pouliot l'a  
15 bien indiqué en audience - en considérant que les  
16 marges de manoeuvre budgétaires pour l'efficacité  
17 énergétique ont été réduites au fil des ans. Parce  
18 qu'on comprendra que depuis quelques années, Gaz  
19 Métro a une limite, en fait une marge de manoeuvre  
20 de seulement que dix pour cent (10 %) sur le budget  
21 qui a été autorisé par la Régie sur le... ou  
22 globalement, donc le budget global, mais ainsi  
23 qu'au niveau des marchés.

24 Alors nous vous invitons à reconnaître, en  
25 fait nous invitons respectueusement la Régie à

1 approuver cette proposition, cette structure de  
2 bonification qui fait suite à la décision D-2014-  
3 077.

4 Quelques mots sur l'étude des coûts évités,  
5 la mise à jour, devrais-je dire, des coûts évités  
6 puisque, encore une fois cette année, Gaz Métro,  
7 bon, on remet à jour cette étude des coûts évités  
8 là. Monsieur Kayal nous a accompagnés une fois de  
9 plus dans l'exercice. Monsieur Kayal en est à sa  
10 cinquième mise à jour, il nous accompagne depuis  
11 deux mille (2000), lors du premier plan global en  
12 efficacité énergétique de Gaz Métro en deux mille  
13 un (2001). C'est la décision D-2000-211 qui a fixé  
14 ces façons de faire là.

15 Monsieur Kayal utilise une méthode qui est  
16 dite des coûts marginaux ciblés. Et bon, écoutez,  
17 monsieur Kayal, je pense qu'il n'y a personne qui a  
18 remis en question les compétences et l'expertise de  
19 monsieur Kayal en pareille matière pour établir la  
20 méthode des coûts évités. C'est une personne qui,  
21 comme je vous l'ai dit, est avec nous depuis bon  
22 nombre d'années, qui a une connaissance poussée en  
23 la matière et peu importe la qualification qu'on  
24 pourrait lui reconnaître pour les fins de  
25 l'audience d'aujourd'hui, je ne pense pas qu'il y a

1 aucun contrepoids en termes de preuve qui pourrait  
2 remettre en question les conclusions ou les propos  
3 tenus par monsieur Kayal aujourd'hui.

4 Et ce que monsieur Kayal vous dit c'est que  
5 la méthode donc dite des coûts marginaux ciblés est  
6 une bonne méthode qui se doit d'être appliquée, qui  
7 se devait d'être appliquée dans le cadre de cette  
8 mise à jour-là et qui devrait être appliquée pour  
9 les mises à jour à venir. Et d'ailleurs on  
10 souligne, dans le plan d'argumentation, que c'est  
11 une méthode qui est effectivement aussi appliquée  
12 par Hydro-Québec.

13 (11 h 09)

14 Quelques commentaires sur l'utilisation de  
15 données prospectives. Ce que l'analyste nous dit  
16 c'est : écoutez, pour les fins de cette méthode-là,  
17 ce sont les données historiques que nous prenons en  
18 considération. Il n'est pas dit qu'on ne peut pas  
19 utiliser certaines données prospectives lorsque le  
20 degré de probabilité de réalisation de ces données-  
21 là dans le futur sont très élevées ou certaines. Ce  
22 qu'on entend par « très élevées » c'est par exemple  
23 un plan d'approvisionnement, ce qui est prévu dans  
24 un plan d'approvisionnement ou certaines, lorsqu'on  
25 a déjà eu une autorisation de la Régie de l'énergie

1 sur un investissement à venir. Alors évidemment,  
2 les sommes ne sont pas encore dépensées mais  
3 puisqu'on a une autorisation de la part de la  
4 Régie, on peut croire qu'il y a un certain degré de  
5 certitude quant à la réalisation de ces données  
6 prospectives là. Alors, on pourrait utiliser dans  
7 certaines circonstances les données prospectives.

8 Également, on a questionné monsieur Kayal  
9 sur l'utilisation d'un coût évité spécifique à  
10 certaines régions. On se souviendra des discussions  
11 concernant des investissements dans certaines  
12 régions pour... en lien avec la saturation du  
13 réseau et monsieur Kayal a été très clair là-  
14 dessus. Écoutez, on ne croit pas que... ça ferait  
15 en sorte de complexifier énormément la méthode de  
16 calcul des coûts évités d'autant que cette méthode-  
17 là évolue. C'est-à-dire que oui, on fait une mise à  
18 jour à tous les trois ans mais lorsqu'on va refaire  
19 la mise à jour dans trois ans, on va prendre en  
20 considération rétroactivement les données qui se  
21 seront réalisées entre deux méthodes d'évaluation  
22 des coûts évités. Alors, on ne croit pas que ce  
23 soit nécessaire, dans le contexte actuel, de  
24 compliquer davantage la méthode et en introduisant  
25 ce qu'on appelle peut-être des coûts évités

1 régionaux.

2 Alors pour deux mille quatorze - deux mille  
3 quinze (2014-2015), le coût évité d'un mètre cube  
4 de gaz naturel non distribué, incluant le gaz  
5 naturel, le prix du gaz naturel, pardon, se situe à  
6 vingt-quatre (24)... vingt-cinq cents (0,25 \$)  
7 pardon, le mètre cube pour les volumes de base et  
8 trente-quatre cents (0,34 \$) pour les volumes de  
9 chauffage. Et le tout, on en convient, la preuve,  
10 c'est ce qu'elle établit, l'augmentation des coûts  
11 évités a un impact positif sur la rentabilité des  
12 programmes du PGEÉ.

13 Alors quelques mots maintenant sur les  
14 objectifs du PGEÉ puisque vous avez lu et entendu  
15 de la preuve de la part du ROEÉ concernant les  
16 objectifs qui devraient être fixés pour le plan  
17 global en efficacité énergétique, les objectifs,  
18 bon, les objectifs quantitatifs. Je vous avouerai  
19 bien franchement, lorsque j'ai pris connaissance de  
20 la preuve du ROEÉ personnellement, j'ai fait un  
21 saut de constater la recommandation du ROEÉ, c'est-  
22 à-dire qu'on fixe pour le PGEÉ une cible de quatre  
23 vingt millions (80 M) de mètres cubes. Pourquoi  
24 j'ai fait un saut? Parce que, évidemment il y avait  
25 un décalage important entre ce que nous vous

1 propositions dans ce dossier-ci, trente-neuf virgule  
2 quatre millions de mètres cubes (39,4 M m3) mais  
3 aussi ce que nous dit un allié naturel du ROÉÉ, le  
4 SÉ/AQLPA, à l'effet que cette cible de trente-neuf  
5 virgule quatre millions de mètres cubes (39,4 M m3)  
6 est très ambitieuse. Alors j'ai fait le saut. J'ai  
7 dit qu'est-ce qui justifie ou qu'est-ce qui  
8 explique un tel décalage dans les positions de tous  
9 et chacun?

10 Je vous soumetts, Monsieur le Président, que  
11 ce décalage-là s'explique, en tout respect, par  
12 certains raccourcis, par certains chemins de  
13 traverse qu'on va prendre pour supporter une  
14 proposition comme celle-là. D'abord, le ROÉÉ juge  
15 que cinquante pour cent (50 %) du... bien en fait  
16 tout tourne autour ou l'échafaudage de l'argument  
17 du ROÉÉ tourne autour du PTÉ, ce qu'on appelle le  
18 potentiel technico-économique, qui a été évalué pas  
19 plus tard qu'il y a deux ans, Monsieur le  
20 Président, Madame le régisseur, Monsieur le  
21 régisseur, avec un expert, qui s'est présenté  
22 devant la Régie et oui, il y a eu une évaluation  
23 qui a été faite. On vous a soumis ça et la Régie en  
24 a pris acte et a pris en considération ce PTÉ-là.  
25 Et ce que le ROÉÉ nous dit c'est qu'il faut que le

1 PGEÉ soit arrimé au PTÉ, et plus exactement que Gaz  
2 Métro réalise près de cinquante pour cent (50 %) du  
3 PTÉ qui a été fixé, en deux mille douze (2012), à  
4 sept cent deux virgule neuf... virgule deux  
5 millions de mètres de cubes (702,2 M m<sup>3</sup>), que le  
6 ROEÉ va augmenter à huit cent millions de mètres  
7 cubes (800 M m<sup>3</sup>) en raison des impacts qu'il  
8 considère être en fonction de l'évaluation des  
9 coûts évités mis à jour.

10 Alors, nous on considère que cette  
11 position-là repose sur deux problèmes fondamentaux  
12 de la part du ROEÉ. D'abord, l'évaluation de  
13 l'impact de l'augmentation des coûts évités sur le  
14 PTÉ en question, le potentiel technico-économique.  
15 Malheureusement, ce qu'il appert de la preuve du  
16 ROEÉ, tant écrite qu'à l'oral administrée hier,  
17 c'est qu'on semble avoir éludé ou mis de côté un  
18 des aspects de l'évaluation des coûts évités.  
19 C'est-à-dire que, oui, certes, il y a eu une  
20 augmentation des coûts évités au niveau des volumes  
21 en chauffage mais on ne parle pas de la réduction  
22 des coûts évités au niveau de la base. Ça, on élude  
23 ça. Puis je pense que c'est un des problèmes avec  
24 la position du ROEÉ, à certains égards c'est qu'on  
25 élude une partie de la preuve, une partie de la

1 réalité pour supporter ces prétentions.

2           Ensuite de ça, plus fondamentalement je  
3 vous dirais, c'est qu'on vous invite à retenir  
4 comme base de référence le potentiel technico-  
5 économique du gaz naturel au Québec. Donc, sept  
6 cent deux millions virgule deux... pardon, sept  
7 cent deux virgule deux millions de mètres cubes  
8 (702,2 M m<sup>3</sup>) en deux mille douze (2012), qui  
9 pourrait être majoré à l'heure actuelle, à la  
10 lumière des nouvelles études des coûts évités mais  
11 certainement pas de l'ordre de huit cent millions  
12 de mètres cubes (800 M m<sup>3</sup>) comme le suggère le ROEÉ  
13 parce qu'on vous dit qu'il ne prend pas en  
14 considération, comme je l'indique il y a quelques  
15 instants, la réduction des coûts évités pour les  
16 volumes de base.

17           Mais pourquoi prendre en considération le  
18 PTÉ et non pas ce qu'on a appelé le PCMR accessible  
19 à Gaz Métro, c'est-à-dire, le potentiel commercial  
20 maximal réalisable de Gaz Métro qui a été établi et  
21 fixé à cinquante virgule cinq millions de mètres  
22 cubes (50,5 M m<sup>3</sup>) dans la cause tarifère deux mille  
23 treize (2013) et ce qui est très important, qui a  
24 été considéré par sa déci... la Régie dans sa  
25 décision D-2013-106, au paragraphe 489. Je vous

1 invite à en prendre connaissance de ce paragraphe-  
2 là, 489, la Régie prend bien soin de souligner le  
3 potentiel commercial maximal réalisable accessible  
4 à Gaz Métro et elle indique précisément le  
5 cinquante virgule cinq millions de mètres cubes  
6 (50,5 M m3).

7 (11 h 14)

8 Et lorsqu'on pose la question en contre-  
9 interrogatoire à monsieur Finet, il dit : « Non,  
10 non, écoutez, pour moi, là, pour les fins de mes  
11 prétentions et pour les fins de la position du  
12 ROEÉ, je ne considère pas ce cinquante virgule cinq  
13 millions de mètres cubes (50,5 M m3).

14 Alors ce que ROEÉ nous invite à faire c'est  
15 de refaire essentiellement un débat qui a eu lieu  
16 il y a deux ans, Monsieur le Président, et nous  
17 vous invitons à ne pas emprunter ce chemin de  
18 traverse là que le ROEÉ a emprunté.

19 D'autant que, comme je l'indiquais,  
20 SÉ/AQLPA a qualifié elle-même de très ambitieux les  
21 objections de Gaz Métro au niveau de son PGEÉ deux  
22 mille quatorze-deux mille quinze (2014-2015).

23 Autre chemin de traverse, autre raccourci  
24 ou « shortcut » que le ROEÉ prend, c'est lorsqu'il  
25 aborde l'optimisation des coûts du mètre cube

1 économisé. Il fait... il voudrait que l'on fasse  
2 des comparables avec ce qui se fait ailleurs au  
3 niveau de nos voisins de l'Ontario.

4 En fait, c'est une critique à peine voilée  
5 du ROEE à l'égard de la performance du PGEÉ. Ils  
6 ont dit : « Écoutez, vous avez des ratios par mètre  
7 cube économisé chez Gaz Métro qui sont de quarante-  
8 sept cents (47¢) par mètre cube, alors que vous  
9 avez Union Gas à vingt-trois cents (23¢) par mètre  
10 cube. Vous voyez bien qu'il y a quelque chose qui  
11 cloche. »

12 Mais on élude, encore une fois,  
13 complètement une autre donnée qu'on met en preuve,  
14 c'est-à-dire Enbridge qui est à cinquante et une  
15 cents (51¢) par mètre cube. Et on vous dit, vous ne  
16 devez que regarder Union Gas parce que ce sont des  
17 profils qui sont comparables.

18 Et là, on doit prendre sur parole ce que  
19 nous dit monsieur Finet. Puisque quand on lui pose  
20 des questions : « O.K. D'accord, vous voulez que  
21 l'on fasse des comparables avec Union Gas. Mais  
22 qu'en est-il exactement de la clientèle desservie  
23 d'Union Gas? Est-ce que vous avez vérifié si,  
24 effectivement, ce que vous alléguiez, c'est-à-dire  
25 qu'ils ont des profils comparables est exact pour

1 amener la Régie à considérer ce vingt-trois cents  
2 (23¢) par mètre cube, ce ratio-là. »

3 Monsieur Finet nous dit : « Non, non,  
4 écoutez, non, ce n'était pas ça. Moi, je n'ai pas  
5 fait ça. Ce n'est pas ça l'objectif de ma  
6 représentation. Mais je pourrais le faire. » Il l'a  
7 dit spontanément, vous avez les références au plan  
8 d'argumentation. « Je pourrais le faire si vous  
9 voulez. »

10 Je vous soumets bien franchement que cet  
11 exercice-là devait se faire en amont de la  
12 recommandation s'il voulait soutenir ces  
13 prétentions. Si on veut faire des comparables de  
14 cette nature-là, surtout que vous avez en preuve le  
15 témoignage de monsieur Pouliot qui nous dit :  
16 « Écoutez, le ratio par mètre cube, le ratio dollar  
17 par mètre cube économisé ce n'est pas tout. C'est  
18 très important de prendre en considération le  
19 marché dans lequel évoluent les programmes en  
20 efficacité énergétique. »

21 Et, malheureusement, je vous le soumets en  
22 tout respect, la preuve que le ROEÉ a administrée  
23 n'est pas suffisante pour faire la comparable ou la  
24 comparaison qu'il nous invite à faire et tirer une  
25 conclusion sur l'efficacité et le rendement du

1 PGEÉ.

2 Alors ceci clôt mes représentations pour  
3 les objectifs du PGEÉ.

4 Quelques mots très rapides sur le PA234  
5 « Préchauffage solaire ». Vous, la Régie nous a  
6 demandé dans la décision D-2014-077 de faire un  
7 retour auprès de vous, auprès de la Régie pour  
8 apporter des changements au Programme nous  
9 permettant de régler, de résoudre un enjeu de  
10 rentabilité.

11 Vous avez la proposition au dossier. Il  
12 s'agit essentiellement de prendre comme critère  
13 additionnel d'admissibilité au Programme, en  
14 considérant seulement que les projets qui ont une  
15 période de retour sur l'investissement inférieure à  
16 vingt (20) ans.

17 Et aussi Gaz Métro s'est dite ouverte dans  
18 une réponse à une demande de renseignements, vous  
19 avez les références au plan d'argumentation, à un  
20 critère supplémentaire, c'est-à-dire qu'un critère  
21 d'admissibilité supplémentaire soit basé sur une  
22 période de retour sur l'investissement minimale  
23 d'un an et de l'imposition d'une limite d'aide  
24 financière fixée en fonction du montant maximal  
25 requis afin de ramener le tout à une PRI, une

1 période de retour sur l'investissement, à un an.

2 Alors on croit qu'avec ça on résout le  
3 problème de la rentabilité. Et vous l'avez au plan  
4 d'argumentation, dernier petit point sur le PE234.  
5 Le ROEE persiste à prétendre que nous n'avons pas  
6 respecté la demande de la Régie formulée au  
7 paragraphe 461 de sa décision D-2014-077.

8 Je vous invite tout simplement à prendre  
9 connaissance de ce paragraphe-là. Ce qui nous a été  
10 demandé par la Régie, c'est-à-dire de valider les  
11 résultats. Vous vous souviendrez, puis je ne veux  
12 pas trop m'étendre là-dedans aujourd'hui, là, mais  
13 il y a eu beaucoup de discussions l'année passée  
14 sur des résultats de ce Programme-là compte tenu  
15 notamment de l'effet du vent, puis on parlait de  
16 surestimation, d'économies d'énergie surestimées.

17 Puis la Régie nous a invités à faire un  
18 suivi auprès de clients qui ont eu accès à ce  
19 Programme-là pour valider, et c'est ce qui est très  
20 important, pour valider les résultats obtenus et le  
21 niveau de satisfaction des clients.

22 Alors c'est exactement ce que l'on a fait.  
23 La firme a validé les résultats et la satisfaction  
24 des clients. Je vous invite, pour vous en  
25 convaincre, de vous référer à la réponse 1.1 de la

1 pièce Gaz Métro-11, Document 5, la pièce B-0131 qui  
2 est une réponse à la demande de renseignements du  
3 ROÉÉ.

4 (11 h 20)

5 Les deux derniers éléments de mon plan  
6 d'argumentation, très très brièvement, je parle du  
7 PE111, chaudières efficaces, puisqu'on a jugé bon  
8 de porter ça à votre attention dans le cadre de  
9 l'argumentation puisqu'il y a eu des questions que  
10 la Régie a posées en demande de renseignements  
11 concernant l'impact de la variation de la  
12 température du retour d'eau qui est inférieure...  
13 bien, en tout cas, au niveau des chaudières à  
14 condensation. Excusez-moi, j'essaie de ramasser,  
15 mais il ne faut pas trop que je ramasse trop vite  
16 parce que j'escamote beaucoup le plan  
17 d'argumentation.

18 Ceci dit, donc il y avait des  
19 questionnements sur l'efficacité réelle de ces  
20 équipements-là. Et il y a eu une question par...  
21 par la Régie, alors c'est pour ça qu'on vous  
22 revient là-dessus, tout simplement pour vous dire,  
23 il y a un processus administratif à l'heure  
24 actuelle devant la Régie sur l'évaluation des  
25 programmes.

1 Et vous avez, la Régie s'est dite  
2 satisfaite notamment de cette évaluation de ce  
3 programme-là dans un rapport qu'elle a rendu public  
4 le neuf (9) septembre deux mille quatorze (2014).  
5 Et ce qu'on vous soumet bien respectueusement,  
6 c'est le processus administratif devrait nous  
7 permettre de poursuivre nos discussions sur  
8 l'efficacité ou les résultats de l'évaluation de ce  
9 programme-là. Et d'ailleurs, vous avez le résultat  
10 d'une évaluation pour le pendant commercial de ce  
11 programme-là qui vient à échéance - c'est ce que je  
12 dis au paragraphe 190 - sous peu. Et ça nous  
13 permettrait de poursuivre les discussions, le cas  
14 échéant, avec la Régie.

15 Et finalement, le programme Fenêtre Energy  
16 Star. Mon confrère, maître Neuman, a posé une  
17 question au panel de Gaz Métro mercredi dernier sur  
18 la possibilité de devancer l'évaluation du  
19 programme Energy Star. À priori, vous avez entendu  
20 monsieur Rivard nous dire « il n'y a peut-être pas  
21 de problème là-dessus, c'est juste qu'il faut  
22 prendre en considération que le budget pour  
23 l'évaluation de ce programme-là était prévu en deux  
24 mille quinze-deux mille seize (2015-2016) et vous  
25 avez soixante-quinze mille dollars (75 000 \$) qui

1 apparaît à la fiche du programme. »

2 Si on est... si on est sensible à cette  
3 recommandation-là de SÉ/AQLPA éventuellement, bien,  
4 il faudrait s'assurer que les sommes nous soient  
5 accordées, reconnues dans le budget deux mille  
6 quatorze-deux mille quinze (2014-2015), si on  
7 devance. Alors, c'est essentiellement en substance  
8 ce qu'on vous dit.

9 Alors, je vous remercie pour les... votre  
10 attention sur les quelques représentations que je  
11 désirais faire au niveau de l'efficacité  
12 énergétique et, comme mon confrère, je verrai à  
13 répondre aux questions s'il y en a.

14 Je vous remercie.

15 Me LOUISE ROZON :

16 Maître Regnault, je vais avoir peut-être une  
17 question essentiellement. Je vous amènerais au  
18 paragraphe 60 de votre plan d'argumentation, et ça  
19 concerne l'année de référence utilisée, là, pour  
20 déterminer la demande en journée de pointe.

21 Bon. Vous nous dites que tant Gaz Métro que  
22 la FCEI, on est... ne sont pas en mesure, là, pour  
23 l'instant d'expliquer les variations - on constate  
24 qu'effectivement il y a des variations - et que,  
25 par prudence, vous nous suggérez de retenir l'année

1 de référence deux mille douze-deux mille treize  
2 (2012-2013).

3 Mais, en fait, est-ce que dans la mesure où  
4 c'est l'année deux mille treize-deux mille quatorze  
5 (2013-2014) qui va être utilisée l'an prochain pour  
6 la détermination des besoins de la journée de  
7 pointe, est-ce qu'il ne serait pas plus sage et  
8 plus prudent, à l'inverse d'utiliser l'année de  
9 référence deux mille treize-deux mille quatorze  
10 (2013-2014), qui va être basée sur les mêmes  
11 données de référence, en fait, pour la prochaine  
12 évaluation qui va être faite dans un très court  
13 laps de temps? Donc, j'aimerais peut-être vous  
14 entendre...

15 Me VINCENT REGNAULT :

16 Oui.

17 Me LOUISE ROZON :

18 ... sur la notion de prudence, de sagesse...

19 Me VINCENT REGNAULT :

20 Oui.

21 Me LOUISE ROZON :

22 ... en ce qui a trait à cette question-là.

23 Me VINCENT REGNAULT :

24 En fait, ce que je vous dirais à ce sujet-là, c'est  
25 que... puis c'est une question... puis je ne veux

1 pas faire de la preuve, là, mais... en tout cas -  
2 c'est une question que j'ai... j'ai un peu posée  
3 aussi quand on a discuté de la réponse à  
4 l'engagement 3 qu'on vous a... que je vous ai remis  
5 ce matin. Et en fait, l'explication ou ce que je  
6 vous... la réponse que j'ai pour vous, c'est que  
7 l'hiver deux mille treize-deux mille quatorze  
8 (2013-2014), c'est un hiver qui sort de  
9 l'ordinaire, qui détone par rapport aux années  
10 passées.

11 Et je pense que si... contrairement à  
12 l'hiver deux mille douze-deux mille treize (2012-  
13 2013) qui était un hiver beaucoup plus normal ou  
14 ordinaire qui... qui reflétait... qui reflétait, je  
15 vous dirais, les dernières années. C'est quelque  
16 chose qui sort moins de l'hiver, là. Puis je vais  
17 le dire, là, puis vous en ferez ce que vous en  
18 voulez, là, mais l'hiver deux mille douze-deux  
19 mille treize (2012-2013), c'était de... ce qu'on  
20 m'a dit, c'était, de mémoire, un hiver qui était à  
21 quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) un hiver  
22 normal, alors que l'hiver... là je n'ai pas le  
23 chiffre, je n'ai pas le pourcentage pour deux mille  
24 treize-deux mille quatorze (2013-2014), mais c'est  
25 définitivement... en fait, c'est l'hiver... c'est

1 l'hiver le plus froid des vingt (20) dernières  
2 années, donc c'est clairement un hiver qui sort des  
3 normes.

4 Et c'est la réponse que je vous... que je  
5 vous donnerais pourquoi je pense qu'on devrait agir  
6 de prudence puis qu'on ne devrait pas, à l'heure  
7 actuelle, utiliser l'hiver deux mille treize-deux  
8 mille quatorze (2013-2014) parce que c'est un hiver  
9 qui est tellement en dehors des normes que je ne...  
10 je ne voudrais pas... puis, a posteriori, on  
11 réalise que c'est effectivement parce qu'il était  
12 hors norme qu'il faussait les données. Je ne  
13 voudrais pas qu'on se fie sur ces données-là.

14 (11 h 25)

15 Là, vous allez me donner juste un instant,  
16 parce que j'entends du bruit derrière moi, puis  
17 j'imagine qu'il va y avoir un petit complément de  
18 réponse.

19 Je n'ai rien à ajouter.

20 Me LOUISE ROZON :

21 Si l'hiver deux mille treize-deux mille quatorze  
22 (2013-2014) sort de l'ordinaire, il va aussi sortir  
23 de l'ordinaire l'année prochaine lorsqu'il sera  
24 utilisé comme année de référence.

25

1 Me VINCENT REGNAULT :  
2 C'est un excellent point que vous faites, Madame le  
3 Régisseur. Puis ce que je vous dirais, c'est que  
4 j'ai bon espoir que, d'ici l'année prochaine, on va  
5 être capable d'expliquer ce qui s'est produit. On  
6 va être capable d'expliquer pourquoi on a ce genre  
7 de résultat là. Puis on va être capable de venir  
8 vous proposer quelque chose. Je ne peux pas vous  
9 dire qu'est-ce qu'on va faire, là. Mais c'est  
10 certain qu'on va s'atteler à la tâche d'identifier  
11 pourquoi on a cette variation-là entre les deux  
12 années. Puis j'ai bon espoir, comme je dis, qu'on  
13 va être capable de l'expliquer puis d'arriver avec  
14 une solution.

15 Me LOUISE ROZON :  
16 Merci. Je n'aurai pas d'autres questions.

17 LE PRÉSIDENT :  
18 Merci, Maître Regnault, Maître Sigouin-Plasse. La  
19 Régie n'aura pas d'autres questions. Donc, on  
20 serait prêt à entendre maître Sarault.

21 PLAIDOIRIE PAR Me GUY SARAULT :  
22 Bonjour, Monsieur le Président, Maître Rozon,  
23 Monsieur le Régisseur Méthé. Notre argumentation va  
24 suivre à peu près les mêmes sujets que ceux qui ont  
25 été couverts en preuve par notre analyste, monsieur

1 Pascal Cormier. Alors, en guise d'introduction,  
2 comme indiqué dans la preuve écrite de monsieur  
3 Cormier, c'est la pièce C-ACIG-0019, l'objectif de  
4 notre intervention est de s'assurer que la  
5 stratégie d'approvisionnement qui est proposée par  
6 Gaz Métro soit optimale pour l'ensemble des  
7 consommateurs. Par optimal, nous pensons à la  
8 sécurité d'approvisionnement et à son impact sur  
9 les tarifs.

10 Or, les quatre grands sujets que je vais  
11 aborder vont d'abord être le Plan  
12 d'approvisionnement gazier comme tel, les  
13 prévisions sur l'horizon deux mille quinze-deux  
14 mille dix-huit (2015-2018); deuxièmement, la  
15 méthode d'évaluation de la demande continue en  
16 journée de pointe; troisièmement, la proposition  
17 d'accroissement de la capacité de vaporisation à  
18 l'usine LSR et le projet de nouvelle classe  
19 tarifaire en service interruptible, le fameux volet  
20 C; et enfin, les enjeux reliés au taux de  
21 saturation élevé de certains tronçons du réseau de  
22 transmission de Gaz Métro.

23 Alors, commençons par le Plan  
24 d'approvisionnement comme tel. Or, l'objectif  
25 premier du Plan d'approvisionnement est de

1 s'assurer que les approvisionnements soient  
2 suffisants pour répondre à la demande en service  
3 continu au meilleur coût possible pour la  
4 clientèle. Il y a un double exercice qui intervient  
5 ici. D'abord, après avoir établi les prévisions de  
6 la demande pour la période du Plan, Gaz Métro doit  
7 s'assurer de contracter les outils nécessaires pour  
8 satisfaire la demande en service continu en journée  
9 de pointe ainsi que sur une base saisonnière.

10 L'exercice de prévision et le choix des  
11 outils sont des tâches complexes qui ne constituent  
12 pas une science exacte. Cependant, et comme l'ACIG  
13 l'a souvent souligné au cours des deux dernières  
14 années, au cours desquelles nous avons été partie  
15 prenante dans les enjeux avec TCPL, nous croyons  
16 que, dans le contexte actuel qui est fort  
17 préoccupant au chapitre de la disponibilité et du  
18 prix du transport en amont de la franchise, les  
19 impacts négatifs associés à une pénurie d'outils  
20 pour répondre à la demande sont beaucoup plus  
21 importants pour nos membres et pour l'ensemble des  
22 clients en service continu que les impacts d'en  
23 avoir trop.

24 Pour prendre l'exemple des outils de  
25 transport, et comme monsieur Cormier l'a bien

1 expliqué lors de son témoignage, il est plus facile  
2 de revendre des capacités de transport  
3 excédentaires que d'en trouver des nouvelles dans  
4 un environnement de disponibilités restreintes et  
5 de prix élevés. Et je fais référence à la  
6 transcription sténographique d'hier, du trois (3)  
7 novembre, à la page 22.

8 Et sur ce point, nous sommes entièrement  
9 d'accord avec la réponse suivante de monsieur  
10 Rhéaume à la question soulevée par maître Rozon  
11 quant au seuil de tolérance du Distributeur au  
12 risque des approvisionnements lors de l'audience du  
13 trente et un (31) octobre. Et on retrouve ça aux  
14 pages 121 et 122, et je cite :

15 Merci pour le temps de... c'est  
16 Frédéric Morel qui aurait répondu à  
17 cette question-là normalement. La  
18 réponse, c'est non. Pour Gaz Métro,  
19 dans la mesure où ce sont des  
20 éventualités qu'on est capable de  
21 prévoir, en effet, l'objectif c'est  
22 qu'il n'y ait zéro risque de ne pas  
23 être capable de répondre à cette  
24 demande-là. Ce qui ne veut pas dire  
25 que lorsqu'on achète les outils pour

1                   répondre...

2                   Actuellement, la méthode qu'on  
3 propose, c'est une méthode basée sur  
4 des outils statistiques reconnus qui  
5 utilisent les données disponibles à  
6 Gaz Métro pour évaluer quelle pourrait  
7 être la demande. Est-ce que ça  
8 pourrait être plus? La réponse est  
9 oui. Est-ce que les outils qu'on  
10 propose d'acquérir offrent une  
11 garantie à cent pour cent (100 %) que  
12 c'est impossible d'en manquer? La  
13 réponse, c'est non. Il y a des  
14 événements...

15                   Lorsqu'une journée t'as un  
16 hiver... une journée plus froide que  
17 ce que t'avais eu avant, ça peut  
18 réarriver le lendemain. Donc, on n'a  
19 pas une méthode qui a pour but de  
20 couvrir tout ce qui pourrait arriver  
21 et de rajouter de l'espace pour  
22 garantir quoi que ce soit. Par contre,  
23 lorsque ce sont des événements qu'on  
24 est capable, en examinant les données,  
25 de constater qu'ils pourraient se

1                   produire, en effet, l'objectif, c'est  
2                   d'avoir un risque zéro pour ces  
3                   événements-là.

4           Alors nous sommes pleinement... Ça c'est fin de la  
5           citation, évidemment. Nous sommes pleinement  
6           conscients que ceci est l'objectif de la stratégie  
7           d'approvisionnement par opposition à une garantie.  
8           Nous sommes réalistes. Cependant, en cas de doute,  
9           nous croyons fermement qu'il s'agit là de la bonne  
10          direction à prendre pour assurer la sécurité  
11          d'approvisionnement de la communauté des clients  
12          ici au Québec.

13          (11 h 30)

14                   Et c'est pour ça qu'en contre-  
15                   interrogatoire, je sais qu'il y a un souci légitime  
16                   de la part de la Régie, de la part de certains  
17                   intervenants avec le coût des outils  
18                   d'approvisionnement, que j'ai posé cette question-  
19                   là à monsieur Gosselin en contre-interrogatoire  
20                   lors de l'audience du trois (3) novembre, aux pages  
21                   59 et 60.

22                   Je pense qu'en bout de ligne, malgré les  
23                   préoccupations de la FCEI, en cas de doute, je  
24                   pense qu'ils partagent notre point de vue à l'effet  
25                   que l'on est peut-être mieux d'en avoir un peu plus

1 que pas assez, surtout dans le contexte que nous  
2 avons quant aux outils de transport en amont de la  
3 franchise.

4 On est très inquiets par la situation qui  
5 se passe du côté de TransCanada Pipeline. On est  
6 très inquiets par le projet d'Énergie Est ce que ça  
7 nous réserve, et caetera.

8 Alors si on regarde le scénario de base du  
9 Plan d'approvisionnement, on peut constater qu'il  
10 va y avoir une forte augmentation de la demande en  
11 service continu sur l'horizon deux mille quinze-  
12 deux mille dix-huit (2015-2018).

13 D'abord, on a une hausse globale de vingt  
14 pour cent (20 %), qui devient neuf pour cent (9 %)  
15 si on enlève IFFCO en deux mille dix-huit (2018).  
16 Il y a une augmentation de trente-six pour cent  
17 (36 %) dans les VGE, ventes Grandes entreprises. Il  
18 y a une augmentation de cinquante-quatre pour cent  
19 (54 %) au seul tarif 4, D4, sur l'horizon du Plan  
20 qui a évidemment comme corrélation la chute de  
21 trente-deux pour cent (32 %) au tarif D5.

22 L'ACIG comprend et accepte les  
23 préoccupations de la Régie et de certains  
24 intervenants comme la FCEI, avec les coûts  
25 additionnels fort importants qui devront être

1 encourus pour satisfaire cette augmentation de la  
2 demande continue.

3 Nous sommes aussi conscients que la  
4 problématique liée à la migration des clients du  
5 tarif D5, dont plusieurs sont des membres de  
6 l'ACIG, vers le tarif D4 a contribué à exacerber le  
7 problème. Cependant, nous tenons toutefois à  
8 souligner que ce n'est pas par caprice que les  
9 clients interruptibles ont ainsi migré vers le  
10 tarif D4.

11 D'abord, il y a eu des niveaux record  
12 d'interruptions en deux mille douze-deux mille  
13 treize (2012-2013) et en deux mille treize-deux  
14 mille quatorze (2013-2014). Il ne faut pas se le  
15 cacher, là, c'était du jamais vu.

16 Il y a un écart important entre les prix du  
17 gaz naturel, de la molécule, et le prix du mazout.  
18 Puis ça, c'est une tendance qui est lourde avec la  
19 disponibilité du gaz naturel dans le Nord-Est  
20 américain. On pense que c'est peut-être là pour  
21 encore un bon bout de temps.

22 Il y a la rareté, évidemment, et le prix  
23 élevé de la capacité secondaire en amont de la  
24 franchise qui diminuent un accès économique au gaz  
25 d'appoint interruptible lorsque surviennent les

1 interruptions. Puis il y a une baisse de liquidité  
2 anticipée du marché secondaire au cours des  
3 prochaines années.

4           Alors quand vous combinez tous ces  
5 facteurs-là, ce n'est pas étonnant de voir que les  
6 clients interruptibles, même s'ils ont des  
7 installations leur permettant d'aller au mazout,  
8 vont néanmoins choisir de sécuriser leur position  
9 et de garantir leurs opérations industrielles en  
10 allant au service continu. Puis ils payent plus  
11 cher en faisant ça, là. Il ne faut pas se cacher  
12 que le tarif D4 est pas mal plus cher que le tarif  
13 D5. Mais il y a des impératifs de sécurité  
14 d'approvisionnement qui, pour les clients, sont  
15 plus importants que les impératifs économiques.

16           À ceci viennent s'ajouter certaines  
17 incertitudes identifiées à la page 10 de la preuve  
18 de monsieur Cormier qui pourraient contribuer à  
19 aggraver davantage la situation au cours des  
20 prochaines années. Je pense que c'est bon d'en  
21 reparler.

22           Alors il y a d'abord la remise en service  
23 de la centrale de TransCanada Energy qui est une  
24 possibilité. Et ce que monsieur Cormier nous dit,  
25 et je cite :

1                   Comme mentionné par Hydro-Québec  
2                   Distribution dans le cadre des  
3                   audiences publiques sur son Plan  
4                   d'approvisionnement 2014-2023, HQD  
5                   envisage de redémarrer la centrale de  
6                   TransCanada Energy à Bécancour pour  
7                   répondre aux besoins de puissance en  
8                   électricité durant les pointes  
9                   hivernales.  
10                  Bien qu'aucune décision n'ait encore  
11                  été prise à ce chapitre, des  
12                  discussions sont en cours entre HQD et  
13                  TransCanada Energy pour évaluer la  
14                  possibilité d'utiliser cette centrale  
15                  pour les hivers à venir.  
16                  Étant donné que TransCanada Energy  
17                  possède son propre transport ferme,  
18                  lequel est présentement disponible sur  
19                  le marché secondaire, un redémarrage  
20                  de la centrale ferait en sorte de  
21                  réduire de 100 000 GJ/jour les  
22                  quantités de transport ferme sur le  
23                  marché secondaire durant les journées  
24                  de pointe.

25                  (11 h 37)

1 C'est beaucoup. C'est une éventualité dont on ne  
2 peut pas faire abstraction. Deuxième facteur qui a  
3 été identifié par monsieur Cormier, c'est la  
4 demande accrue de gaz naturel en Nouvelle-  
5 Angleterre pour la production électrique. Ce qu'il  
6 nous dit, et je cite :

7 La demande en gaz naturel en  
8 Nouvelle-Angleterre, même à  
9 température normale, pourrait être  
10 aussi forte que pendant l'hiver  
11 2013-2014.

12 Et vous avez vu les « futures » qu'il a produits  
13 comme pièce C-ACIG-022 qui démontrent de façon  
14 éloquente que les prix qui sont anticipés en  
15 Nouvelle-Angleterre pour le prochain hiver  
16 demeurent très élevés.

17 En effet, la fermeture permanente de  
18 deux centrales de production  
19 électrique importantes, soit celle de  
20 Brayton Point ainsi que la centrale  
21 nucléaire Vermont Yankee, ferait en  
22 sorte d'augmenter la production des  
23 centrales électriques au gaz  
24 existantes pour les années à venir.  
25 Cette demande accrue pour répondre aux

1                    besoins de production électrique en  
2                    période de pointe hivernale sera en  
3                    compétition directe avec Gaz Métro  
4                    pour le gaz naturel en provenance de  
5                    l'Ouest canadien.

6                    C'est un autre facteur qui peut être très important  
7                    au niveau volumétrique, ça. On ne peut pas en faire  
8                    abstraction. Et troisième élément de risque réel  
9                    qui a été identifié par monsieur Cormier, c'est la  
10                    demande accrue de gaz naturel en Ontario pour la  
11                    production électrique encore une fois. Et là il  
12                    nous dit ce qui suit, et je cite :

13                    La remise à neuf de nombreux réacteurs  
14                    nucléaires en Ontario à partir de 2017  
15                    fera en sorte d'augmenter la  
16                    production d'électricité des centrales  
17                    au gaz naturel situées dans l'Est  
18                    ontarien. Cette situation fera en  
19                    sorte d'augmenter le facteur  
20                    d'utilisation de ces centrales. Bien  
21                    que l'Ontario connaisse les plus  
22                    fortes pointes de consommation  
23                    électrique en été, il y a une pointe  
24                    hivernale presque aussi importante qui  
25                    pourrait faire en sorte d'augmenter

1                   les besoins en gaz naturel dans l'Est  
2                   ontarien au même moment que la pointe  
3                   hivernale ici au Québec.

4           Alors, dans ce contexte-là, hormis tous les outils  
5           qui ont été discutés, toutes les possibilités qui  
6           ont été envisagées, nous, on croit sincèrement que  
7           la solution la plus simple est la moins coûteuse  
8           pour tous, et de réduire la demande continue en  
9           augmentant les incitatifs offerts au service  
10          interruptible pour inverser la migration et ainsi  
11          réduire le coût global des approvisionnements.

12                   Et elle est là la solution puis elle est  
13           simple d'application. On n'a pas besoin de  
14           réinventer la roue. On peut juste s'asseoir autour  
15           d'une table avec Gaz Métro puis les autres  
16           intervenants concernés et tenter de renverser cette  
17           tendance qui coûte cher à tout le monde.

18                   Nous sommes heureux de constater que Gaz  
19           Métro semble partager cette approche et que le  
20           Distributeur considère maintenant la réforme  
21           globale de l'offre interruptible comme une priorité  
22           à être entreprise dans les meilleurs délais. Sur ce  
23           point, nous avons pris bonne note de l'extrait  
24           suivant du témoignage de monsieur Rhéaume à  
25           l'audience du trente et un (31) octobre aux pages

1 125 et 126, et je cite :

2 Aujourd'hui, madame Dallaire l'a dit  
3 hier, on est extrêmement préoccupés  
4 par la situation des tarifs  
5 interruptibles puis des enjeux de  
6 transport et d'équilibrage. C'est une  
7 priorité pour Gaz Métro de s'assurer  
8 d'offrir un service interruptible qui  
9 est efficace, qui permet d'optimiser  
10 les coûts d'approvisionnement pour la  
11 clientèle, qui répond aux besoins de  
12 la clientèle et qui répond à nouveau  
13 aux besoins de Gaz Métro d'assurer la  
14 sécurité d'approvisionnement.

15 On vous le soumet, la clientèle interruptible, le  
16 bassin de clients interruptibles, c'est un outil  
17 précieux pour optimiser les approvisionnements de  
18 Gaz Métro.

19 L'ACIG a aussi été heureuse d'apprendre que  
20 la réforme de l'interruptible est maintenant  
21 évacuée du dossier de la vision tarifaire, la  
22 3867-2013, qui nous repoussait pas mal plus loin en  
23 deux mille quinze (2015), et qu'elle fera l'objet  
24 d'une preuve distincte qui sera traitée plus  
25 rapidement. Voir la présentation PowerPoint de

1 monsieur Tremblay, la pièce B-0264, à l'acétate  
2 numéro 8 telle que complétée par le témoignage de  
3 madame Dallaire à l'audience du trente (30) octobre  
4 aux pages 86 et suivantes de la transcription  
5 sténographique.

6 Pour nous, vu l'urgence et compte tenu de  
7 l'expérience récente qui a été vécue au même  
8 chapitre dans le secteur de l'électricité, et vous  
9 vous souviendrez que monsieur Cormier qui a  
10 intervenu dans beaucoup de dossiers de  
11 l'électricité nous a dit que la réforme de  
12 l'interruptible avait pris un an du côté de  
13 l'électricité. Nous osons soumettre, suggérer que  
14 le processus de révision de l'offre interruptible  
15 quel qu'il soit devrait avoir pour objectif  
16 l'entrée en vigueur des nouvelles conditions de  
17 service le premier (1er) octobre deux mille quinze  
18 (2015) au plus tard.

19 On pense que c'est urgent de s'attaquer à  
20 ce problème-là, mais je pense qu'en mettant  
21 l'épaule à la roue, ça nous donne un délai d'un an  
22 pour le faire. Ce n'est pas impossible. Puis on n'a  
23 pas besoin de réinventer la roue. J'insiste là-  
24 dessus. Il s'agit de voir comment les compensations  
25 financières pour les interruptions pourrait faire

1 en sorte, être suffisamment attrayantes pour  
2 générer un retour de la clientèle vers le service  
3 interruptible sans être trop pénalisante pour la  
4 communauté des clients.

5 (11 h 43)

6 Ce qui m'amène au deuxième sujet qui est la  
7 méthode d'évaluation de la demande continue en  
8 journée de pointe. D'entrée de jeu, on va vous dire  
9 que la nouvelle méthode est définitivement  
10 supérieure à celle qui prévalait auparavant et qui  
11 comportait un billet qui créait une sous-estimation  
12 de la demande de journée de pointe. J'écoutais  
13 maître Régnauld tantôt et j'ai pris bonne note des  
14 paragraphes 51 à 57 inclusivement, entre autres, de  
15 sa présentation quant à l'usage de données sur un  
16 plus long historique, ce qui est d'ailleurs le cas  
17 chez Hydro-Québec Distribution.

18 Le Distributeur a également noté à juste  
19 titre que l'ancienne méthode ne captait de façon  
20 adéquate la corrélation entre les variations de  
21 température et la consommation des clients des  
22 tarifs D3 à D4. On a posé des demandes de  
23 renseignements et on a eu des réponses qui nous ont  
24 permis de valider la robustesse et le bien-fondé de  
25 l'analyse du Distributeur. C'est hautement

1 technique, nous ne sommes pas des mathématiciens ou  
2 des physiciens, mais ce qu'on a lu nous a satisfait  
3 quant à la rigueur de l'exercice qui a été  
4 effectué. Puis on est aussi très sensible à  
5 l'argument du Distributeur voulant qu'une sous-  
6 estimation des besoins puisse avoir un impact  
7 néfaste pour les membres de l'ACIG. En effet, une  
8 sous-estimation de demande aurait pour effet  
9 d'augmenter de façon encore plus importante les  
10 interruptions des clients au tarif D5, ce qui  
11 serait particulièrement préjudiciable dans un  
12 contexte où il y a de moins en moins de clients  
13 interruptibles et dans un contexte où il y a une  
14 migration même des clients interruptibles vers le  
15 service continu. Pour toutes ces raisons-là, l'ACIG  
16 appuie Gaz Métro dans sa demande d'approbation de  
17 la nouvelle méthode d'évaluation de la demande de  
18 journée de pointe qui fait preuve de rigueur et de  
19 prudence à notre avis dans les circonstances.

20 Ce qui m'amène au troisième sujet, celui de  
21 l'accroissement de la capacité de vaporisation à  
22 l'usine LSR et le projet d'une nouvelle classe  
23 tarifaire de service interruptible. Et lorsque ces  
24 idées-là ont été soulevées pour la première fois,  
25 il y avait un certain attrait, là, conceptuel ou

1 sur papier, mais comme on dit en anglais des fois,  
2 « The devil is in the details » et lorsqu'on pousse  
3 l'analyse plus loin, là on se met à trouver des  
4 écueils et des inconvénients. Par exemple, on  
5 constate que la hausse de la capacité de  
6 vaporisation, sans augmenter les capacités  
7 d'entreposage, pourrait dans certaines  
8 circonstances augmenter le nombre d'interruptions  
9 des clients au tarif D5 et je fais référence aux  
10 paragraphes 96 et suivants de la plaidoirie de  
11 maître Régnauld sur cette question-là. Est-ce qu'on  
12 veut ça une augmentation des interruptions au tarif  
13 D5? Je ne pense pas. Alors c'est un effet  
14 indésirable.

15 Môme chose pour le troisième volet du  
16 service interruptible, ce qu'on nous dit chez Gaz  
17 Métro, je fais référence au paragraphe 107 de la  
18 plaidoirie de maître Régnauld, ça pourrait empirer  
19 le phénomène de migration, la tentation des clients  
20 en service interruptible d'aller au service D4 pour  
21 être éligible au nouveau volet C. Est-ce qu'on va  
22 être bien plus avancé avec ça? Je ne pense pas.

23 Alors, puis à ceci j'ajouterai que la  
24 stratégie d'accroître la capacité de vaporisation  
25 de l'usine LSR, dont les bénéfices potentiels nous

1           semblent plus ou moins probants, comporte des  
2           difficultés techniques comme par exemple  
3           l'approbation du BAPE, des délais, des incertitudes  
4           qui peuvent facilement être évités par une révision  
5           globale de l'offre interruptible, donc des volets  
6           5A et 5D et là-dessus, je fais référence aux  
7           paragrapes 93 et suivants de la plaidoirie de  
8           maître Régnauld.

9           Ce qui m'amène au dernier sujet, celui des  
10          enjeux reliés au taux de saturation élevée de  
11          certains tronçons du réseau de transmission de Gaz  
12          Métro. Vous vous souviendrez que lors de l'audience  
13          qui a eu lieu sur le gaz d'appoint interruptible au  
14          mois de juin deux mille quatorze (2014), nous avons  
15          fait témoigner des membres de l'ACIG qui sont  
16          directement affectés par ce problème-là dans les  
17          régions concernées et c'est un problème qui est  
18          sérieux parce que normalement, des interruptions,  
19          c'est des problèmes en amont de la franchise avec  
20          la capacité de transport ou d'autres outils, mais  
21          là, on est dans la franchise de Gaz Métro.

22          Alors, c'est un problème que l'ACIG prend  
23          au sérieux et on est particulièrement intéressé à  
24          ce que des solutions à court et long termes soient  
25          apportées pour résoudre ce problème de façon

1 définitive. C'est sûr qu'on a appris, à même la  
2 preuve qui a été versée au dossier, que Gaz Métro a  
3 été en mesure de négocier avec TransCanada Pipeline  
4 des mesures temporaires qui vont accroître la  
5 pression à certains endroits stratégiques de son  
6 réseau, de façon à réduire le taux de saturation,  
7 et ce, pour une période de trois ans, ce qui n'est  
8 pas si mal.

9 (11 h 48)

10 Mais, même si nous appuyons les mesures  
11 temporaires proposées par Gaz Métro sur trois ans  
12 afin de réduire les impacts liés au taux de  
13 saturation élevé de certains tronçons de son réseau  
14 de transmission, l'ACIG insiste sur la nécessité  
15 impérieuse pour Gaz Métro de proposer des solutions  
16 permanentes à long terme pour régler ce problème  
17 une fois pour toute.

18 Aussi, comme indiqué à l'acétate numéro 13  
19 de la présentation de monsieur Cormier, l'ACIG  
20 compte participer activement au dossier qui, faut-  
21 il l'espérer, va être déposé prochainement. On nous  
22 a mentionné l'automne deux mille quatorze (2014),  
23 donc l'automne deux mille quatorze (2014) se  
24 termine le vingt et un (21) décembre deux mille  
25 quatorze (2014), alors ça devrait être bientôt.

1                   Alors, c'est sûr qu'on va se faire un  
2 plaisir d'analyser en profondeur les propositions  
3 qui vont être faites par Gaz Métro, peut-être même  
4 apporter la contribution des membres concernés,  
5 comme on l'avait fait au mois de juin dernier et on  
6 ose espérer que ces membres de l'ACIG vont trouver  
7 une solution aux problèmes qui les ont affectés.

8                   Alors, ceci conclut mes représentations sur  
9 les enjeux qui nous concernent directement et ça me  
10 ferait plaisir de répondre à vos questions, si vous  
11 en avez.

12 Me LOUISE ROZON :

13 Maître Sarault, bonjour, Louise Rozon pour la  
14 Formation. Vous avez précisé, bon, on a bien  
15 compris que Gaz Métro démontrait un certain intérêt  
16 à ce que toute la révision de l'offre pour le tarif  
17 interruptible soit étudiée peut-être plus  
18 rapidement. Mais, juste peut-être comprendre le  
19 propos que vous semblez comme prendre pour acquis  
20 qu'effectivement c'est un dossier qui ne sera pas  
21 traité dans le dossier 3867, il faut juste être  
22 prudent. Je pense que ce sera à la Formation, dans  
23 ce dossier-là, de convenir de quelle façon cet  
24 enjeu-là pourra, oui ou non, être traité dans le  
25 cadre plus global ou être traité en priorité ou...

1 je ne sais pas.

2 Me GUY SARAULT :

3 Bien, moi, c'est ce que j'ai compris de la  
4 proposition de Gaz Métro...

5 Me LOUISE ROZON :

6 Oui.

7 Me GUY SARAULT :

8 ... le changement parce qu'initialement, ce qu'on  
9 nous avait donné dans la preuve écrite, c'était  
10 effectivement que ça ferait partie du dossier sur  
11 la vision tarifaire, la 3867.

12 Me LOUISE ROZON :

13 Hum, hum.

14 Me GUY SARAULT :

15 Et là, évidemment, on sait que le dossier sur la  
16 vision tarifaire va faire l'objet d'une audience au  
17 mois d'avril deux mille quinze (2015) sur la  
18 question de l'allocation des coûts...

19 Me LOUISE ROZON :

20 Hum, hum.

21 Me GUY SARAULT :

22 ... et que les nouvelles structures tarifaires et  
23 les conditions de service quant à elles, vont être  
24 débattues dans une phase 2 donc qui va avoir  
25 nécessairement lieu après la décision qui va être

1           rendue sur la question de l'allocation des coûts.  
2           Je ne sais pas où ça nous mène en deux mille quinze  
3           (2015), mais, nous, on considère que, vu l'urgence  
4           de la situation, il serait préférable de traiter de  
5           ce dossier-là plus rapidement. Et dans ce sens-là,  
6           oui, on est d'accord avec le changement de cap qui  
7           a été proposé par monsieur Tremblay dans ses  
8           acétates de présentation, nous disant qu'ils vont  
9           faire... eux, ils vont proposer une preuve  
10          distincte à être traitée de façon séparée. On  
11          reconnaît que c'est sûr que ça appartient au  
12          banc...

13         Me LOUISE ROZON :

14         Hum, hum.

15         Me GUY SARAULT :

16         ... de le décider ultimement. Mais, nous, on pense  
17         que c'est une proposition qui est valable, de  
18         procéder à cette révision-là plus rapidement que  
19         dans le dossier de la vision tarifaire. Puis je  
20         pense que madame Dallaire avait ajouté un argument  
21         que j'ai trouvé intéressant. Dans le fond, la  
22         question des interruptions puis des compensations,  
23         c'est pour des problèmes en amont de la franchise,  
24         des problèmes de capacités de transport, et  
25         caetera. Tandis que dans la vision tarifaire, on

1 parle plutôt des tarifs de distribution comme tels,  
2 leur niveau, combien est-ce qu'ils coûtent puis les  
3 conditions de service, et caetera.

4 Alors, nous, on pense que c'est... ce n'est  
5 peut-être pas des questions de distribution pures,  
6 la question de la compensation de la clientèle  
7 interruptible pour les interruptions.

8 Me LOUISE ROZON :

9 Et peut-être un dernier commentaire ou question.  
10 Vous affirmez que, bon, la clientèle au tarif  
11 interruptible est très avantageuse pour l'ensemble  
12 des clients, mais évidemment ça dépend du coût de  
13 cette clientèle-là.

14 Me GUY SARAULT :

15 Oui, oui, oui.

16 Me LOUISE ROZON :

17 Parce que l'avantage peut à un moment donné  
18 basculer, là. S'il faut payer trop cher pour avoir  
19 des clients au tarif interruptible, bien, c'est  
20 certain que ça pourrait ne pas devenir une option  
21 avantageuse pour l'ensemble de la clientèle, là.  
22 Alors, c'est une question d'équilibre.

23 Me GUY SARAULT :

24 Écoutez, Maître Rozon, je ferais preuve de  
25 malhonnêteté intellectuelle de nier ce que vous

1 venez de dire. On en est fortement conscient.  
2 Cependant, on espère qu'en ayant des discussions en  
3 groupe de travail avec Gaz Métro il y aura peut-  
4 être moyen de moyenner pour trouver des avenues.  
5 (11 h 54)

6 Mais ce qu'on trouve, comme monsieur  
7 Cormier l'a dit, on est un peu mal à l'aise parce  
8 que c'est sûr que la migration des clients du tarif  
9 5 vers le tarif 4 fait en sorte que mes clients ont  
10 l'air d'être plus le problème que la solution. Mais  
11 je pense qu'on... je vous ai expliqué pourquoi  
12 cette migration-là a eu lieu. Ce sont des décisions  
13 économiques qui n'ont pas été prises par caprice,  
14 ça a été pris parce que les clients veulent  
15 sécuriser leurs approvisionnements en gaz naturel.  
16 Donc ils se disent « on va aller en service  
17 continu, je fais affaire avec un monopole  
18 réglementé qui a une obligation de desservir  
19 lorsque j'en fais la demande. Moi je ne peux pas  
20 aller ailleurs pour avoir du gaz naturel, il faut  
21 que j'aille voir Gaz Métro.» Alors ils veulent  
22 sécuriser leur position et maintenir leurs  
23 opérations industrielles, puis on ne peut pas les  
24 blâmer. Parce que le contexte est très difficile.  
25 C'est ce qu'il faut, on fait partie de la solution

1 aussi, même si on peut avoir l'air du problème,  
2 mais j'ai...

3 C'est sûr, j'ai lu certaines des questions,  
4 notamment dans la demande de renseignements numéro  
5 6 de la Régie, qui m'ont fait un petit peu  
6 sourciller parce que j'ai dit : la perception  
7 semble être un peu négative à l'égard des clients  
8 interruptibles. Mais comme je vous dis, on paye  
9 plus cher, là, pour avoir du... être au tarif D4  
10 que ce qu'on payait avant au tarif interruptible.  
11 C'est parce que les conditions sont devenues  
12 tellement désavantageuses qu'on n'avait quasiment  
13 pas le choix que de s'en aller au service continu.  
14 Puis il y a eu un peu de témoignages à cet effet-  
15 là, vous vous en souviendrez, Monsieur Boulianne,  
16 lors de l'audience du dix (10) juin deux mille  
17 quatorze (2014) sur le gaz d'appoint interruptible.  
18 Les clients l'ont dit : écoutez, si on se retrouve  
19 dans une situation où il y a beaucoup, beaucoup  
20 d'interruption, puis que ça nous coûte très cher  
21 pour des combustibles alternatifs, on n'aura peut-  
22 être pas le choix que de s'en aller en service  
23 continu pour maintenir notre position.

24 Me LOUISE ROZON :

25 Une toute dernière question, si effectivement le

1           tarif interruptible est revu et fait en sorte que  
2           les clients reviennent à ce tarif-là, évidemment,  
3           on va se retrouver dans une situation où Gaz Métro  
4           va avoir contracté du transport supplémentaire pour  
5           répondre à une demande qui ne sera plus là.

6           Me GUY SARAULT :

7           Écoutez, Gaz Métro...

8           Me LOUISE ROZON :

9           Qu'est-ce qu'on va faire avec ce transport-là? On  
10          va vous le revendre?

11          Me GUY SARAULT :

12          Bien le contexte en ce moment - puis je ne sais pas  
13          quand est-ce que ça va se résorber - mais le  
14          contexte en ce moment c'est que la capacité de  
15          transport, en ce moment, en amont de la franchise  
16          ça se vend bien. Il y a un très forte demande,  
17          les prix sont élevés. Le contexte est favorable  
18          pour ça. C'est sûr que Gaz Métro doit faire preuve  
19          de prudence quant à la durée de certains contrats,  
20          quant aux conditions, et caetera. C'est pas facile,  
21          c'est complexe tous ces enjeux-là, on le reconnaît  
22          d'emblée.

23                    Mais je pense que nous, du côté de  
24          l'Association des consommateurs industriels de gaz,  
25          on pense que nos membres peuvent faire partie de la

1 solution et Gaz Métro semble partager notre point  
2 de vue, tout en étant totalement conscient - puis  
3 on leur fait confiance là-dessus - en étant  
4 conscient qu'ils ont effectivement contracté des  
5 outils supplémentaires pour rencontrer la demande  
6 en service continu. C'est un problème, mais de la  
7 capacité de transport, ça s'achète, mais ça peut se  
8 revendre. Il y a des marchés pour ça. Alors c'est  
9 pas... c'est pas une... la problématique est bien  
10 réelle, nous ne la contestons pas, mais elle ne  
11 nous paraît pas insoluble. J'espère que ça...

12 Me LOUISE ROZON :

13 Je vous remercie beaucoup, Maître Sarault.

14 Me GUY SARAULT :

15 Merci.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Peut-être une petite question sur ce dernier point-  
18 là. Oui, la capacité additionnelle ça se revend.  
19 Depuis que je suis dans les dossiers, ça s'est  
20 toujours revendu - heureusement, ils s'en sont  
21 occupé - mais à un prix moindre et beaucoup moindre  
22 que ce qu'on a payé. Êtes-vous en train de  
23 m'annoncer que la prochaine fois, on va vendre plus  
24 cher que...

25

1 Me GUY SARAULT :  
2 Dans certaines circonstances, ça pourrait arriver,  
3 c'est pas impossible. Ça dépend des fluctuations du  
4 marché. C'est l'offre et la demande, hein, en  
5 fonction des moments, mais ça peut arriver. Mais  
6 comme je vous dis, c'est des questions dont on ne  
7 conteste pas la grande complexité, c'est un  
8 problème d'envergure, mais on espère qu'en se  
9 parlant face à face avec Gaz Métro, on va peut-être  
10 arriver avec des solutions qui vont être  
11 attrayantes. C'est certain qu'on va devoir les  
12 présenter à la Régie pour approbation, ces  
13 solutions-là. Alors si dans votre jugement vous  
14 croyez qu'elles ne sont pas optimales pour la  
15 communauté des clients, bien vous pourrez rendre  
16 une décision en conséquence, mais je pense que ça  
17 vaut la peine de faire l'effort.

18 LE PRÉSIDENT :

19 J'ai été un peu surpris lorsque vous... lorsque  
20 monsieur Cormier a répondu à une question de je ne  
21 sais plus qui, là, où est-ce qu'il a dit : bien ce  
22 groupe de travail-là, ça devrait se faire entre les  
23 clients ou l'ACIG et Gaz Métro. Écoutez, on est au  
24 courant comment ça s'est fait, madame Rozon et moi,  
25 maître Rozon et moi on était sur l'interruptible du

1 Distribu... du HQD, oui, du Distributeur. Ce serait  
2 pas, un peu, est-ce que c'est possible de... est-ce  
3 que vous voyez la présence de ceux qui vont en  
4 payer une partie de transport-là? Je pense  
5 beaucoup, moi, à la FCEI. Expliquez-moi.

6 Me GUY SARAULT :  
7 Écoutez, je ne serai pas celui qui contesterait la  
8 présence d'intervenants qui sont directement  
9 affectés financièrement par les décisions qui vont  
10 être prises. Alors c'est certain que c'est des  
11 vases communicants. Ce qu'on donne aux clients  
12 interruptibles ça peut être supporté par de la  
13 clientèle en service continu. Alors ça leur donne  
14 un intérêt économique. Alors dans les  
15 circonstances, je me sentirais un petit peu mal à  
16 l'aise de contester leur présence autour de la  
17 table. Une petite gêne.

18 LE PRÉSIDENT :  
19 Merci bien. Alors la Régie n'a pas d'autres  
20 questions pour vous...

21 Me GUY SARAULT :  
22 Merci.

23 LE PRÉSIDENT :  
24 ... Maître Sarault. Maître Gertler, je vous vois  
25 vous agiter, oui.

1 Me FRANKLIN S. GERTLER :  
2 Merci, Monsieur le Président. Je suis peut-être  
3 celui qui ose poser la question. C'est juste pour  
4 savoir un peu, pour la suite des choses. Moi  
5 j'avais annoncé quarante-cinq (45) minutes à  
6 soixante (60) minutes. Je sais que vous allez peut-  
7 être dire que c'est trop, mais je ne suis pas  
8 réputé non plus pour être super bref, alors je ne  
9 veux pas... J'aimerais juste savoir à quoi s'en  
10 tenir. Est-ce qu'on va prolonger aujourd'hui puis  
11 tout finir? Ou est-ce qu'on va... on envisage  
12 demain? C'était plus ça ma question.

13 LE PRÉSIDENT :  
14 Ce que je vois sur un calendrier un petit plus  
15 détaillé ici avec le temps c'est qu'effectivement  
16 on a pris du retard dans la plaidoirie. D'après ce  
17 que je peux voir c'est à peu près trente (30)  
18 minutes. Parce qu'on avait prévu une pause à midi  
19 et quart (12 h 15) pour le lunch, en ayant déjà  
20 entendu la FCEI qui prévoit trente (30) minutes.

21 Donc ce que je constate, là, c'est si je  
22 prends le trente (30) minutes de la FCEI, je le  
23 mets au retour de la pause vers treize heures  
24 quinze (13 h 15), on devrait terminer à seize  
25 heures (16 h), mais je n'aurai pas les répliques

1 là-dessus par exemple. Seize heures (16 h) pour les  
2 plaidoiries, donc c'est à mon avis faisable pour  
3 aujourd'hui.

4 Me FRANKLIN S. GERTLER :

5 Alors c'est le programme qu'on se donne.

6 Me VINCENT REGNAULT :

7 Puis si vous me permettez, vous me connaissez un  
8 peu, là, j'ai généralement pas très long en  
9 réplique. Peut-être vous demander une courte pause  
10 lorsque les intervenants auront tous plaidé, puis  
11 ensuite je reviendrai, mais moi je demeure  
12 disponible, dans la mesure où monsieur le  
13 sténographe. Si on finit aujourd'hui, je pense  
14 qu'il est heureux. Alors je pense que tout le monde  
15 effectivement a envie de terminer ça, alors il n'y  
16 a pas de problème.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Donc vous avez un peu votre réponse. On devrait  
19 terminer aujourd'hui avec la réplique, grâce à  
20 monsieur Claude, notre sténographe. Donc là-dessus,  
21 on va prendre une pause, une pause lunch. On va  
22 ajourner pour une heure (1 h), donc on va... Votre  
23 retour à une heure (1 h). Treize heures (13 h).

24 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

25

1 REPRISE DE L'AUDIENCE

2 (13 h 02)

3 LA GREFFIÈRE :

4 Veuillez prendre place s'il vous plaît.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Bonjour, Maître Turmel.

7 PLAIDOIRIE PAR Me ANDRÉ TURMEL :

8 Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour aux Membres  
9 du banc. Alors on vient de dîner, l'estomac est  
10 plein. Alors je vais tenter de vous aider à activer  
11 la digestion sans trop pousser ça trop loin. Mais  
12 alors donc, j'avais annoncé trente (30) minutes et  
13 j'estime tourner autour de cette durée.

14           Donc, dans la présente argumentation, je  
15 vais vous faire quelques remarques préliminaires et  
16 ensuite je vais discuter de quatre points, les  
17 quatre points principaux de notre preuve, de  
18 l'intervention de la FCEI. Soit, évidemment, la  
19 méthode de prévision de la journée de pointe;  
20 ensuite parler brièvement des plans  
21 d'approvisionnement deux mille quatorze-deux mille  
22 quinze (2014-2015) et deux mille quinze-deux mille  
23 seize (2015-2016); ensuite parler de l'introduction  
24 de l'option interruptible pour les clients du tarif  
25 D4, le super interruptible. C'est un bel... Je ne

1       sais pas qui l'a baptisé comme ça, mais c'est  
2       intéressant. Et enfin, la formule de bonification  
3       du PGEÉ.

4               Mais dans les remarques préliminaires,  
5       permettez-moi de vous demander de prendre le cahier  
6       d'argumentation de mes collègues de Gaz Métro ce  
7       matin. Bien, j'ai sursauté quand même à l'égard de  
8       trois paragraphes et je veux commencer maintenant  
9       pour ne pas les oublier quand je vais m'enflammer  
10      sur l'interruptible, là.

11              Mais premier paragraphe, 70. On se rappelle  
12      tous, au paragraphe 70, quand madame Brochu est  
13      venue témoigner comme elle le fait de temps à autre  
14      aux audiences. Mais, sauf erreur de ma part, puis  
15      je ne veux pas, je n'en fais pas puis je n'ai pas  
16      senti le besoin de me lever quand mon confrère  
17      plaidait. Mais c'est quand même, c'est une preuve  
18      qui émane d'un autre dossier et je sais bien que la  
19      Régie sait ce qu'elle fait dans ses autres  
20      dossiers.

21              Mais, moi, je vous dirais que je suis un  
22      peu, bien que l'analogie est intéressante, le 747,  
23      là, c'est quand même une preuve qui émane d'un  
24      autre dossier qui arrive. Sauf erreur, je ne pense  
25      pas qu'elle a été versée dans... La preuve de mes

1        confrères est close, de Gaz Métro est close. Et je  
2        trouve que... Maître Regnault a passé rapidement  
3        là-dessus. Bien, même pas, il l'a quand même citée  
4        à tour... pas à tour de bras mais à quelques  
5        reprises.

6                    Je trouvais ça... Écoutez, là, je n'en  
7        ferai pas un cas d'espèce, mais c'est parce que si  
8        on se met à tous faire ça, là on va aller, je vais  
9        aller en deux mille un (2001) chercher un élément  
10       de preuve. Là, on n'est pas dans la preuve, on est  
11       en audience, on est en argumentation.

12                   Ça fait que je vous mettrais un bémol sur  
13       le paragraphe 70 si on veut être, sans jouer aux  
14       cours de justice, là, quant à moi, quant à moi,  
15       strictement parlant, je vous demanderais de radier  
16       cette citation-là qui n'est pas dans la preuve.  
17       Point. Si on est légalo-légaliste, là.

18                   Mais là où j'ai un autre élément qui est  
19       plus fondamental... bien plus fondamental!  
20       entendons-nous bien. J'aime à le dire, ce n'est pas  
21       des questions où il y a des émeutes dans les  
22       autobus, là.

23                   Mais paragraphes 58 et 59 de mes confrères.  
24       Maître Regnault, ce matin, était content de dire  
25       que dans l'interrogatoire de monsieur Gosselin,

1 notre témoin, et je suis à 58, celui-ci, à l'égard  
2 de l'année de référence, convenait que « l'année la  
3 plus récente disponible fournit les meilleures  
4 informations. »

5 Or, je vous amène aux notes sténographiques  
6 du trois (3) novembre, hier, et je conteste un mot  
7 utilisé par mon confrère. Monsieur Gosselin a  
8 parlé... attendez un instant, je suis à 46, lignes  
9 4 à 9 :

10 On prévoit la même année, là...

11 Et je cite :

12 ... donc on prévoit les mêmes clients.  
13 D'arriver avec un écart aussi  
14 important, pour nous c'est très  
15 problématique puis ça démontre... Et  
16 je ne conteste absolument pas le fait  
17 que les données les plus récentes  
18 contiennent plus d'information.

19 « Plus d'information » c'est le mot utilisé par  
20 monsieur Gosselin, si on veut être précis. Mon  
21 confrère, j'imagine qu'il sera d'accord avec moi,  
22 « plus » c'est différent que « meilleur ».

23 Mais, bon. Alors à cet égard-là, il  
24 faudrait mettre cette fois-ci du grisé aux  
25 paragraphes 58 et 59 parce qu'il en tire quand même

1 un argument intéressant pour lui. Je le comprends,  
2 j'aurais peut-être fait la même chose, là. Mais il  
3 faut quand même retomber là-dessus, retomber sur la  
4 réalité de la preuve. Bon.

5 Alors ce qui nous amène à mon premier point  
6 « La méthode de prévision de la demande de  
7 pointe », qui sont les arguments 26 à 73 de mon  
8 confrère.

9 Alors Gaz Métro propose de modifier la  
10 méthode, cette méthode pour tenir compte de  
11 l'impact de la température sur la demande des  
12 clients D3, D4, les clients à débit stable.

13 (13 h 08)

14 Gaz Métro a présenté trois options qui  
15 appliquent le modèle de régression linéaire à  
16 l'ensemble de la clientèle continue. Dans les trois  
17 options, la première, bien, c'est la régression  
18 puis sans exception, ce que j'ai compris. La  
19 deuxième option, c'est, on apporte une exception au  
20 principe, c'est... de la régression linéaire qui  
21 est faite à l'exception des volumes continus de  
22 clients à combinaison tarifaire. Et la troisième  
23 option, c'est la même chose que la deuxième, mais  
24 on ajoute à la formule deux clients sous  
25 combinaison tarifaire au palier 4.10.

1                   Bon. Monsieur Gosselin qu'est-ce qu'il a  
2 fait? Alors, dans sa preuve écrite, et également à  
3 l'audience, il a identifié des problématiques, des  
4 enjeux. Le premier étant le facteur d'ajustement  
5 global que Gaz Métro applique ou semble appliquer  
6 comme si tous les clients avaient un profil  
7 similaire. Ce n'est pas le cas, à notre avis. Puis  
8 sauf erreur, je n'ai pas vu dans la preuve de Gaz  
9 Métro une contradiction à cet effet-là. Ça reste  
10 quand même une réalité.

11                   Mais bien sûr, monsieur Gosselin a reconnu  
12 que, dans l'analyse préliminaire, et j'aime  
13 toujours à dire que les audiences servent à ça, on  
14 teste la preuve et les demandes de renseignements  
15 écrites et les réponses, jusque dans la DDR numéro  
16 6 à la veille ou l'avant-veille, on a du jus. Donc,  
17 les audiences servent à valider des prémisses de  
18 départ qui, parfois, peuvent être erronées ou mal  
19 comprises. Alors, dans ce cas-là, on reconnaît que  
20 la surestimation de la surestimation, comme il l'a  
21 dit, monsieur Gosselin, était peut-être moins  
22 énorme ou importante, mais elle est quand même...  
23 mais elle suscite quand même une crainte, mais une  
24 crainte peut-être avec un c minuscule plutôt qu'un  
25 c majuscule.

1                   Un autre problème donc, c'est celui de  
2 l'année de référence, et tout à l'heure on y  
3 faisait référence, utilisée, qui fait quand même  
4 une grande différence. Vous l'avez mentionné,  
5 Madame le Régisseur, Maître Rozon, pardon. Pour  
6 identifier la pointe de deux mille seize (2016)  
7 qu'est-ce qu'on prend? La base de deux mille  
8 treize-quatorze (2013-2014) qui est à trente-trois  
9 mille sept cent quatre-vingt-sept (33 787) 10(3)  
10 m(3) ou la base de deux mille douze-deux mille  
11 treize (2012-2013) qui est trente-quatre mille huit  
12 cent trente-six (34 836) 10(3) m(3). Il y a là,  
13 monsieur Gosselin l'a souligné, un écart important  
14 de mille (1000) 10(3) m(3). C'est important.

15                   Donc, monsieur Gosselin, qu'est-ce qu'il  
16 fait? Et la FCEI qu'est-ce qu'elle fait?  
17 Puisqu'elle adopte ce que monsieur Gosselin a  
18 mentionné. Elle met... La FCEI met un bémol sur les  
19 méthodes statistiques comme les méthodes de  
20 régression. Et là j'ai une citation de monsieur  
21 Gosselin. Vous connaissez monsieur Gosselin, c'est  
22 un homme de peu de mots. Il ne parle pas beaucoup  
23 pour rien dire, depuis le temps que je le connais.  
24 Et je peux vous citer ce qu'il a dit à la page 46  
25 des notes sténographiques d'hier, le trois (3)

1 novembre, aux lignes 13 à 15. Ce qu'il nous dit à  
2 l'égard, parce qu'on a des modèles statistiques, on  
3 essaie de se rapprocher de la réalité, ce qu'il  
4 nous dit, je suis à la page 46 des notes du trois  
5 (3) novembre aux lignes 13 à 15, il nous dit :  
6 Mais il ne faut pas perdre de vue  
7 qu'on travaille avec une... des  
8 méthodes statistiques, des méthodes de  
9 régression et que ces méthodes-là ont  
10 aussi leur faiblesse.

11 Et là la citation qui, j'espère, passera à  
12 l'histoire, notre petite histoire réglementaire :

13 Et les régressions, il ne faut pas  
14 perdre de vue qu'elles ne capturent  
15 pas des causalités, elles capturent  
16 des corrélations.

17 Fin de citation. Ça m'apparaît, là, une... je ne  
18 suis pas économiste, là, mais il me semble que  
19 c'est, c'est intéressant parce que ça vient  
20 identifier le fait que, nous, on travaille sur la  
21 causalité. Monsieur Gosselin a, dans le cadre de la  
22 preuve, tenté de... Parce qu'on l'a dit ce matin,  
23 mes confrères, maître Regnault, on ne sait pas  
24 encore pourquoi il y a une différence et on est à  
25 la recherche du Graal réglementaire. Je m'enflamme.

1                   Bon. Quand même! Mais ce que ça veut dire  
2 ce commentaire-là quand même, revenons, soyons  
3 sérieux, c'est un appel à la prudence, aussi du  
4 côté de monsieur Gosselin. Donc, monsieur Gosselin,  
5 il croit quand même, ceci étant dit, que l'option 3  
6 demeure... et la FCEI, pardon, que l'option 3  
7 demeure préférable pour évaluer les besoins de  
8 capacité de la journée de pointe même si la  
9 surestimation a été ramenée un peu à un niveau plus  
10 bas.

11                   Permettez-moi d'avoir ici un commentaire  
12 sur... sur la question que maître Sarault avait,  
13 avait... Non, je vais la garder pour la fin celle-  
14 là. Puisque lorsqu'il a contre-interrogé, et la  
15 réponse qu'a donnée monsieur Gosselin, je vais y  
16 revenir en toute fin. Bien, voilà donc un peu  
17 l'approche qu'on a sur notre premier point.

18                   (13 h 12)

19                   Maintenant, quant au Plan  
20 d'approvisionnement, je vous réfère à la preuve,  
21 bon, sur l'année deux mille quinze-deux mille seize  
22 (2015-2016), c'est un beau cas où nous avons des  
23 craintes et des doutes, et Gaz Métro dans la DDR  
24 numéro 6, à l'égard de... dans la... aux pages 11  
25 et 12 à la preuve de la FCEI, on avait des doutes

1 sur le fait d'accepter des migrations sans  
2 condition ou, en tout cas, que Gaz Métro soit trop  
3 généreux dans les migrations. Et on constate que,  
4 ici, Gaz Métro a pris ses responsabilités et, je  
5 pense... et qu'il a indiqué qu'il impose des  
6 conditions pour faire en sorte que les clients qui  
7 retournent à interruptible... c'est-à-dire que s'il  
8 y a... si on demande aux clients de retourner à  
9 l'interruptible, ils vont le faire parce que... si  
10 jamais il manque du transport. Donc, ça, ça nous a  
11 rassurés et donc, cet aspect-là de la preuve  
12 devient certainement moins d'actualité. Quant...  
13 donc, quant à l'année deux mille quatorze - quinze  
14 (2014-15), je vous en... je vous remets... je m'en  
15 remets à la preuve de la FCEI telle qu'elle est...  
16 elle apparaît à la preuve écrite.

17 Maintenant, parlons donc du super  
18 interruptible; troisième élément de quatre. Alors,  
19 ici, on recherche... c'est un des outils nouveaux  
20 ou, en tout cas, où on tente de répondre aux  
21 besoins, aux besoins fins. Je vous réfère encore à  
22 la preuve écrite de monsieur Gosselin, la FCEI, qui  
23 évoque quand même des coûts importants et on n'en a  
24 souligné avant la pause encore. Les coûts indiqués  
25 dans la preuve de Gaz Métro pour répondre à la

1 journée de pointe historique ne sont quand même pas  
2 minces. Pour deux mille quatorze-quinze (2014-  
3 2015), quarante-quatre millions de dollars (44 M\$);  
4 pour deux mille seize (2016), vingt-huit millions  
5 (28 M); deux mille dix-sept (2017), trente-cinq  
6 millions (35 M) et, deux mille dix-huit (2018),  
7 c'est quinze millions (15 M). Alors... puis, il y a  
8 une formule qui a été utilisée - je ne sais pas si  
9 c'est monsieur Gosselin ou un autre mais - pour  
10 dire, ce sont... on tente de cibler des  
11 événements... c'est-à-dire pour ces événements-là  
12 qui ont... il y a un coût très important pour des  
13 événements très rares. Je pense que c'est monsieur  
14 Gosselin qui l'a écrit dans sa preuve mais je pense  
15 que ça présente bien ce qu'on tente de cerner. Bien  
16 sûr, Gaz Métro soulève de nombreuses difficultés.  
17 Bon, à l'égard de... dans la preuve, bon, on a  
18 présenté les caractéristiques et Gaz Métro a  
19 soulevé plusieurs difficultés, mais celles-ci nous  
20 apparaissent contournables ou « travaillables »,  
21 certainement.

22 Attendez un instant. Je cherche mon...  
23 Lorsque Gaz Métro dit que le volet C est  
24 problématique parce que c'est plus risqué si le  
25 client ne s'interrompt pas, on dirait, nous, que le

1 problème est aussi vrai si le client est au volet A  
2 ou au volet B. Un client qui ne s'interrompt pas,  
3 c'est un risque à tous égards. Lorsqu'on est en  
4 journée de pointe, Gaz Métro a besoin de toutes les  
5 interruptions. Puis, si un client ne s'interrompt  
6 pas en journée de pointe, c'est tout aussi  
7 problématique, on l'aura dit, s'il est au volet A  
8 que s'il est au volet C.

9 Alors, à tous égards, la proposition que  
10 fera Gaz Métro sur le tarif interruptible et ce,  
11 peu importe le forum, pour la FCEI devra inclure  
12 certainement un volet C.

13 En même temps, l'ACIG laisse entendre que  
14 les interruptibles sont importants, qu'ils  
15 apportent une grande valeur à l'ensemble de la  
16 clientèle, mais il ne faudrait surtout pas  
17 qu'ils... ce que je veux dire c'est, à écouter  
18 l'ACIG, parfois - et j'ai beaucoup de respect pour  
19 l'ACIG, bien sûr, Maître Sarault - on a  
20 l'impression qu'ils sont très importants mais, en  
21 même temps, il ne faut pas les interrompre,  
22 alors... que quand on les interrompt, ça cause un  
23 autre problème. Alors, là, il y a un peu des images  
24 faciles. C'est pas le beurre et l'argent du beurre  
25 mais quand même les gens se sont grandement

1 interrompus. Là, ils s'interrompent, puis là ça  
2 cause d'autres problèmes et là, il faudrait les  
3 compenser. Ultimement, on le dit, les coûts, c'est  
4 les consommateurs qui vont les payer, puis maître  
5 Sarault disait qu'il était inquiet. Bien, moi  
6 aussi, je suis inquiet. Je suis inquiet pour les  
7 coûts que nos consommateurs payent et, ceci dit,  
8 avec toute... en tout respect pour notre collègue,  
9 maître Sarault.

10 On souhaite, ou certains souhaitent, Gaz  
11 Métro ou Gaz... l'ACIG, que le problème de pointe  
12 soit réglé par le volet A ou B, sans égard à peut-  
13 être une autre solution, mais surtout pas par des  
14 moyens qui pourraient être plus ciblés. Ce qu'on  
15 recherche, finalement, puis on a peut-être pas  
16 trouvé la solution idéale - personne n'est parfait  
17 - c'est des moyens plus, encore plus ciblés et  
18 surtout moins coûteux. C'est sûr qu'on peut prendre  
19 l'assurance avec un « a » majuscule, ceinture et  
20 bretelles comprises puis personne veut manquer de  
21 chauffage ou de gaz dans les journées de grand  
22 froid.

23 (13 h 17)

24 Donc, sur cette question, le volet C  
25 apparaît comme une avenue certainement

1 intéressante, tout ne se règle pas... tout ne se  
2 réglera pas dans le présent dossier. La FCEI  
3 souhaite que le tout soit étudié sérieusement, le  
4 plus complètement possible, le plus tôt possible,  
5 dans le meilleur forum. Alors, mais tu sais donc,  
6 là-dessus on est, ou la Régie est assez  
7 certainement consciente de son propre calendrier  
8 réglementaire.

9           Maintenant, quant à l'utilisation de... là  
10 je change de sujet, quant à l'utilisation de Saint-  
11 Flavien, j'avais oublié de le mentionner, l'analyse  
12 faite par la FCEI indique que généralement, le  
13 besoin de capacité pour la pointe de février est  
14 inférieure à celle de janvier. Je pense qu'il a  
15 fait une analyse intéressante et encore là, mon  
16 confrère me corrigera, je ne pense pas que ça a été  
17 contredit. En plus, ils ont fait une contre-preuve  
18 mais juste pour un aspect bien précis, donc la  
19 pointe a été historiquement en janvier puis  
20 décembre est inférieur à janvier. Donc, la pointe  
21 est en janvier et dans la preuve de monsieur... de  
22 monsieur Gosselin, à la page 6, on mentionne que  
23 l'apport à la pointe du site de Saint-Flavien  
24 correspond à quinze... mille cinq cent vingt (1520)  
25 10(3) m(3) plutôt que mille deux cent quatre-vingt-

1 sept (1287) 10(3) m(3) et comme on l'a suggéré, on  
2 pense que Gaz Métro devrait s'enquérir auprès  
3 d'Intragaz parce qu'ils ont évoqué ce scénario-là  
4 mais je ne pense pas qu'ils l'aient dit qu'ils  
5 l'ont demandé formellement, là, mais devrait  
6 s'enquérir auprès d'Intragaz pour optimiser le  
7 tout, parce qu'il y a de l'espace à optimisation,  
8 c'est ce qu'on a compris de la preuve et dans la  
9 preuve, monsieur Gosselin écrivait « s'enquérir  
10 auprès de » mais nous on pense que la Régie elle-  
11 même, on pourrait peut-être ordonner à Gaz Métro  
12 d'optimiser cet aspect-là et donc de voir avec  
13 Intragaz et notre ami, monsieur Marois.

14 Et sur cette question donc, donc je n'ai  
15 pas vu de contradiction à part la correction qu'on  
16 a faite sur la règle du pouce mais ça c'était bénin  
17 quant à ce qu'on a mentionné.

18 Maintenant, quant au PGEÉ, pour cette mise  
19 en place d'un seuil de bonification bon, variable  
20 annuellement qui soit en lien avec les prévisions  
21 du PGEÉ, on est conscient que la Régie a ordonné à  
22 Gaz Métro de déposer ce qu'ils ont déposé et je  
23 dirais, pour une des rares fois, Gaz Métro, là-  
24 dessus ont dit « oui ». Ils ont... je dis ça à la  
25 blague. Hein, ils ont... ils ont... se sont,

1 comment dire, mis au garde-à-vous et ont présenté  
2 la solution. Et alors, bien mon confrère l'a bien  
3 dit, parfois on peut se permettre de suggérer à la  
4 Régie de ré-évaluer certaines décisions prises, il  
5 n'y a pas de stare decisis, on peut recommencer,  
6 dans, pas tout le temps parce que ça serait  
7 invivable, on plaide une semaine ceci puis l'autre  
8 semaine, on plaide autre chose mais quand même, je  
9 pense qu'il y a un bon sens à y avoir.

10 Et je vous invite à regarder avec attention  
11 ce que la FCEI vous propose à l'égard de trouver un  
12 autre facteur déclencheur qui soit les prévisions  
13 quand la FCEI écrit dans sa preuve, quand monsieur  
14 Gosselin écrit dans sa preuve que ça peut donner  
15 suite, ça peut résulter de ça un allègement  
16 réglementaire, moins de débats sur les prévisions.  
17 Dieu sait qu'on a des grands thèmes débattus depuis  
18 douze (12) ans à la Régie, c'est toujours les  
19 prévisions. Chez HQ, Gaz Métro, plus, pas assez,  
20 trop, trop conservateur, pas conservateur, et là  
21 on... alors ici l'idée c'est que, avec un mode  
22 prévisionnel, bien on va retomber encore dans ces  
23 ornières et ces débats tellement longs, qui sont  
24 peut-être parfois pas toujours nécessaires mais qui  
25 prennent du temps réglementaire.

1 Sur la saturation du réseau enfin, la FCEI  
2 est disponible et rappelle bien sûr qu'elle veut y  
3 être de toutes les discussions pour y apporter des  
4 solutions pratiques, efficaces et durables.

5 (13 h 22)

6 Alors, je vous remercie pour votre  
7 attention.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Maître... Monsieur Méthé.

10 M. PIERRE MÉTHÉ :

11 Oui. Maître... pas encore. Pierre Méthé pour la  
12 Formation. Ce matin dans sa plaidoirie, Gaz Métro  
13 nous faisait valoir la réponse de votre... de votre  
14 analyste hier...

15 Me ANDRÉ TURMEL :

16 Oui.

17 M. PIERRE MÉTHÉ :

18 ... à savoir si... à choisir entre une  
19 surestimation et une sous-estimation ce qu'il  
20 fallait choisir. Vous nous dites aujourd'hui - et  
21 quand je relis les notes sténographiques d'hier  
22 que, bien sûr, il vaut mieux vivre avec une  
23 surestimation qu'une sous-estimation, mais pas à  
24 n'importe quel coût. Quel est ce coût? Tout à  
25 l'heure, vous nous avez parlé d'une centaine de

1 millions de dollars quand on regarde les différents  
2 outils à la durée du plan. Alors, quel est le coût  
3 qu'on ne peut pas dépasser?

4 Me ANDRÉ TURMEL :

5 C'est une question intéressante. Ça me permet,  
6 Monsieur Méthé, de... de revenir sur la question  
7 qu'a posé monsieur... Maître Sarault.

8 Dans la question qu'il posait, c'est une  
9 question de... je dirais d'un procureur averti,  
10 question où... la question qui dit... quand il  
11 dit : « Si vous avez à choisir, vous, entre les  
12 deux risques, il est préférable de sous-estimer la  
13 capacité ou préférable de surestimer? » C'est un  
14 choix cornélien, là. On est... ça équivaut à  
15 demander à quelqu'un « voulez-vous mourir brûler ou  
16 torturé? » T'sais, je veux dire, c'est comme...  
17 « bien, non. » Alors, à ça, il y a une réponse  
18 « bien, je vais tenter de me sauver ou tenter de  
19 trouver une solution quelle qu'elle soit.

20 C'est une image, mais je trouvais... bien,  
21 j'ai dit à maître Sarault, j'ai dit : « Votre  
22 question, elle était pas tendancieuse, mais elle  
23 était... était dans un tunnel qu'un témoin ne peut  
24 pas... c'est difficile à sortir, là, t'sais. » Puis  
25 il ne faut pas intervenir pour dire... pour

1 m'objecter, mais...

2           Alors, c'est une question qui, je trouve,  
3 que telle qu'elle est posée, c'est... puis... Bon.  
4 Et là il a fini par faire dire à monsieur Gosselin  
5 « bien, c'est peut-être mieux un petit peu plus  
6 qu'un petit peu moins, personne veut en manquer. »

7           Pour revenir plus sérieusement quand même à  
8 votre question. Écoutez, je n'ai pas... je n'ai  
9 certainement pas la connaissance pour vous donner  
10 un chiffre, mais c'est certainement le coût qui a  
11 été... les coûts qui ont été évoqués, quel est le  
12 coût... le coût ultime? Bien, c'est le coût qui  
13 soit... qui soit raisonnable. Je n'ai pas d'autre  
14 réponse à vous donner. Dans la sagesse de sa  
15 délibération, la Régie saura certainement l'évaluer  
16 en tenant compte...

17           Parce qu'il y a une série de facteurs.  
18 Personne ne veut... Puis, t'sais, on essaie de  
19 faire des images pour capter... mais personne,  
20 t'sais... Ce que Gaz Métro fait, c'est un travail  
21 sérieux. Les consommateurs ont une crainte légitime  
22 de... de manquer de gaz, mais en même temps de  
23 payer un coût qui soit déraisonnable. Alors, il n'y  
24 a pas de recette miracle. Si elle existait, ça se  
25 saurait et c'est un peu, là, la réponse que je peux

1 vous donner.

2 M. PIERRE MÉTHÉ :

3 Je vous remercie.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Merci, Maître Turmel. Donc, on n'a pas d'autres  
6 questions.

7 Me HÉLÈNE SICARD :

8 Je suis consciente de ne pas être dans  
9 l'ordonnancement des choses, Maître Sicard pour  
10 l'Union des consommateurs. Avec votre permission,  
11 j'avais annoncé vingt (20) minutes, si vous me  
12 permettiez, j'ai des obligations familiales  
13 auxquelles je dois répondre absolument aujourd'hui.

14 J'ai une argumentation écrite qui a  
15 six pages et plus peut-être une demi-page pour la  
16 signature, là. C'est très simple, vous avez entendu  
17 notre preuve.

18 Si vous me permettiez, avec ses coquilles,  
19 de vous la déposer et j'aurais une petite remarque  
20 à vous faire suite à la présentation et à  
21 l'argumentation de mon confrère, ce qui me  
22 permettrait de quitter même à la fin, là, des...

23 LE PRÉSIDENT :

24 Bon.

25 Me HÉLÈNE SICARD :

1 ... de l'audience. Les consommateurs ont été  
2 entendus, là, les arguments. Il vous restera les  
3 gens qui représentent les groupes environnementaux,  
4 ça me rendrait service. Si vous n'êtes pas  
5 d'accord, je vais... je vais attendre et faire des  
6 appels.

7 LE PRÉSIDENT :

8 J'ai eu un assentiment de madame... de maître  
9 Paquet, donc vous savez...

10 PLAIDOIRIE PAR Me HÉLÈNE SICARD :

11 Alors, je ne pense pas que ça pose de problème à  
12 mon confrère, là, pour sa réplique, c'est très  
13 court, trois copies pour vous. Je vais remettre des  
14 copies pour la Régie.

15 Alors, vous avez entendu la preuve de  
16 l'Union des consommateurs. Quand vous lirez la  
17 section sur les coûts évités, je vous demanderais  
18 d'avoir en tête, ce matin, mon confrère, maître  
19 Regnault, vous a dit, en parlant... il était aux  
20 sections, là, 52, 53, « qu'il ne faut pas écarter  
21 un historique parce qu'il donne un résultat plus  
22 élevé, il faut prendre en considération le maximum  
23 de données disponibles. »

24 (13 h 26)

25 De la même façon, je vous dirais que s'il y

1 a des prévisions qui ont été faites de façon  
2 sérieuse dans le dossier. Il ne faut pas les  
3 écarter parce que ça donne un résultat plus élevé.  
4 C'est la même philosophie. Et donc quand vous lirez  
5 notre section sur la façon dont on a considéré les  
6 coûts de transport dans les coûts évités, je vous  
7 demanderais d'avoir ce message du Distributeur pour  
8 autre chose en tête.

9 Maintenant, si vous avez des questions  
10 suite à l'audience et notre preuve, même sans avoir  
11 lu mon argumentation, je suis prête à y répondre.  
12 Il n'y a rien de nouveau dans cette argumentation  
13 par rapport à... et il n'y a pas d'arguments  
14 juridiques, Monsieur Boulianne, c'était pas un  
15 dossier qui s'y prêtait. Ce sont des... notre  
16 interprétation des faits et notre position telle  
17 que présentée au mémoire qui n'a pas changé. Appuyé  
18 peut-être par certains témoignages.

19 LE PRÉSIDENT :

20 D'accord, Maître Sicard. Je comprends qu'il n'y  
21 avait rien qui était laissé sur la table de notre  
22 côté, là, avant aujourd'hui. Donc on vous remercie.

23 Me HÉLÈNE SICARD :

24 Je vous remercie.

25 LE PRÉSIDENT :

1 On va lire ça avec intérêt.

2 Me HÉLÈNE SICARD :

3 Bonne journée.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Merci. Maître Paquet.

6 PLAIDOIRIE PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

7 Bonjour, Monsieur le Président, Monsieur et Madame  
8 les Régisseurs. Geneviève Paquet pour le Groupe de  
9 recherche appliquée en macroécologie. Je vous ai  
10 transmis un plan d'argumentation écrit. Je vais  
11 être assez fidèle à ce texte et je vous ai  
12 également transmis la décision, une décision qui  
13 avait été rendue par la Régie du gaz naturel, la  
14 décision D-9452, à laquelle madame Moreau avait  
15 fait référence dans sa présentation. Et je vais y  
16 faire référence également dans mon argumentation.

17           Donc, pour débiter, simplement pour mettre  
18 en contexte nos représentations au présent dossier.  
19 On voulait vous faire part du fait qu'avec  
20 l'introduction du Système de plafonnement et  
21 d'échange des droits d'émission de gaz à effet de  
22 serre au Québec et avec la deuxième période de  
23 conformité qui va s'échelonner du premier (1er)  
24 janvier deux mille quinze (2015) au trente et un  
25 (31) décembre deux mille dix-sept (2017), les

1 représentations du GRAME pour la Phase 2 du présent  
2 dossier sont teintées de certaines de ces  
3 considérations-là qui sont liées en fait à la mise  
4 en place de ce système et du contexte énergétique  
5 qui en découlent.

6 Bien qu'on sait, on est conscient que la  
7 Régie a déjà statué lors de la Phase 1 sur  
8 plusieurs demandes qui sont en lien avec  
9 l'intégration du SPEDE, le suivi de la situation  
10 concurrentielle du gaz naturel et la mise à jour  
11 des coûts évités sont, pour le GRAME, des exemples  
12 d'enjeux qui sont liés au marché du carbone et  
13 c'est la raison pour laquelle on les a abordés lors  
14 de la présente phase.

15 Donc, nos recommandations au présent  
16 dossier portent essentiellement sur la situation  
17 concurrentielle du gaz naturel, la mise à jour de  
18 l'évaluation des coûts évités du gaz naturel, la  
19 reconduction du programme de flexibilité tarifaire  
20 pour le mazout et la biénergie et enfin le seuil de  
21 bonification de un million (1 M\$) qui est en lien  
22 avec les prévisions du PGEE, tel que proposé en  
23 suivi de la décision D-2014-077.

24 Donc, concernant d'abord la situation  
25 concurrentielle du gaz naturel, on vous réfère au

1           tableau 9 de la pièce B-258, où le Distributeur  
2           nous présentait la différence entre la situation  
3           concurrentielle du gaz naturel en fonction de la  
4           redevance du Fonds vert - qui est en deux mille  
5           quatorze (2014) - et celle évaluée en fonction du  
6           SPEDE en deux mille quinze (2015).

7                        Ce tableau, ça nous reflétait l'impact du  
8           SPEDE à court terme sur la situation  
9           concurrentielle du gaz naturel, soit entre deux  
10          mille quatorze (2014) et deux mille quinze (2015).  
11          Et en audience, par contre, les témoins nous ont  
12          confirmé que selon leur évaluation, à l'horizon  
13          deux mille dix-huit (2018), la situation du gaz  
14          naturel resterait favorable par rapport à  
15          l'électricité.

16                       Comme on a indiqué en réponse à une demande  
17          de renseignements de Gaz Métro, le GRAME retire sa  
18          recommandation de mettre à jour le tableau 9 parce  
19          que ça n'a plus raison d'être, là, considérant que  
20          le Fonds vert va être aboli.

21                       Par contre, on demande à la Régie de suivre  
22          l'évolution de la situation concurrentielle du gaz  
23          naturel, notamment pour les petits clients  
24          résidentiels et ce, en demandant à Gaz Métro de  
25          déposer au prochain dossier une évaluation projetée

1 estimative de l'impact du SPEDE sur la situation  
2 concurrentielle du gaz naturel. Et ce, à la fin de  
3 la deuxième période de conformité, qui est de deux  
4 mille quinze (2015) à deux mille dix-sept (2017).  
5 Donc, à l'horizon du Plan d'approvisionnement de  
6 Gaz Métro.

7 (13 h 34)

8 On considère également que cette évaluation  
9 devrait tenir compte de l'évolution du prix minimal  
10 des droits d'émission qui sont disponibles lors des  
11 ventes aux enchères, tel que prévu au Règlement  
12 concernant le SPEDE. Et je vous réfère à l'article  
13 49.

14 En audience, le Distributeur a affirmé  
15 qu'il était en mesure de produire un calcul de la  
16 situation concurrentielle à moyen terme entre le  
17 gaz naturel et l'électricité.

18 On vous soumet que les coûts liés au SPEDE  
19 et l'incertitude face aux coûts de transport du gaz  
20 naturel qui sont tributaires de nombreux éléments  
21 hors de contrôle du Distributeur sont des éléments  
22 qui militent en faveur de notre recommandation.

23 Concernant le développement des ventes et  
24 le Programme de flexibilité tarifaire pour le  
25 mazout et la biénergie, on vous soumet que le

1 principe de flexibilité tarifaire ça a été reconnu  
2 par la Régie du gaz naturel dans la décision D-94-  
3 52 que je vous ai transmise. Et à cette époque, la  
4 position concurrentielle du gaz naturel face aux  
5 autres formes d'énergie subissait de grandes  
6 variations.

7 Je vous réfère à un passage de la décision  
8 en page 11. C'est une décision qui avait été rendue  
9 par messieurs Giroux, Langevin et feu Jean-Paul  
10 Théorêt. Donc, le passage auquel je voulais vous  
11 faire référence indique :

12 La Régie considère qu'il est  
13 nécessaire d'accorder une certaine  
14 flexibilité tarifaire au Distributeur.  
15 En effet, la position concurrentielle  
16 du gaz naturel vis-à-vis les autres  
17 formes d'énergie subit de grandes  
18 variations depuis quelques années et  
19 la Régie est d'opinion qu'il faut  
20 accorder au Distributeur les outils  
21 nécessaires pour agir rapidement  
22 lorsque ses volumes sont menacés.

23 Donc, dans cette décision, la Régie approuvait les  
24 programmes de flexibilité tarifaire pour le mazout  
25 et la biénergie en énonçant les motifs sur lesquels

1           était fondée sa décision.

2                       Je ne veux pas revenir sur ces motifs, mais  
3           je vous réfère quand même pour votre lecture  
4           personnelle, les sections de la décision qui  
5           traitent, en fait la section 3.1 traite du  
6           Programme de flexibilité tarifaire et la section  
7           3.2 du Programme biénergie.

8                       On revient au présent dossier. Le  
9           Distributeur ne prévoit aucun rabais pour préserver  
10          ses volumes face au mazout en raison d'une  
11          situation concurrentielle qui est à l'avantage du  
12          gaz naturel.

13                      Compte tenu du fort avantage concurrentiel  
14          du gaz naturel vis-à-vis du mazout dans les marchés  
15          commerciaux et industriels, et cet avantage-là qui  
16          perdure depuis près de dix (10) ans, on considère  
17          qu'il devient opportun de s'interroger sur les  
18          modalités du Programme de flexibilité tarifaire  
19          pour le mazout et, notamment, peut-être de les  
20          mettre à jour, là, en fonction du contexte  
21          énergétique qui inclut dorénavant le marché du  
22          carbone.

23                      Notre recommandation est donc, dans la  
24          mesure où la Régie accepterait de reconduire ce  
25          programme pour la période se terminant le trente

1 (30) septembre deux mille seize (2016), tel que  
2 demandé par le Distributeur, on recommande à la  
3 Régie de requérir au prochain dossier tarifaire une  
4 analyse de l'opportunité de reconduire ce programme  
5 selon les mêmes modalités ou selon des modalités  
6 différentes.

7 Pour ce qui est du Programme de flexibilité  
8 tarifaire pour la biénergie, on en recommande la  
9 reconduction jusqu'au trente (30) septembre deux  
10 mille seize (2016). La situation concurrentielle du  
11 gaz naturel face à l'électricité étant plus  
12 sensible que pour le mazout et, notamment, en  
13 raison de l'introduction du SPEDE.

14 Et enfin, un dernier commentaire par  
15 rapport à cet enjeu-là. On soumet au Distributeur  
16 que les articles 16.2.3.1 et 16.2.3.2 des  
17 Conditions de service et Tarif auront avantage à  
18 être modifiés à compter du premier (1er) janvier  
19 deux mille quinze (2015) parce que le texte prévoit  
20 l'exclusion du taux unitaire de la contribution au  
21 Fonds vert alors que cette contribution sera  
22 remplacée par le service SPEDE.

23 Quelques mots concernant la mise à jour de  
24 l'évaluation des coûts évités du gaz naturel, et je  
25 vous amène directement au paragraphe 21, parce que

1 les paragraphes suivants sont seulement pour mettre  
2 en contexte et indiquer pour quelle raison on avait  
3 fait cette recommandation.

4 Au paragraphe 21, on vous indique que le  
5 GRAME recommandait d'ajuster les coûts évités qui  
6 étaient présentés à la pièce B-0055 afin de tenir  
7 compte des frais d'intérêts du compte de frais  
8 reportés pour le service SPEDE qui a été autorisé  
9 par la Régie.

10 Mais là, suite à la question du procureur  
11 de Gaz Métro, maître Sigouin-Plasse, on a compris  
12 que, puisque les frais d'intérêts du compte de  
13 frais reportés seront inclus dans le service, dans  
14 la mesure où ces frais-là seront également inclus  
15 dans le calcul des coûts évités deux mille quinze  
16 (2015) pour le PGEÉ, ça répond à notre  
17 préoccupation, la préoccupation qui avait été  
18 formulée dans notre rapport concernant la mise à  
19 jour de l'évaluation des coûts évités pour le gaz  
20 naturel.

21 (13 h 39)

22 J'aborde maintenant la section 4 de mon  
23 argumentation portant sur l'efficacité énergétique  
24 et très brièvement, concernant le budget du PGEÉ,  
25 en lien avec les économies prévues de trente-neuf

1 millions de mètres cubes (39 M m<sup>3</sup>), on recommande,  
2 et ce qui représente en fait une augmentation de  
3 quatre point trente-deux millions de mètres cubes  
4 (4,32 M m<sup>3</sup>) depuis l'année dernière, on recommande  
5 l'approbation du budget de dix-huit point sept  
6 millions (18,7 M) pour le PGEÉ distributeur.

7           Concernant le CASEP, le compte d'aide à la  
8 substitution d'énergie plus polluante, Gaz Métro  
9 prévoit l'addition de nouveaux projets pour près de  
10 trois cent cinquante-cinq (355) clients qui  
11 permettraient de déplacer soixante-trois mille sept  
12 cent soixante-six (63 766) tonnes équivalentes de  
13 CO<sub>2</sub>. Donc afin de permettre la réalisation de  
14 nouveaux projets qui permettrait le déplacement de  
15 soixante-trois mille (63 000) presque soixante-  
16 quatre mille (64 000) tonnes équivalentes de CO<sub>2</sub>,  
17 on recommande l'approbation par la Régie d'un  
18 montant de un million (1 M\$) pour le CASEP dans le  
19 coût de service deux mille quinze (2015).

20           J'aborde maintenant le dernier point de mon  
21 argumentation qui concerne le seuil de bonification  
22 en lien avec les prévisions du PGEÉ en suivi de la  
23 décision D-2014-77. Donc en ce qui concerne la  
24 bonification de un million (1 M\$) liée à  
25 l'efficacité énergétique et la nouvelle structure

1 proposée par le Distributeur, on vous rappelle que  
2 cette demande-là émane de la décision D-2014-77,  
3 paragraphes 411 à 413 que j'ai reproduits mais que  
4 je ne relirai pas.

5 En audience, les témoins du Distributeur  
6 ont indiqué la manière dont ils avaient interprété  
7 la notion de seuil de bonification et ils  
8 indiquaient que... ils l'interprétaient comme étant  
9 non pas le premier niveau avec vingt-huit millions  
10 de mètres cubes (28 M m<sup>3</sup>) mais plutôt comme étant  
11 la bonification totale complète à trente-deux  
12 millions de mètres cubes (32 M m<sup>3</sup>). On est en  
13 accord avec cette interprétation-là. Par contre, on  
14 soumet à la Régie que la structure qui est proposée  
15 par le Distributeur, ça ne respecte pas la demande  
16 de la Régie qui avait été formulée dans la décision  
17 D-2014-77 puisqu'elle lui permettrait d'obtenir un  
18 pourcentage de la bonification qui est prévue, même  
19 sans atteindre le seuil de bonification qui est lié  
20 à l'atteinte des résultats en économie d'énergie du  
21 PGEÉ.

22 Et je vous réfère à la citation qui est  
23 indiquée au paragraphe 28 de mon argumentation. On  
24 prend au deuxième paragraphe, si l'objectif était  
25 de trente-six millions de mètres cubes (36 M m<sup>3</sup>),

1 on aurait une première bonification de deux cent  
2 cinquante mille dollars (250 000 \$) et une deuxième  
3 bonification de sept cent cinquante mille  
4 (750 000 \$) avec l'atteinte de seulement quatre-  
5 vingt-dix-sept point cinq pour cent (97,5 %) de la  
6 cible. Donc même sans atteindre cent pour cent  
7 (100 %) de la cible, il y aurait une bonification  
8 de un million (1 M). La même chose pour, lorsque  
9 l'objectif est supérieur à trente-six millions de  
10 mètres cubes (36 M m<sup>3</sup>). Donc avec quatre-vingt-  
11 quinze pour cent (95 %) de la cible, Gaz Métro se  
12 verrait attribuer un million (1 M). Donc, selon le  
13 Distributeur, la même logique s'applique à la  
14 structure de bonification qu'auparavant.

15 Le GRAME, ce qu'il propose, c'est une  
16 structure de bonification progressive qui  
17 permettrait de motiver le Distributeur pour chaque  
18 mètre cube additionnel économisé au-delà d'une  
19 cible minimale annuelle qu'on a évaluée à trente-  
20 quatre millions de mètres cubes (34 M m<sup>3</sup>) parce que  
21 c'est basé sur le seuil minimal des projections du  
22 PGEÉ de Gaz Métro et ça correspond également à la  
23 moyenne de la cible pour le gaz naturel à atteindre  
24 par le Distributeur en fonction de la stratégie  
25 énergétique.

1                   La structure qui est proposée par le GRAME  
2                   comporte, dans son application, une bonification  
3                   qui est variable annuellement et qui est liée aux  
4                   prévisions du PGEÉ, tel que requis par la Régie  
5                   dans la décision D-2014-77. Cette proposition  
6                   comporte une rémunération de base de deux cent  
7                   cinquante mille dollars (250 000 \$) pour l'atteinte  
8                   de l'objectif annuel minimal d'économie d'énergie,  
9                   qu'on a situé à trente-quatre millions de mètres  
10                  cubes (34 M m3) et une rémunération supplémentaire  
11                  qu'on évalue à douze point cinq cents (12,5¢) par  
12                  mètre cube supplémentaire économisé, et ce qui  
13                  permet au seuil de bonification de varier  
14                  annuellement en fonction des résultats obtenus par  
15                  le PGEÉ.

16                  L'objectif minimal de trente-quatre  
17                  millions de mètres cubes (34 M m3) pourrait être  
18                  maintenu jusqu'à ce qu'une nouvelle stratégie  
19                  énergétique soit déposée par le gouvernement du  
20                  Québec, qui pourrait alors déterminer une nouvelle  
21                  cible d'économie à atteindre.

22                  Le GRAME propose l'objectif minimal de  
23                  trente-quatre millions de mètres cubes (34 M m3)  
24                  mais on vous soumet que l'essentiel c'est que cet  
25                  objectif soit ajustable en fonction de la prochaine

1 stratégie énergétique et qu'à partir de ce seuil,  
2 pour tout mètre cube économisé, une bonification  
3 unitaire soit attribuée au Distributeur.

4 Je vous soumets que le plus important pour  
5 le GRAME c'est que la Régie retienne que le  
6 principe de bonificat... retienne un principe de  
7 bonification par mètre cube au-delà du seuil  
8 minimal de bonification et non en dessous de ce  
9 seuil, comme c'est suggéré par le Distributeur, et  
10 ce, pour que la bonification demeure un incitatif à  
11 la performance du PGEÉ.

12 (13 h 45)

13 Donc, ça conclut nos recommandations. Le  
14 tout respectueusement soumis.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Merci, Maître Paquet. Je voulais également vous  
17 remercier pour la flexibilité dont vous avez fait  
18 preuve pour faire... permettre à maître Sicard  
19 de...

20 Me GENEVIÈVE PAQUET :

21 Ça me fait plaisir. Merci.

22 LE PRÉSIDENT :

23 ... pouvoir déposer sa preuve. Merci encore une  
24 fois.

25 PLAIDOIRIE PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

1       Bonjour, Monsieur le Président, Maître Rozon,  
2       Monsieur Méthé. Franklin Gertler pour le ROEÉ. J'ai  
3       amené beaucoup de paperasse avec moi, mais la  
4       paperasse à remettre, ça va être un peu... un peu  
5       moins volumineux. Alors, j'ai un plan des plus  
6       brefs, mais ça ne veut pas dire que nous n'avons  
7       rien à dire. Alors, voici. C'est simplement les  
8       sujets que nous avons traités.

9               Maintenant, également, si vous permettez,  
10       simplement pour éviter qu'on ait à arrêter pour  
11       échanger des papiers, j'ai un petit extrait du...  
12       du site Web en efficacité énergétique du ministère  
13       de l'Énergie et Ressources que j'aimerais remettre  
14       aussi afin de... d'étayer la plaidoirie.

15               Donc, je commence. Comme vous voyez, j'ai  
16       six éléments qui suivent quand même, pour  
17       l'essentiel, les éléments qui ont fait... qui ont  
18       retenu l'attention des témoins du ROEÉ. Évidemment,  
19       il y a certains sujets comme le CASEP et d'autres  
20       que vous avez notre preuve, mais je n'y reviendrai  
21       pas pour les fins de la plaidoirie.

22               Au niveau du sujet numéro 1, évidemment, je  
23       fais simplement remarquer que nous avons tâché de  
24       vraiment concentrer nos efforts sur certains  
25       éléments qui sont les éléments qui sont à la

1 demande amendée aux paragraphes 19, 25, 27 et 30...  
2 paragraphes 25, 27 et 34 et 38. Et évidemment ce  
3 sont des sujets que la Régie avait reconnus comme  
4 étant pertinents dans la décision D-2014-136, aux  
5 paragraphes 40 à 43.

6 Un autre élément, simplement liminaire,  
7 puis je pense que c'est intéressant. C'est dans la  
8 décision D-2014-003, c'est dans le dossier 3837-  
9 2013 Phase 2, évidemment c'est le plan d'appro, je  
10 remarque puis je réfère plus particulièrement au  
11 paragraphe 22, évidemment c'est la demande de la  
12 Régie de traiter, dans le Plan d'approvisionnement  
13 de Gaz Métro, sur un horizon de quatre ans ou plus.  
14 Alors, je pense que c'est... je ne sais pas  
15 exactement comment ça s'est répercuté dans le  
16 dossier, je n'ai pas fait l'analyse, mais je pense  
17 qu'il y a là un indice de la Régie d'un désir de...  
18 peut-être d'avoir une vision plus... un peu plus à  
19 long terme. Un des témoins avait évoqué quelque  
20 chose d'équivalent à la planification intégrée des  
21 ressources. Je pense, c'est le témoin pour l'UC,  
22 pour le gaz naturel et évidemment pour nos clients,  
23 ce serait très intéressant.

24 (13 h 50)

25 Parce que sinon, on a tendance à être un petit peu,

1 on a évoqué tout à l'heure les autoroutes, mais  
2 surtout avec les bosses qu'on a sur les autoroutes,  
3 il faut éviter de conduire avec les yeux fixés sur  
4 l'ornement qui se trouve sur le capot et ne pas  
5 regarder un peu plus loin, parce qu'on a des  
6 surprises des fois. Alors, je pense que c'est... Il  
7 faudrait donner effet à cette volonté-là de  
8 regarder un peu plus à long terme.

9 Avant de me perdre dans le détail, je  
10 voulais, ou de me lancer dans le détail, j'espère  
11 ne pas me perdre, j'ai voulu, je veux simplement  
12 mentionner certains éléments qui doivent être notés  
13 suite à la plaidoirie de mes confrères ce matin et  
14 l'argumentation écrite faite minutieusement, avec  
15 beaucoup de détails.

16 Alors, quelques remarques préliminaires  
17 ou... pas préliminaires, mais par rapport à ça.  
18 D'abord, on a... Il a été grande question desdits  
19 raccourcis ou les défaillances de la preuve de  
20 monsieur Finet. Et je vais tâcher de vous démontrer  
21 que, au contraire, c'est Gaz Métro qui va un peu  
22 trop vite en affaires.

23 Alors, pour illustrer ça, je vous amènerais  
24 au paragraphe 174 de l'argumentation de Gaz Métro.  
25 Et, là, mes confrères vous disent :

1                   La recommandation du ROÉÉ repose sur  
2                   le PTÉ d'économie de gaz naturel au  
3                   Québec alors que l'intervenant devrait  
4                   plutôt prendre en considération le  
5                   potentiel commercial maximal  
6                   réalisable de Gaz Métro (PCMR), qui  
7                   est de cinquante virgule cinq millions  
8                   de mètres cubes (50 M m3) annuellement  
9                   et dont la Régie a pris acte dans sa  
10                  décision D-2013-106.

11                Je vous ferai remarquer d'abord que, bon, on  
12                définit pour les fins du paragraphe le PCMR avec  
13                l'ajout de Gaz Métro. C'est justement là la  
14                différence entre monsieur Finet et l'approche qui  
15                est retenue par Gaz Métro. Et là-dessus, je vous  
16                réfère aux notes sténographiques, c'est le contre-  
17                interrogatoire de monsieur Finet aux paragraphes  
18                (sic) 128, 129, dans le volume 4. Puis, là, on a  
19                mis de l'avant un peu la même chose que dans 174.  
20                Monsieur Finet dit, puis je suis à la ligne 11 à la  
21                page 128 :

22                   Ça, c'est le PCMR accessible à Gaz  
23                   Métro. Je n'ai jamais parlé du PCMR  
24                   accessible à Gaz Métro. Tant qu'à moi,  
25                   on devrait s'arrêter au PCMR, point.

1                   Le restant, le PCMR accessible à Gaz  
2                   Métro, là, c'est ce que je parlais les  
3                   fruits qui sont à terre puis à portée  
4                   de main.

5           Alors, il a expliqué comme il a expliqué dans son  
6           témoignage d'ailleurs et dans sa présentation en  
7           preuve directe que le PCMR du Gaz Métro ou le PCMR  
8           du PGEÉ est un concept qui n'existe essentiellement  
9           pas. C'est une invention de Gaz Métro. Et, là, je  
10          vous amènerai parce qu'on fait un grand cas de la  
11          décision D-2013-106, puis qu'est-ce que la Régie a  
12          dit là-dedans, et malheureusement, je n'ai pas de  
13          copie, alors je dois le prendre sur mon ordinateur.  
14          Attendez un petit instant.

15          (13 h 55)

16          À moins que mon confrère en ait une. C'est ça,  
17          alors dans cette décision-là - puis on vous réfère  
18          plus particulièrement au paragraphe 189 de la  
19          décision. Mais ça vaut la peine de lire le passage  
20          au complet. Puis là c'était... c'est à la page 108  
21          de la décision D-2013-106. Et c'est la sous-section  
22          12.5 « Suivi de décisions antérieures ou de  
23          rapports de la Régie ». Alors au paragraphe 188 :

24                   [188] Gaz Métro dépose une mise à jour  
25                   de l'étude du potentiel technico-

1 économique (PTÉ) d'économies de gaz  
2 naturel de l'ensemble des secteurs  
3 d'activité pour la période 2013 à  
4 2017.

5 Puis ils réfèrent à la pièce. Paragraphe 489.

6 À partir d'un PTÉ estimé sur cinq ans  
7 à 702,2 M m3, le distributeur estime  
8 que le potentiel commercial maximum  
9 réalisable (PCMR) qui lui est  
10 accessible annuellement est de 50,5  
11 M m3. Il indique que, par exemple, les  
12 résultats de 36,8 M m3 des programmes  
13 du PGEÉ en 2010-2011 représentant 73 %  
14 du PCMR accessible.

15 Puis là, le paragraphe 490 : « [490] La Régie prend  
16 acte du PTÉ 2013-2017. »

17 Alors je vous sou mets que qu'est-ce que la  
18 Régie a pris acte du rapport sur le PTÉ, elle n'a  
19 jamais pris acte, n'a jamais entériné la partie du  
20 calcul du Distributeur au paragraphe 489. Ça ne  
21 représente certainement pas une preuve ou quelque  
22 chose qui est accepté ici.

23 Maintenant, pendant que j'y suis, au  
24 paragraphe 173 de l'argumentation de Gaz Métro, on  
25 fait grand cas du fait que le ROÉÉ aurait mal

1 évalué l'augmentation des coûts évités et son  
2 impact sur le PTÉ. Monsieur Finet a fait  
3 certaines... a expliqué un peu un ajustement par  
4 rapport au PTÉ de chauffage dans sa présentation,  
5 mais il n'en demeure pas moins qu'il a très bien  
6 expliqué pourquoi, le pourquoi de ce choix-là, de  
7 prendre et d'avoir... de se concentrer ou de tenir,  
8 de retenir, pour fins de son analyse, le PTÉ,  
9 excusez-moi, les coûts évités pour le chauffage.  
10 C'est parce que - puis là ça il l'explique très  
11 bien dans les notes sténographiques, encore une  
12 fois dans le contre-interrogatoire de mon confrère  
13 et c'est aux pages 129 à 130 - puis c'est notamment  
14 parce que les coûts évités, parce que la portion  
15 qui représente le chauffage est beaucoup, beaucoup  
16 plus importante dans la globalité des coûts évités.  
17 Ce sont les... ce sont le chauffage qui baisse.

18 (14 h 01)

19 Maintenant, dernière je pense... Bon, c'est  
20 ça. À la... au paragraphe 177 de l'argumentation,  
21 on s'en prend également à la preuve du ROÉÉ parce  
22 qu'on a amené une certaine preuve de comparaison  
23 avec la situation en Ontario. Puis monsieur Finet a  
24 très bien indiqué... il ne dit pas qu'Union Gas  
25 c'est exactement comme Gaz Métro, mais le point

1 qu'il a soutenu, c'est que le profil de la  
2 clientèle, malgré le fait que la taille est  
3 différente, le profil de la clientèle est  
4 similaire, pas identique - peut-être que c'est pas  
5 le bon mot en français - semblable.

6 Et, plus fondamentalement, c'est que, en  
7 contre-interrogatoire, par rapport à ces questions-  
8 là avec monsieur Pouliot, on a vu que Gaz Métro  
9 dit : « Oui, oui. On assiste à différents forums,  
10 on étudie différentes situations, » mais il semble  
11 pas y avoir de balisage. La preuve de monsieur  
12 Finet quand même peut être... est quand même...  
13 soulève une piste ou un point important que la  
14 Régie devrait, on vous soumet, demander à Gaz Métro  
15 de vérifier. C'est : est-ce qu'on paye trop cher  
16 nos mesures? Est-ce qu'on... en fait...  
17 d'efficacité énergétique. Si c'est plusieurs fois  
18 plus cher pour Gaz Métro, est-ce qu'on pourrait  
19 aller chercher une... avoir « more bang for our  
20 buck » finalement en matière de programmes et des  
21 budgets d'efficacité énergétique. Puis, ça, je vous  
22 le soumet, c'est une question qui interpelle au  
23 plus haut point, non seulement mes clients, mais la  
24 Régie, puis devrait interpeller Gaz Métro.

25 Enfin, il y a également au paragraphe 165,

1 c'est la question des... est-ce qu'on doit prendre  
2 en compte des coûts prospectifs ou ça devrait être  
3 seulement des coûts historiques dans  
4 l'établissement des... dans le calcul des coûts  
5 évités. Et nous ne sommes pas d'accord avec Gaz  
6 Métro sur sa position contre l'utilisation des  
7 données prospectives parce que ça risque... ça crée  
8 le risque, puis plus qu'on fait une planification à  
9 long terme, plus que le risque est présent, j'ai  
10 parlé de quatre ans ou plus tout à l'heure, que si  
11 on se sert... on ne se sert pas de certaines  
12 données plus contemporaines ou prospectives dans  
13 les coûts évités, qu'on fasse des choix qui sont  
14 peut-être... les calculs sont très bien faits, mais  
15 finalement des choix qui s'avèrent sur le terrain  
16 pas les bons choix.

17 (14 h 05)

18 Bon, alors là, je retourne un peu dans mon  
19 texte comme tel. Évidemment, Gaz Métro demande  
20 l'approbation de son Plan et de ses budgets du  
21 PGEÉ. Puis, comme vous avez pu le constater, un  
22 débat important sur l'approche que doit retenir la  
23 Régie afin d'apprécier les cibles et les budgets de  
24 Gaz Métro en matière d'économies d'énergie et  
25 efficacité énergétique.

1                   Évidemment, il y a eu un effort important  
2 d'écarter l'analyse et les recommandations du ROEÉ.  
3 Puis, bon, on a vu les notes d'allocution de  
4 Vincent Pouliot présentées au tout début de  
5 l'audience et aussi le contre-interrogatoire serré  
6 dont il a été question il y a quelques minutes de  
7 mon confrère à l'endroit de monsieur Finet.

8                   Mais il n'en demeure pas moins, on vous le  
9 soumet, que la proposition de Gaz Métro pour  
10 établir l'objectif quantitatif du PGEÉ est  
11 arbitraire, mal fondée et aléatoire.

12                   Dans le document Gaz Métro-9, Document 1,  
13 page 9, Gaz Métro indique ce qui suit à propos de  
14 son objectif quantitatif :

15                   L'objectif quantitatif du PGEÉ  
16 correspond au nombre de mètres cubes  
17 économisés. Il représente donc la  
18 somme des économies de gaz naturel  
19 générées par les différents programmes  
20 d'efficacité énergétique offerts dans  
21 le PGEÉ.

22                   En 2014-2015, l'objectif quantitatif  
23 du PGEÉ est de 39 393...

24 Excusez-moi. En tout cas, je ne vais pas lire le  
25 chiffre, vous l'avez dans le texte.

1 Et puis le paragraphe :

2 L'objectif quantitatif du PGEE  
3 2014-2015 est motivé par la cible  
4 globale de 350 M m3 d'économies de la  
5 Stratégie énergétique du Québec à  
6 l'horizon 2015 par la bonification du  
7 rendement liée à l'efficacité  
8 énergétique ainsi que par la capacité  
9 de Gaz Métro à favoriser la mise en  
10 place des programmes d'économies  
11 d'énergie respectant le cadre  
12 réglementaire et financier.

13 C'est pourquoi dans sa présentation ici, c'est dans  
14 le ROÉÉ, C-ROÉÉ-0035 à la page 3, monsieur Finet a  
15 dit qu'il a critiqué ces motivations de Gaz Métro,  
16 c'est-à-dire la cible de la Stratégie énergétique,  
17 la bonification puis capacité à l'interne. Puis il  
18 dit on devrait plutôt, puis c'est l'essentiel de sa  
19 recommandation : « On devrait plutôt retenir  
20 l'atteinte du maximum du potentiel commercial  
21 maximal réalisable », le PCMR, le vrai.

22 On devrait réussir à éviter ou retarder des  
23 investissements dans le réseau, ou des  
24 approvisionnements dans notre cas également. On  
25 doit viser la gestion de la demande puis la

1 réduction de la demande en pointe. On doit  
2 améliorer la position concurrentielle du gaz puis  
3 améliorer la compétitivité de la clientèle.

4 Et je vous sou mets que l'approche qui est  
5 proposée par Gaz Métro est tautologique et non pas  
6 théologique, mais tautologique, et que ça ne  
7 saurait fonder des choix réglementaires valables.

8 On dit, on vous dit, et puis je ne veux pas  
9 les citer de travers, mais on vous dit, je crois :  
10 « L'objectif quantitatif du PGEÉ correspond au  
11 nombre de mètres cubes économisés. » Ça veut dire  
12 quoi ça? Moi, je vous sou mets que, traduit, c'est  
13 notre objectif c'est de faire ce qu'on fait déjà,  
14 ce qu'on a déjà décidé de faire.

15 Et pour le ROEÉ, monsieur Finet propose  
16 plutôt :

17 La fixation de l'effort requis en  
18 matière d'efficacité énergétique en  
19 fonction du potentiel technico-  
20 économique est lui-même fondé sur  
21 l'évolution des coûts évités et leur  
22 impact sur la rentabilité des mesures.

23 Ça on le retrouve notamment dans le rapport  
24 d'analyse C-ROEÉ-0024 à la page 6.

25 14 h 10

1                   Et, on vous soumet que quelles que soient  
2                   les attaques, le potentiel... ce potentiel-là  
3                   représente la meilleur référence indépendante pour  
4                   établir l'objectif quantitatif du PGEÉ. Comme j'ai  
5                   mentionné au volume 4 dans le contre-  
6                   interrogatoire, aux paragraphes 126-128...  
7                   paragraphes... aux pages 126-128, monsieur Finet  
8                   vous explique pourquoi on ne doit pas retenir cette  
9                   notion inconnue dans le domaine, soit le PCMR du  
10                  PGEÉ.

11                  On vous soumet qu'il n'y a pas de raisons  
12                  pour que gaz Métro ne vise pas le maximum du  
13                  potentiel réalisable. Il n'y a pas de raisons,  
14                  certainement pas de raisons environnementales, mais  
15                  il n'y a pas de raisons économiques ou  
16                  réglementaires non plus. Et on vous soumet, il y a  
17                  eu... grand cas de la nécessité d'être prudent,  
18                  puis de s'assurer de ne rien manquer, puis d'avoir  
19                  toujours des approvisionnement mais, nous, on dit :  
20                  « Parfait, » mais on vous dit que la même approche  
21                  devrait prévaloir en matière d'efficacité  
22                  énergétique. On ne doit pas faire un minimum, mais  
23                  on doit plutôt viser une offre et un effort en  
24                  matière d'efficacité énergétique qui nous procurent  
25                  une certaine sécurité également.

1                   Alors, c'est dans ce contexte-là, puis  
2                   monsieur Finet avait mentionné la tendance dans  
3                   l'approche gouvernemental puis, à cet égard, j'ai  
4                   trouvé intéressant de vous soumettre également  
5                   cette page que j'ai soumise, tirée du site Web du  
6                   ministère de l'Énergie et Ressources naturelles,  
7                   avec le titre « Efficacité énergétique », où on  
8                   voit les priorités d'actions.

9                   Et, bon, je vous ferai grâce de tous les  
10                  lire par rapport à ces économies... des cibles plus  
11                  ambitieuses, mais l'avant-dernier petit point, je  
12                  le trouvais intéressant, c'est donc une des axes  
13                  d'intervention privilégié par le gouvernement,  
14                  c'est de rendre plus ambitieuses les initiatives en  
15                  efficacité énergétique pour le gaz naturel.

16                 Évidemment, gaz Métro peut dire : « Bien,  
17                 le gouvernement ne nous a pas encore ordonné de le  
18                 faire, » ou on peut dire : « Bien, c'est pas encore  
19                 dans la stratégie énergétique, » ou la Régie peut  
20                 dire : « Bien, c'est pas encore... c'est pas encore  
21                 établi, » mais je vous soumetts que lorsqu'elles  
22                 sont établies, ces cibles-là, c'est des minimums.  
23                 Ce sont des minimums. Ça vous évite... ça ne vous  
24                 empêche pas dans l'exercice de vos fonctions, puis  
25                 on va y revenir, mais dans vos fonctions de

1 régisseurs, qui sont chargés de la régulation  
2 économique de Gaz Métro, de conclure que ça serait  
3 rentable et plus... et préférable, non seulement  
4 pour l'environnement, mais pour la clientèle, pour  
5 les consommateurs, de voir des dépenses accrues et  
6 des efforts accrues en matière d'efficacité  
7 énergétique.

8           Alors, les recommandations du ROÉÉ, c'est  
9 de... c'est de cibler le maximum du PCMR qui, à  
10 notre sens, selon la preuve, équivaut à cinquante  
11 pour cent (50 %) du potentiel technico-économique.  
12 Donc, environ trois cent cinquante (350) à quatre  
13 cents millions de mètres cubes (400 M m3). Et, aux  
14 fins d'un PGEÉ annuel, ça se traduit, selon la  
15 recommandation du ROÉÉ, à à peu près un cinquième  
16 du PCMR, soit environ soixante-dix (70) à quatre-  
17 vingts millions de mètre cubes (80 M m3)  
18 annuellement. Et on vous recommande également  
19 d'améliorer la rentabilité du PGEÉ par une  
20 meilleure calibration de l'aide financière, des  
21 aides financières.

22 (14 h 15)

23           J'aimerais juste noter également ici,  
24 mentionner brièvement la question de différencier  
25 les coûts évités de manière géographique et de

1 cibler en conséquence les mesures d'économies  
2 d'énergie afin de réduire la saturation, la  
3 congestion et donc les besoins de... de transport  
4 et d'approvisionnements plus importants.

5 C'était intéressant. Nous avons posé la  
6 question à monsieur Pouliot et c'est lors du panel  
7 numéro 1, ce sont les notes sténographiques volume  
8 1, aux pages 86, 87 et il dit essentiellement qu'il  
9 ne connaît pas ça cette notion-là de... de faire  
10 des... avoir des mesures d'efficacité énergétique  
11 différenciées géographiquement, bien que ça... ça  
12 existe.

13 Et par contre, lors du contre-  
14 interrogatoire de monsieur Rhéaume par ma consœur  
15 maître Sicard - puis là, je suis aux notes  
16 sténographiques volume 3, page 161, monsieur  
17 Rhéaume a reconnu comme possible cette idée de  
18 différencier les coûts évités et cibler  
19 géographiquement les mesures d'économies d'énergie  
20 afin de réduire la saturation et la congestion.

21 Alors, je ne dis pas que ça doit se faire  
22 demain matin, mais je pense qu'on a des indications  
23 dans le dossier que c'est peut-être quelque chose  
24 qui vaut la peine d'être étudié. Maintenant, je  
25 tourne, je suis au troisième sujet dans mon plan,

1 la bonification du PGEÉ revue.

2 Bon. On réfère beaucoup à la décision D-  
3 2014-077, aux paragraphes 411 et 413 de la demande  
4 de la Régie par rapport à la bonification à  
5 laquelle Gaz Métro a répondu. Et je pense que c'est  
6 dans Gaz Métro-9, Document 1. Mais, je vous sou mets  
7 qu'au chapitre de la bonification, il ne faut pas  
8 prendre la demande de la Régie, je vous sou mets, au  
9 chapitre de la bonification afin d'éviter une  
10 situation perverse où le seuil de bonification...  
11 qu'un seuil de bonification inférieur aux  
12 prévisions, il ne faut pas prendre ça comme une  
13 demande de la Régie de fixer l'objectif de  
14 l'efficacité énergétique en fonction des programmes  
15 proposés.

16 Autrement dit, bien, quand on dit  
17 « moduler, faites... faites moduler votre... la  
18 bonification en fonction de... en fonction des  
19 prévisions, de qu'est-ce que le programme va... va  
20 produire » ça ne veut pas dire la même chose que  
21 fixer les objectifs en fonction des programmes que  
22 vous avez déjà.

23 Je ne sais pas, mon analogie n'est pas  
24 parfaite, mais c'est un peu comme tenir sa tuque  
25 pour éviter de tomber en ski, là, t'sais, c'est...

1 je veux dire, ce n'est pas vraiment... on ne se  
2 réfère pas à quelque chose à l'extérieur qui peut  
3 nous aider, là. On ne pousse pas sur la neige, on  
4 fait juste tenir notre tuque puis on espère qu'on  
5 va arriver aux bons efforts en matière d'efficacité  
6 énergétique. Alors, ça, c'est la première des  
7 choses.

8 À cet égard, je vous réfère simplement à la  
9 présentation du ROEÉ à la page... c'est C-ROEÉ-  
10 0035, à la page 11, où on établit nos  
11 recommandations par rapport à la bonification. Ça  
12 ne correspond pas exactement à la proposition de  
13 Gaz Métro.

14 Et je dois vous avouer, puis c'est un peu  
15 un commentaire éditorial si vous voulez, mais... si  
16 vous permettez, mais j'ai... Des fois, j'ai  
17 l'impression que... que c'est la bonification qui  
18 mène en matière d'efficacité énergétique, là, ça,  
19 c'est... C'est plutôt qu'est-ce qu'on doit faire,  
20 c'est qu'est-ce qu'on doit faire pour obtenir la  
21 bonification et non pas qu'est-ce qu'on doit faire,  
22 point.

23 (14 h 20)

24 Maintenant, je suis au point 4 de mon plan,  
25 c'est le... puis là c'est un peu qu'est-ce que...

1       là où je fais un peu le pont entre les aspects PGEE  
2       et bonification et l'aspect vaporisation  
3       additionnelle et tarification interruptible.  
4       Évidemment, le plan d'approvisionnement de Gaz  
5       Métro c'est Gaz Métro-7, Document 1 à la page 11,  
6       prévoit à l'horizon du plan l'acquisition de  
7       capacité additionnelle. Aussi, Gaz Métro n'adopte  
8       pas les options étudiées comme suivi de la décision  
9       D-2013-179. Je pense que je ne fais pas de violence  
10      à la position de Gaz Métro qui ne sont pas  
11      enthousiasmés par les possibilités ou les options  
12      qui ont été étudiées. Puis ça, on le voit dans Gaz  
13      Métro-6, Document 1 notamment.

14                Et sans épouser le raisonnement de Gaz  
15      Métro, le ROEÉ est aussi d'avis que les options  
16      d'augmenter la vaporisation et d'augmenter le  
17      recours à l'interruptible ne doivent pas être  
18      adoptées ou retenues.

19                Par contre, le ROEÉ ne partage pas la  
20      conclusion de Gaz Métro qu'il faut nécessairement  
21      contracter de nouvelles capacités de transport,  
22      notamment pour la demande continue en journée de  
23      pointe. Puis là je réfère à la présentation du  
24      panel 2, le GM-7, Document 4 à la page 13.

25                De l'avis du ROEÉ, la Régie doit plutôt

1 demander à Gaz Métro de cibler le maximum du  
2 potentiel technico-économique des économies de gaz  
3 rentables en fonction des coûts évités et  
4 commercialement réalisables. Et je note qu'en plus  
5 des avantages économiques de l'amélioration...  
6 économiques, excusez-moi, excusez-moi. En plus des  
7 avantages économiques et l'amélioration de la  
8 sécurité des approvisionnements qui en résulte -  
9 parce qu'évidemment l'efficacité énergétique est  
10 par définition la source d'approvisionnement très  
11 rapproché de la demande. C'est pas en Alberta,  
12 c'est pas en Pennsylvanie, c'est pas à Dawn, c'est  
13 ici que ça se passe. C'est des... on remplit les  
14 besoins énergétiques, on rencontre les besoins  
15 énergétiques des québécois non pas avec des  
16 molécules de gaz, mais avec des molécules  
17 épargnées. Je ne sais pas si c'est des néga-  
18 molécules, on n'a pas encore d'expression  
19 consacrée. C'est comme des négawatts.

20 Évidemment, alors j'ai parlé des avantages  
21 économiques et en termes de sécurité des  
22 approvisionnements, mais évidemment aussi  
23 l'augmentation très sensible des efforts en matière  
24 d'efficacité énergétique aurait pour effet de  
25 réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ça,

1           ça va de soi.

2                       C'est pourquoi, contrairement à Gaz Métro,  
3           le ROÉÉ est d'avis que la réduction de la demande  
4           se situe au coeur des stratégies que doit déployer  
5           Gaz Métro et qui doivent exiger la Régie. Et ça je  
6           vous soumetts, là, il y a eu comme le jeu de... des  
7           panels, si on veut parce que lorsque j'ai posé la  
8           question je pense à madame Downs - parce qu'on dit  
9           on va pas chercher à réduire la demande - elle a  
10          fait une longue explication sur le fait que quand  
11          elle disait ça, c'était par rapport au modèle, puis  
12          au calcul.

13                      Mais je pense qu'il n'en demeure pas moins  
14          que c'est un peu l'approche qui est prise. C'est  
15          qu'en tant que Régie, vous devez être conscient de  
16          la tendance qui existe, surtout pour une entreprise  
17          qui est rémunérée sur la base de... sur la  
18          capitalisation et sur le coût de service, une  
19          tendance à vouloir augmenter. L'achat ne coûte pas  
20          très cher à Gaz Métro. L'expansion ne coûte pas  
21          nécessairement très chère s'ils peuvent venir  
22          chercher, se faire rémunérer la dépense.

23                      Alors c'est pour ça que je vous dis que la  
24          demande, la réduction de la demande située au coeur  
25          des stratégies que doit déployer Gaz Métro et que

1 doit exiger la Régie. Et je vous soumets que même  
2 si cela demande une concertation entre les  
3 différents services de Gaz Métro et la recherche de  
4 nouvelles solutions afin de subvenir non pas à la  
5 demande en molécules, mais à la satisfaction des  
6 besoins énergétiques au moindre coût. Et ça,  
7 évidemment ça revient à rejoindre - puis on va le  
8 voir un petit peu - l'article 5 de votre loi,  
9 l'article 31, l'article 48, 49.

10 (14 h 25)

11 Puis, là, quand j'ai posé la question un peu à  
12 monsieur Rhéaume, je suis aux notes sténographiques  
13 volume 2 aux pages 144, 145, s'il faisait ce retour  
14 en arrière, il dit :

15 La réponse très brièvement, c'est non.  
16 C'est-à-dire que l'examen des  
17 programmes se fait dans le cadre de  
18 l'évaluation des programmes. Mais  
19 lorsqu'une fois qu'on constate la  
20 demande, on ne se requestionne pas à  
21 savoir si, tout d'un coup, il faut  
22 faire plus de mesures d'efficacité  
23 énergétique au-delà des programmes qui  
24 ont été approuvés par la Régie de  
25 l'énergie.

1 Évidemment, le ROEÉ comprend, puis moi je comprends  
2 la démarche réglementaire ordonnée. Ça, il n'y a  
3 pas de doute. Mais je vous soumetts en même temps  
4 qu'il ne faut pas se servir des dieux du processus  
5 réglementaire au dépens de la recherche constante  
6 de solutions de moindre coût, des solutions de  
7 moindre coût pour le consommateur qui peuvent  
8 procurer une plus grande sécurité avec un moins  
9 grand impact sur l'environnement. Puis ça  
10 s'applique à l'approvisionnement, ça s'applique au  
11 transport, aux investissements. Et évidemment ça  
12 donne des résultats au niveau des gaz à effet de  
13 serre.

14 Maintenant, je passe à l'option  
15 vaporisation additionnelle et tarification  
16 interruptible. C'est le point 5 dans ma plaidoirie.  
17 Et tout qu'est-ce que je vais dire là, c'est sous  
18 réserve de, bon, un effort adéquat. On devrait  
19 regarder ces options-là seulement si c'est  
20 nécessaire de regarder. Mais on vous soumet qu'on  
21 n'a pas encore établi cette nécessité.

22 Alors, ces options-là surviennent dans un  
23 contexte où, pour la sécurité des  
24 approvisionnements, Gaz Métro propose de contracter  
25 des capacités additionnelles de transport afin de

1 répondre à la demande continue en journée de  
2 pointe. Là, je peux référer à Gaz Métro-7, Document  
3 4, la présentation sur le Plan d'approvisionnement  
4 à la page 13, et je peux également... Je n'ai pas  
5 noté, excusez-moi, mais dans les notes  
6 sténographiques, évidemment c'est là également.

7 Mais, nous, on vous soumet que la preuve du  
8 ROEÉ permet de remettre en cause d'un recours au  
9 service interruptible dans le cadre de la  
10 vaporisation et une nouvelle classe tarifaire. En  
11 effet, les options étudiées par Gaz Métro, en  
12 réponse à la demande de la Régie, entraînent une  
13 augmentation des volumes totaux interruptibles de  
14 plus de cent pour cent (100 %) dans le cadre d'un  
15 hiver normal, et au moins quarante pour cent (40 %) dans le cadre d'un hiver froid ou un hiver extrême.  
16 Et, ça, on le voit dans la présentation de monsieur  
17 Fagoaga au C-ROEÉ-0035 à la page 15.

18 Évidemment, pour le ROEÉ, nous sommes  
19 grandement préoccupés également pour les émissions  
20 de gaz à effet de serre qui peuvent résulter de ces  
21 options-là. On l'a vu dans la présentation du ROEÉ  
22 que les émissions de gaz à effet de serre  
23 viendraient, qui résulteraient de ces options-là,  
24 seraient de vingt-neuf (29 %) à soixante et un pour  
25

1 cent (61 %) des efforts en efficacité énergétique  
2 de Gaz Métro en deux mille quinze (2015).

3 Autrement dit, on fait grand cas de comment  
4 on atteint des niveaux records en matière  
5 d'efficacité énergétique, mais avec les options en  
6 question, on peut aller réduire ça de trente (30 %) à  
7 soixante pour cent (60 %). Et c'est quand même  
8 très imagé. Monsieur Fagoaga dit que c'est  
9 l'équivalent, qu'est-ce qui est ajouté, c'est  
10 l'équivalent d'ajouter un grand ... de vingt-cinq  
11 mille tonnes (25 000 t) au Québec avec ces options-  
12 là.

13 (14 h 30)

14 Ça vaut la peine de les éviter. Évidemment, on a vu  
15 également que ces options-là, oh! j'ai oublié de  
16 dire que, au paragraphe 97, lorsque Gaz Métro parle  
17 de l'augmentation de la capacité de vaporisation au  
18 paragraphe 97 de son argumente, il parle des  
19 inconvénients puis il parle des coûts et des  
20 migrations mais il ne parle pas des gaz à effet de  
21 serre. Ça, ça nous préoccupe. Évidemment c'est un  
22 résultat peut-être de la migration entre autres  
23 mais... Bon, on a vu aussi que les options en  
24 question, que ce soit le côté de vaporisation ou  
25 l'option C sont coûteuses également puis que ce

1           sont, ça a été établi en preuve, c'est aux notes  
2           sténographiques, volume 3, aux pages 112 à 116, et  
3           dans le contre-interrogatoire de monsieur Dave  
4           Rhéaume, que ce sont des coûts qui viendraient  
5           s'ajouter aux coûts évités. Évidemment, le... c'est  
6           des coûts pour... qui doivent être dans le coût de  
7           service mais aussi qui changeraient les coûts  
8           évités, qui rendrait encore plus urgent, si jamais  
9           vous adoptez ces mesures-là, ça serait encore plus  
10          urgent de faire plus d'économie d'énergie. Et là,  
11          on a constaté que les deux premières solutions  
12          envisagées par Gaz Métro ne sont pas  
13          environnementalement envisageables, acceptables,  
14          pour répondre à la demande de la journée en période  
15          de pointe puis ça on le voit à la présentation de  
16          ROÉÉ-0035, page 17. La ROÉÉ avait suggéré ou  
17          suggère de regarder d'autres options possibles,  
18          puis ça je vous dis, comme je dis, c'est toujours  
19          dans un contexte où on a épuisé qu'est-ce qui est  
20          possible de faire économiquement parlant et  
21          technico-économique et commercialement réalisable  
22          du côté de l'efficacité énergétique mais on parle  
23          plutôt des options qui étaient étudiées par Gaz  
24          Métro, les possibilités de... trois possibilités :  
25          l'approvisionnement en gaz naturel liquide, des

1 gros clients au volet B, des postes d'entreposage  
2 sur le réseau, le type de Saint-Flavien ou Pointe-  
3 du-Lac, et l'entreposage chez le client.

4 Alors pour expliquer un peu plus, on parle  
5 de, pour le premier, le transfert de clients  
6 interruptibles à l'approvisionnement en gaz naturel  
7 liquéfié à longueur de l'année comme étant une  
8 possibilité. C'est un peu une des possibilités à  
9 étudier. Deuxièmement, le transfert des grands  
10 clients présents au D4. La proposition qui a été  
11 faite, puis semble trouver une certaine écoute de  
12 rendre interruptible le client GNL, ça, ça devrait  
13 évidemment être étudié. On pense aussi que ce  
14 serait intéressant, comme on l'a suggéré, de revoir  
15 les conditions d'une augmentation de la capacité de  
16 vaporisation du stockage de Pointe-du-Lac. C'est la  
17 demande qui a été rejetée mais il faudrait peut-  
18 être le bonifier et le faire revenir.

19 Et enfin, on a recommandé les recours à des  
20 solutions alternatives. C'est un peu le sens de nos  
21 réponses aux DDR comme par exemple le GNL stocké  
22 pour la période hivernale, la biomasse locale,  
23 ainsi de suite. Et je, là je n'arrêterai pas sur  
24 les chiffres mais ces options-là ont le potentiel  
25 de combler presque la totalité de qu'est-ce que Gaz

1 Métro propose d'aller chercher en transport.

2 Alors j'arrive, Monsieur le Président, aux  
3 considérations légales et réglementaires puis ce ne  
4 sera pas très, très long je pense, là.

5 (14 h 35)

6 Évidemment, le ROÉÉ est très conscient de  
7 la décision de la Régie dans le dossier  
8 R-3838-2013, puis qui était en révision, l'autre  
9 décision dont je n'ai pas le numéro devant moi.  
10 Mais je pense que tous les membres du panel ont  
11 touché à cette question-là de la compétence de la  
12 Régie en matière d'efficacité énergétique.

13 Et je vous sou mets, là je vais... étant  
14 donné l'heure, je vais éviter d'aller dans la Loi  
15 en détail, mais je vous sou mets que qu'est-ce qui a  
16 été décidé, puis on le voit très bien dans la  
17 décision en révision, c'est par rapport au pouvoir  
18 de la Régie d'ordonner un budget pour un programme  
19 qui n'était pas proposé, bien, en l'occurrence, qui  
20 était retiré finalement par Hydro-Québec.

21 Et je ne pense pas, puis c'est sûr qu'il  
22 faut lire la Loi sur l'efficacité énergétique, la  
23 Loi sur le ministère de l'Énergie et la Loi sur la  
24 Régie de l'énergie ensemble, mais je vous sou mets  
25 que la Régie n'a pas et ne doit pas se couper de la

1 possibilité de recommander ou de demander, puis ça  
2 il y a plusieurs décisions où ça a été fait, à un  
3 distributeur d'augmenter l'apport de ses efforts ou  
4 de regarder les possibilités d'augmenter, des fois  
5 c'est dit avec un peu de délicatesse, mais de faire  
6 plus d'efforts en matière d'efficacité énergétique  
7 au plan d'approvisionnement et aussi dans le PGEÉ.

8           Peut-être pas ordonner telle telle mesure,  
9 mais certainement dire bien, là, on n'a pas - ça  
10 s'est souvent vu - on n'a pas assez de mesures qui  
11 visent, par exemple, la demande en puissance ou qui  
12 s'adressent à la pointe hivernale ou d'autres  
13 choses. Alors ça, je ne pense pas que vous devez  
14 vous couper de le faire.

15           Mais il y a plus fondamental que ça. Ça  
16 c'est bon des programmes et des cibles et tout ce  
17 jeu-là. Bon, il y a beaucoup d'éléments peut-être  
18 politiques, des considérations économiques  
19 générales. Mais, vous, vous avez un travail à faire  
20 au niveau, avant tout, en matière de régulation  
21 économique.

22           Et là, je me suis mis à... puis je suis  
23 loin de prétendre être aussi connaissant que bien  
24 d'autres personnes dans la salle en matière de  
25 régulation. Mais il me semble lorsque l'on dit on

1 veut étudier les coûts évités pour voir quelles  
2 mesures, par exemple, quelles mesures sont  
3 rentables, on ne le fait pas juste pour l'exercice.

4 On le fait parce que l'on veut aller  
5 chercher pour les clients la façon la moins chère,  
6 la plus juste et raisonnable de subvenir aux  
7 besoins énergétiques des Québécois, des clients  
8 dans ce cas. Parce que, contrairement à Hydro-  
9 Québec, évidemment, ce n'est pas des synonymes des  
10 Québec et les clients dans le cas de Gaz Métro, pas  
11 encore.

12 Alors je vous soumetts que l'exercice ou la  
13 preuve du ROEÉ, l'exercice dans lequel vous êtes  
14 convié, puis la preuve du ROEÉ n'est pas juste une  
15 question environnementale, - juste une question  
16 environnementale, - mais vraiment vient vous  
17 interpellier dans votre rôle le plus fondamental, le  
18 plus de base en matière de régulation économique.

19 Et je m'explique un peu. Je pense que vous  
20 comprenez très bien ce que je veux dire. C'est que,  
21 bon, à l'article 31 de votre Loi, bon, vous avez  
22 une compétence exclusive. Ça, je pense que c'est...  
23 Je le dis et je le redis, vous n'êtes pas des super  
24 fonctionnaires. Vous avez une compétence exclusive,  
25 à l'exclusion du gouvernement pour les choses qui

1 vous sont données dans votre Loi. Le gouvernement  
2 peut vous donner des... faire des décrets pour  
3 faire connaître ses préoccupations, peut faire des  
4 directives dans des circonstances assez  
5 circonscrites, mais vous, vous avez la compétence  
6 exclusive sur les matières qui vous sont données.  
7 Et cette compétence exclusive, c'est protéger...  
8 puis là, on pourrait les voir avec le... une clause  
9 privative, vos décisions sont sans appel et toutes  
10 ces choses-là. Vos décisions peuvent prendre la  
11 force d'une décision de la Cour supérieure. Vous  
12 connaissez un peu le... la nomenclature.

13 Alors, quand on dit à 31 que vous avez une  
14 compétence exclusive notamment, à l'alinéa 1,  
15 paragraphe 2, bon, évidemment, fixer et modifier,  
16 c'est :

17 1- fixer ou modifier les tarifs [...]

18 Deuxièmement :

19 [...] s'assurer que les consommateurs  
20 aient des approvisionnements  
21 suffisants;

22 Mais, je vous soumetts que dans le contexte, il faut  
23 lire la loi dans son ensemble. Et ce ne sont pas  
24 des molécules, là, ce sont les besoins énergétiques  
25 qui doivent être fournis.

1 Et 2.1 :

2 - surveiller les opérations du  
3 transporteur d'électricité, du  
4 distributeur d'électricité, ainsi que  
5 celles des distributeurs de gaz  
6 naturel afin de s'assurer que les  
7 consommateurs paient selon un juste  
8 tarif;

9 Alors, c'est ça la question, entre autres. C'est  
10 que si on doit dépenser plus, si on doit avoir...  
11 « dépenser plus », je ne sais pas. C'est parce que  
12 si on peut être plus efficace, on ne dépensera pas  
13 bien plus, mais si on peut faire en sorte que les  
14 consommateurs auront besoin... vont rencontrer  
15 leurs besoins énergétiques à moindres coûts.

16 Évidemment, ça revient notamment dans  
17 l'article 49, alinéa 1, 7e :

18 - s'assurer que les tarifs et autres  
19 conditions applicables à la prestation  
20 du service sont justes et  
21 raisonnables;

22 Moi, je ne dis pas, je ne prétends pas avoir déjà  
23 tout de suite l'analyse puis dire, bon, pour que ce  
24 soit... les tarifs seraient plus bas si on avait  
25 plus de dépenses, mais je pense qu'on n'étudie même

1 pas la question. On ne se pose pas la question, on  
2 dit, bien, on s'arrête à une affaire qui s'appelle  
3 le PCMR, qu'ils appellent PCMR de Gaz Métro qui  
4 veut dire... qui équivaut à dire on fait qu'est-ce  
5 qu'on a fait déjà parce qu'on trouve qu'on est bon  
6 et c'est suffisant. Mais, ce n'est pas un exercice  
7 réglementaire ça, c'est une « tautologie ».

8           Là je fais grâce aussi, bien, on peut faire  
9 un peu le même genre d'exercice évidemment dans  
10 l'article 72 au niveau du plan d'approvisionnement.  
11 Et le tout est... l'article 5 d'une grande aide  
12 pour comprendre.

13           Puis là j'insiste pour dire, dans la loi, à  
14 son origine, avant qu'elle soit refondue, l'article  
15 5, on parlait de la responsabilité de la Régie,  
16 c'était ça la note infrapaginale, ça n'existe... on  
17 ne le voit plus dans les lois, mais c'était ça la  
18 responsabilité de la Régie.

19           Puis, bon, il y a des décisions de la  
20 Régie, comme vous le savez. Tout le monde sait que  
21 ce n'est pas... ça ne confère pas compétence, mais  
22 les décisions disent aussi que ça vient chapeauter  
23 toute votre compétence, tout votre travail.

24           Alors, je vous demande : si on ne fait pas  
25 un plus grand effort, si on ne va pas chercher tout

1 le potentiel commercialement réalisable en matière  
2 d'efficacité énergétique, en quoi est-ce qu'on  
3 favorise la satisfaction des besoins énergétiques  
4 dans une perspective de développement durable et  
5 d'équité au plan individuel comme au plan  
6 collectif?

7           Là j'ouvre une parenthèse parce que,  
8 évidemment, les gens vont dire « bien, impact sur  
9 les... sur les tarifs » mais ça, ça n'a pas été  
10 démontré. On l'invoque et... mais on ne le démontre  
11 pas. On n'a pas fait d'étude à cet effet-là, on  
12 fait juste... c'est l'Halloween, alors on agite cet  
13 épouvantail-là.

14           Et ça, c'est sans dire - puis j'achève,  
15 Monsieur le Président - évidemment avec... ce n'est  
16 pas sûr que le... Il y a deux choses, il y a le  
17 tarif et après il y a la facture, et la facture  
18 peut être plus basse si on est plus efficace même  
19 si les tarifs augmentent. Et si on a une offre  
20 assez large en matière d'efficacité énergétique, on  
21 vient... puis à long terme, on vient éviter des  
22 problèmes d'équité aussi parce que tout le monde,  
23 tous les consommateurs finissent par être... en  
24 bénéficiaire.

25 (14 h 45)

1                   Alors, je crois que ça fait le tour. Et le  
2                   tout respectueusement soumis, puis je vous remercie  
3                   de votre attention.  
4                   Me LOUISE ROZON :  
5                   Une très courte question, Maître Gertler.  
6                   Me FRANKLIN S. GERTLER :  
7                   Oui. J'essaye de faire une réponse courte  
8                   également.  
9                   Me LOUISE ROZON :  
10                  Oui, c'était ça mon objectif aussi. Gaz Métro l'a  
11                  mentionné dans sa plaidoirie, SE/AQLPA qualifie les  
12                  objectifs qui sont poursuivis par le PGÉÉ  
13                  d'ambitieux, même de très ambitieux, alors que vous  
14                  nous proposez de presque doubler cet objectif-là.  
15                  Comment on peut...  
16                  Me FRANKLIN S. GERTLER :  
17                  Bien, je vous soumetts, là...  
18                  Me LOUISE ROZON :  
19                  ... interpréter ça?  
20                  Me FRANKLIN S. GERTLER :  
21                  ... je trouve ça un peu gratuit. Monsieur... si je  
22                  me souviens bien, monsieur Fontaine a simplement  
23                  fait une comparaison par rapport à Hydro-Québec,  
24                  puis combien que... c'est quoi le budget et tout  
25                  ça, mais ça veut dire quoi? Est-ce que ça veut dire

1 que ceux d'Hydro-Québec sont les bons? Nous, on  
2 fait les mêmes... on a fait une longue preuve dans  
3 le dossier 3864 avec l'expert Chris Neme pour  
4 démontrer justement qu'Hydro-Québec va chercher  
5 point cinq (0,5) des ventes annuellement, puis  
6 devait, pour être... aller chercher vraiment le  
7 potentiel, être... et aussi être en accord avec la  
8 tendance nord-américaine, devrait être à deux pour  
9 cent (2 %) des ventes annuelles, quatre fois.  
10 Alors, je pense que la... c'est vraiment gratuit.  
11 Ce n'est pas basé sur aucune analyse. Ils peuvent  
12 dire que, bon... C'est pas une attaque contre Gaz  
13 Métro, puis c'est des bonnes personnes; ils font...  
14 ils essayent de faire le travail. Nous, on vous  
15 parle en termes réglementaires, puis des... puis un  
16 peu des crédits qui ont été déposés dans le dossier  
17 3900, c'est le décret du gouvernement que monsieur  
18 Finet a cité. C'est les meilleures pratiques. C'est  
19 ça qu'il faut... ça veut dire quoi, ça? Où est-ce  
20 qu'on va chercher les meilleures pratiques? Mais  
21 nous, on essaye, avec des références en Ontario,  
22 avec des bases théoriques, d'enrichir le débat avec  
23 des meilleures pratiques, pas juste se féliciter  
24 parce qu'on a réussi à faire les programmes qu'on a  
25 dit qu'on faisait. C'est ça, là. En tout cas, je ne

1       sais pas si... Moi, je me désole qu'il y en ait  
2       d'autres qui puissent faire des... se prononcer sur  
3       ces choses-là, mais nous, je vous soumetts, on est  
4       les seuls à avoir commencer l'exercice, de le  
5       regarder sérieusement. Puis, on demande à la Régie  
6       de faire le nécessaire pour que ça... la réflexion  
7       se poursuive avec rigueur.

8       Me LOUISE ROZON :

9       C'est beau. Merci, Maître Gertler.

10      Me FRANKLIN S. GERTLER :

11      Merci beaucoup.

12      LE PRÉSIDENT :

13      Merci, Maître Gertler. Donc, la Régie... avant de  
14      passer à la stratégie énergétique, la Régie va  
15      prendre un pause jusqu'à trois heures (3 h);  
16      d'accord?

17      SUSPENSION DE L'AUDIENCE

18      REPRISE DE L'AUDIENCE

19      (15 h 05)

20      LE PRÉSIDENT :

21      Bonjour, Maître Neuman.

22      PLAIDOIRIE PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

23      Bonjour, Monsieur le Président; madame et monsieur  
24      les régisseurs. J'ai la tâche, des fois, peut-être  
25      ingrate d'être le dernier. Je vais essayer de ne

1 pas trop vous endormir et d'être à la hauteur.

2 Alors, mon argumentation portera sur les  
3 sujets suivants. D'abord, je vous parlerai de la  
4 prévision de la demande dans le Plan  
5 d'approvisionnement de Gaz Métro. Ensuite,  
6 j'aborderai les moyens de parer au risque  
7 d'approvisionnement en transport de Gaz Métro.  
8 Ensuite, je traiterai du PGEÉ, et finalement du  
9 CASEP.

10 Aux paragraphes 84 à 87 de son  
11 argumentation déposée aujourd'hui, Gaz Métro  
12 indique que, conceptuellement, elle doit d'abord  
13 établir sa prévision de la demande en gérant alors,  
14 le cas échéant, ses probabilités et son risque  
15 puis, dans un second temps, elle doit acquérir tous  
16 les outils d'approvisionnement nécessaires à  
17 combler la totalité de cette demande.

18 Nous apporterions une nuance à cet énoncé.  
19 Selon nous, le principe appliqué par Gaz Métro et  
20 par la Régie qui le supervise consiste toujours à  
21 établir, premièrement, une prévision de la demande  
22 mais aussi, deuxièmement, explicitement ou  
23 implicitement ce que l'on fait, c'est que l'on  
24 décompose cette demande en une demande, d'une part,  
25 de base, une demande de pointe et une demande de

1 fine pointe. Même si ce n'est pas explicitement  
2 présenté comme cela dans le plan de Gaz Métro,  
3 c'est ce que l'on fait, c'est ce qui permet de dire  
4 combien on va aller chercher en interruptible, par  
5 exemple.

6 Et troisièmement, une fois que cette  
7 demande est faite, cette prévision de la demande  
8 est faite, une fois qu'elle est décomposée, que ce  
9 soit explicitement ou implicitement ensuite,  
10 troisièmement, on va acquérir les moyens  
11 d'approvisionnement adaptés à chacune de ces  
12 composantes de cette demande.

13 Pour la prévision de la demande continue de  
14 gaz, la méthode retenue doit permettre d'obtenir  
15 une prévision de la demande en journée de pointe  
16 qui soit la plus proche possible de la réalité. À  
17 cet égard, la Régie exprimait dans ses questions  
18 18.4 de sa demande de renseignements 4 à Gaz Métro  
19 une crainte que la méthode numéro 3, parmi les  
20 trois méthodes, les trois options méthodologiques  
21 proposées par... considérées par Gaz Métro, que  
22 cette méthode numéro 3, celle qui consiste à  
23 considérer hors de la régression les volumes des  
24 clients en combinaison tarifaire ainsi que ceux des  
25 clients aux paliers 4.9 et 4.10 du tarif à débit

1 stable, que cette méthode numéro 3 amène une  
2 surestimation de la prévision de la demande.

3 Or, c'est le contraire que l'on observe. La  
4 prévision selon la méthode 3 est moindre que celle  
5 selon la méthode 2. Par ailleurs, Gaz Métro  
6 reconnaît elle-même dans sa réponse à cette  
7 question de la Régie, 18.4, que la méthode numéro 3  
8 offre une meilleure représentativité des volumes  
9 régressés pour le restant de la clientèle. Ce qui  
10 se traduit par un facteur d'ajustement de l'option  
11 3 plus bas que les facteurs d'ajustement des  
12 options 1 et 2. Ça se trouve à Gaz Métro, pièce  
13 B-0127 (Gaz Métro-11, Document 1), réponse 18.4 à  
14 la demande de renseignements numéro 4 de la Régie  
15 en page 45.

16 De même, le R(2) est supérieur dans le cas  
17 de la méthode numéro 3. Cela se trouve à la pièce  
18 B-0263 déposée en audience (Gaz Métro-7, Document  
19 4), acétate numéro 6. Monsieur Fontaine a indiqué  
20 que la méthode numéro 3 est donc celle qui utilise  
21 le plus efficacement l'information disponible.

22 C'est ce qui nous amène à recommander à la  
23 Régie de retenir la méthode numéro 3 de la  
24 prévision de la demande continue en journée de  
25 pointe. Nous notons que la FCEI appuie également

1 cette méthode numéro 3.

2 (15 h 09)

3 Il est par ailleurs correct que la  
4 prévision de la variation de la demande en fonction  
5 des degrés-jours soit basée sur les données  
6 existantes depuis mil neuf cent soixante-dix (1970)  
7 auxquelles sera appliqué le facteur de  
8 réchauffement identifié par Ouranos.

9 Nous sommes également en accord pour  
10 utiliser l'année de référence deux mille douze-deux  
11 mille treize (2012-2013), tel que mentionné par Gaz  
12 Métro, car cet hiver apparaissait moins atypique  
13 que l'hiver suivant, deux mille treize-deux mille  
14 quatorze (2013-2014).

15 Gaz Métro a argumenté que la légère  
16 surestimation de la demande posée par la méthode  
17 numéro 2 contribuait à justifier son choix de cette  
18 méthode car il serait préférable de surestimer  
19 plutôt que de sous-estimer.

20 Je caricature un peu, mais c'est l'essence  
21 d'un des arguments qui a été mentionné par Gaz  
22 Métro comme soutien additionnel à son choix de la  
23 méthode numéro 2.

24 Gaz Métro ajoute au paragraphe 31 de son  
25 argumentation d'aujourd'hui que la Régie lui a

1 heureusement permis de conserver son  
2 approvisionnement déjà contracté en transport au-  
3 delà de sa prévision de la journée de pointe. Donc,  
4 cet élément va un peu dans le même sens qu'on est  
5 content d'avoir, d'aller au-delà de la prévision de  
6 la demande.

7 À cela nous répondons que ce n'est pas  
8 tellement dans le choix entre la méthode 2 ou la  
9 méthode 3 que doit se trouver la solution au risque  
10 de sous-estimer la demande et que l'on devrait  
11 essayer ou, que l'on devrait donner une légère  
12 préférence à une méthode qui permet de surestimer  
13 la demande parce qu'autrement on aurait le risque  
14 inverse.

15 Nous répondons qu'il existe des méthodes  
16 pour gérer le risque prévisionnel qu'Hydro-Québec  
17 Distribution applique couramment, comme monsieur  
18 Fontaine le soulignait oralement dans son  
19 témoignage du trois (3) novembre deux mille  
20 quatorze (2014).

21 La Régie pourrait donc, en s'inspirant de  
22 ce qui se fait chez Hydro-Québec Distribution, elle  
23 pourrait peut-être recommander à Gaz Métro donc,  
24 d'une part, de prendre la meilleure méthode  
25 disponible parmi les trois méthodes, les trois

1 options méthodologiques considérées par Gaz Métro.  
2 Mais, en plus, la Régie pourrait recommander à Gaz  
3 Métro d'ajouter une réserve à ses prévisions qui,  
4 elle, viserait à être une réserve à cette  
5 prévisions. Mais la prévision, elle, viserait à  
6 être la plus juste possible sans surestimation ni  
7 sous-estimation.

8 Monsieur Fontaine a toutefois reconnu que  
9 la constitution d'une réserve dans la prévision de  
10 la demande ne fait pas partie des moeurs des  
11 entreprises gazières, mais c'est quelque chose que  
12 la Régie pourrait, malgré tout, peut-être  
13 considérer comme moyen de mieux gérer la prévision  
14 de la demande chez Gaz Métro.

15 En argumentation orale, après la lecture de  
16 son paragraphe 119, Gaz Métro, aujourd'hui, a cité  
17 monsieur Fontaine quand il parlait de la réserve  
18 qu'applique Hydro-Québec Distribution et nous  
19 soumettons que Gaz Métro a incorrectement compris  
20 ces propos de monsieur Fontaine.

21 Il ne s'agit pas de préconiser que l'on  
22 devrait établir la demande en fonction d'un risque  
23 de ne pas être capable de satisfaire ces demandes  
24 pendant une heure sur dix (10) ans. Ce n'était pas  
25 ça que monsieur Fontaine proposait. Au contraire,

1 il disait que le risque existe déjà et, au lieu  
2 d'essayer d'avoir une demande, une prévision de la  
3 demande un petit peu plus haute pour parer le  
4 risque de sous-estimation, c'est au contraire  
5 d'avoir une bonne prévision de la demande. Mais, à  
6 cette bonne prévision de la demande, on peut  
7 ajouter une réserve qui, elle, constitue le moyen  
8 de gérer, de gérer le risque que la demande soit en  
9 deçà de ce qui risquerait de survenir selon les  
10 aléas.

11 Quant aux résultats effectifs de la  
12 prévision de la demande effectuée par Gaz Métro,  
13 monsieur Fontaine, dans son témoignage écrit et  
14 oral, a indiqué qu'il est satisfait de la prévision  
15 des petit et moyen débits à l'horizon deux mille  
16 dix-huit (2018).

17 Quant à la prévision du secteur industriel,  
18 il indique une possible surestimation en deux mille  
19 seize-deux mille dix-sept (2016-2017) et deux mille  
20 dix-sept-deux mille dix-huit (2017-2018),  
21 surestimation de la demande à cause de  
22 l'incertitude quant à la date d'implantation du  
23 client IFFCO, monsieur Fontaine recommande de  
24 considérer comme un autre scénario, dans le plan  
25 d'approvisionnement de Gaz Métro, un scénario qui

1 serait sans IFFCO durant ces années. Par  
2 ailleurs... Oh! Excusez-moi. Et donc de traiter  
3 distinctement les moyens d'approvisionnement qui  
4 seraient liés à IFFCO d'ici deux mille dix-huit  
5 (2018).  
6 (15 h 14)

7 Par ailleurs, l'ACIG a fait mention de la  
8 possibilité inverse que TransCanada Énergie soit  
9 redémarrée et vienne s'ajouter à la demande de gaz.  
10 À cela, nous répondons en signalant que selon la  
11 décision rendue au dossier R-3898-2014, la décision  
12 D-2014-086, il existe actuellement une suspension  
13 de TransCanada Énergie qui va expirer à la fin deux  
14 mille dix-huit (2018), donc ça couvre la période  
15 visée par le présent plan d'approvisionnement.

16 J'aborde mon sujet suivant, le deuxième  
17 sujet qui est les moyens de parer au risque  
18 d'approvisionnement en transport de Gaz Métro.

19 D'abord, une erreur qui se trouve au  
20 paragraphe 15 de l'argumentation de Gaz Métro. Gaz  
21 Métro fait erreur au paragraphe 15 de cette  
22 argumentation lorsqu'elle plaide que l'entente, ce  
23 qu'on appelle l'entente, c'est l'entente TCPL  
24 Union-Enbridge-Gaz Métro, est indépendante  
25 d'Énergie Est. Au contraire, nous soumettons que

1 c'est le fait que les modalités d'Énergie Est  
2 incluront ou non la conversion en oléoduc du  
3 gazoduc du nord de l'Ontario qui déterminera si des  
4 nouveaux investissements en gazoduc en Ontario  
5 seront requis en vertu de l'entente et, en vertu de  
6 cette même entente, seront à la charge des  
7 distributeurs.

8 Pour parer au risque d'approvisionnement,  
9 il est certes souhaitable, comme mesures visant à  
10 régler le problème à court terme, que les nouveaux  
11 contrats avec les clients en service continu  
12 prévoient des clauses permettant à Gaz Métro de  
13 les... de les envoyer au statut... au statut  
14 interruptible si le besoin le justifie. Ça se  
15 trouve dans l'argumentation d'aujourd'hui au  
16 paragraphe 22.

17 Il est également souhaitable, toujours dans  
18 cette perspective de court terme et plus  
19 généralement, d'accroître le parc interruptible de  
20 Gaz Métro. Nous notons à cet égard que, selon Gaz  
21 Métro, l'accroissement de la capacité de  
22 vaporisation de l'usine LSR avec accroissement  
23 corrélatif du nombre de journée d'interruption et  
24 la création éventuelle d'une classe C interruptible  
25 de fine pointe pluriannuelle qui serait offerte aux

1 clients en service continue, pourrait inciter les  
2 clients interruptibles additionnels à migrer vers  
3 le service continu, donc à accroître le risque  
4 d'approvisionnement en transport que l'on cherche,  
5 au contraire, à réduire.

6 Il faudrait donc s'assurer que Gaz Métro  
7 dispose des outils contractuels et réglementaires  
8 nécessaires pour pouvoir refuser les migrations que  
9 toute nouvelle solution à l'usine LSR ou par la  
10 création d'une classe C interruptible pourrait  
11 entraîner. Il faudrait également envisager une  
12 clause permettant l'interruptibilité des clients  
13 qui... des clients actuellement en... qui  
14 fournissent leur transport et qui migrent vers le  
15 transport de réseau.

16 Mais, l'interruption dans toutes ces  
17 dernières options - et c'est ça le... le point  
18 central de notre propos à ce sujet - dans toutes  
19 ces dernières options, l'interruption par sa nature  
20 signifie un accroissement des émissions de gaz à  
21 effet de serre, comme le souligne avec justesse  
22 également le ROÉÉ.

23 Il n'y a pas vraiment de solution miracle  
24 qui permettrait par ailleurs de diriger  
25 spontanément les clients interrompus ailleurs que

1 vers le mazout, que ce soit vers l'électricité  
2 ou... ou vers la biomasse puisque les clients qui  
3 ont déjà accès à la biomasse renouvelable  
4 l'utilisent déjà, par hypothèse. Il est donc  
5 souhaitable de trouver des solutions autres que  
6 l'interruption afin de gérer le risque  
7 d'approvisionnement en transport de Gaz Métro.

8 Et ces solutions autres que l'interruption,  
9 il y en a deux principalement. D'une part,  
10 l'accroissement de l'entreposage en sol québécois  
11 et, d'autre part, l'accroissement des mesures en  
12 efficacité énergétique, mais qui ciblerait le  
13 chauffage, qui ciblerait la charge de chauffage  
14 puisque c'est celle-là qui est principalement visée  
15 par le risque d'approvisionnement en transport. Je  
16 parlerai d'abord de l'accroissement de  
17 l'entreposage en sol québécois.

18 (15 h 19)

19 Il y avait une proposition qui avait été  
20 soumise par Intragaz récemment avec l'appui de Gaz  
21 Métro au dossier R-3868-2014, qui a été rejetée par  
22 la Régie. Nous soumettons que cette décision, et la  
23 décision en révision dans le même dossier, était  
24 basée sur la preuve telle que déposée dans ce  
25 dossier par Intragaz et secondairement par Gaz

1 Métro. Cett preuve, on peut le voir spontanément  
2 quand on regarde le dossier, était loin d'être  
3 aussi élaborée que les preuves qui ont été faites  
4 dans ce dossier et dans d'autres dossiers  
5 tarifaires de Gaz Métro et qui illustrent le risque  
6 grandissant auquel fait face Gaz Métro quant à son  
7 approvisionnement en transport, quant aux coûts qui  
8 pourront en résulter.

9 D'ailleurs, l'entente, en fait, pas  
10 l'entente, mais le projet d'entente, puisque  
11 l'entente n'est pas encore approuvée par l'Office  
12 national de l'énergie, mais l'entente en question,  
13 le projet Énergie Est, tout ça a été moins  
14 développé à l'époque où ce dossier a été entendu.  
15 Donc, de toute façon, il n'y a pas de règle de  
16 *stare decisis* auprès de la Régie de l'énergie.  
17 Donc, rien n'empêche de nouveau Intragaz, avec  
18 l'appui de Gaz Métro, de soumettre, même si elles  
19 le veulent, la même proposition, mais avec une  
20 preuve plus élaborée qui ferait mieux état du  
21 risque des alternatives à cet accroissement  
22 d'entreposage en sol québécois, du risque de prix  
23 qui pourrait se rattacher à ces alternatives-là.

24 Je vous cite à cet égard aussi une  
25 jurisprudence qui était dans le dossier R-3493-

1 2002, la décision D-2002-229, aux pages 10 et 11.  
2 Je vais vous lire un court extrait. En fait, il  
3 s'agissait d'une demande de révision par Hydro-  
4 Québec Transport, d'une décision qui, enfin,  
5 essentiellement d'une décision dont elle était  
6 insatisfaite et le banc de révision dit... C'était  
7 peut-être pas... on n'entre peut-être pas dans les  
8 cas d'application d'une révision de décision, mais  
9 c'est pas grave, vous pouvez revenir l'année  
10 prochaine et faire changer tout cela parce que les  
11 tarifs ne sont pas éternels; ils évoluent avec le  
12 temps. Donc, un extrait de cette décision dit que :  
13 Un tel problème - donc, le problème  
14 qui faisait l'objet de la demande de  
15 révision - peut plus adéquatement être  
16 traité dans le contexte d'une demande  
17 d'ajustement des tarifs. La  
18 réglementation économique est  
19 essentiellement évolutive et la Loi  
20 permet de modifier les tarifs  
21 lorsqu'ils ne sont plus justes et  
22 raisonnables.  
23 Donc, on peut appliquer ces propos à ce qui s'est  
24 passé dans le récent dossier d'Intragaz. Intragaz  
25 et Gaz Métropolitain étaient liées par la preuve,

1 et peut-être l'insuffisance de preuve, qui avait  
2 été déposée lors du dossier initial qu'ils avaient  
3 présenté à la Régie. Ils n'ont pas pu compléter ou  
4 changer cette preuve au stade de la révision. Donc,  
5 la révision a été rejetée, mais rien ne leur  
6 empêche de présenter même le même projet s'ils le  
7 désirent, mais avec une meilleure preuve, et une  
8 preuve qui serait à date, qui tiendrait compte de  
9 l'évolution de l'entente et du contrat, en fait, du  
10 projet d'entente TCPL et du projet Énergie Est.

11 J'ajouterai même qu'afin d'éviter que la  
12 preuve déposée dans un éventuel dossier sur cet  
13 entreposage ne soit pas aussi fournie que celle au  
14 présent dossier tarifaire et d'étude du plan  
15 d'approvisionnement de Gaz Métro, il pourrait même  
16 être souhaitable que la Régie, si elle juge dans sa  
17 décision qui émanera des présentes audiences  
18 aujourd'hui qu'un accroissement de l'entreposage en  
19 sol québécois pourrait être souhaitable, que la  
20 Régie ordonne ou demande, selon l'article 48 de la  
21 Loi sur la Régie de l'énergie, à Intragaz de lui  
22 soumettre une nouvelle demande tarifaire au même  
23 effet que ce qui a été rejeté il y a quelques mois.  
24 Et cette demande pourrait même être étudiée dans  
25 une phase ultérieure du présent dossier, R-3879-

1 2014, de sorte que la formation pourra bénéficier  
2 de la preuve qu'elle a déjà reçue et qui est déjà  
3 au dossier... au présent dossier sur le risque et  
4 sur les coûts prévus en approvisionnement en  
5 transport.

6 (15 h 25)

7 L'autre outil - donc j'avais mentionné tout  
8 à l'heure que l'interruption ce n'est pas l'idéal  
9 pour gérer le risque d'approvisionnement en  
10 transport de Gaz Métro, que le premier outil  
11 c'était d'accroître l'approvisionnement en sol  
12 québécois - et l'autre outil pourrait consister à  
13 accroître les volumes d'efficacité énergétique,  
14 surtout en chauffage et en se basant sur des coûts  
15 évités qui seraient mis à jour, qui tiendraient  
16 compte des prévisions que l'on est en train de  
17 recevoir et de prévoir quant aux coûts  
18 d'approvisionnement supplémentaire en transport qui  
19 seraient autrement requis.

20 Et mettre en parallèle, comparer le coût  
21 des mesures d'efficacité énergétique au coût de ces  
22 autres options d'approvisionnement, puis au coût et  
23 au réalisme des options qui viseraient à accroître  
24 les options interruptibles aussi. Donc on mettrait  
25 tout ça en parallèle et on choisirait les

1 meilleures options. Je vous sou mets les meilleures  
2 options économiques, mais je vous inviterais aussi  
3 à tenir compte des autres... des autres avantages  
4 comparatifs qu'une option présente par rapport à  
5 l'autre.

6 Et ça devient plus facile maintenant parce  
7 qu'avec le SPEDE, réduire les consommations de gaz  
8 se traduit par une réduction des sommes qui doivent  
9 être payées pour couvrir ces émissions via le  
10 SPEDE. Donc le SPEDE joue précisément son rôle de  
11 monétiser, de transformer en outil économique une  
12 considération qui autrefois n'était pas monétisée  
13 et une considération environnementale.

14 Je vais un peu élaborer, mais je partage  
15 les propos que le ROEE vous a exprimés il y a  
16 quelques minutes quant au pouvoir qu'a la Régie de  
17 mettre en parallèle ces différentes mesures. Dans  
18 la décision qui a été rendue il y a environ un an,  
19 par laquelle la Régie a déclaré qu'elle n'avait pas  
20 juridiction pour imposer des programmes  
21 d'efficacité énergétique, d'abord il faut  
22 comprendre qu'on était dans un contexte où le  
23 Distributeur ne voulait pas mettre en place un  
24 certain programme.

25 Dans le présent cas, je ne suis pas sûr

1 qu'on se retrouverait devant la même situation. Si  
2 on avance dans une telle démarche de comparaisons  
3 des options, il n'est pas dit d'avance que Gaz  
4 Métro refusera d'implanter de nouvelles mesures  
5 d'efficacité énergétique si elles sont considérées  
6 plus efficaces, que des alternatives qui  
7 consisteraient à surdépenser en approvisionnement  
8 de transport, donc qui... Donc on n'est pas encore  
9 dans ces... et on ne peut pas présumer qu'on sera  
10 dans une situation où Gaz Métro dira : je veux  
11 absolument construire, aider TCPL à construire de  
12 nouveaux tuyaux, je ne veux pas d'efficacité  
13 énergétique, je veux plus de tuyaux à la place.

14 Et par ailleurs, et je vous soumetts... et  
15 je ne sais pas dans quelle mesure la Régie peut  
16 accepter ce genre de... ce raisonnement, mais  
17 l'article 49 de la Loi, quand il parle d'approuver  
18 les dépenses, parle d'approuver les dépenses  
19 nécessaires. Donc la Régie a le pouvoir de dire :  
20 bien payer TCPL pour qu'il construise plus de  
21 tuyaux, ce n'est pas nécessaire si vous pouvez  
22 faire mieux autrement.

23 Donc cette partie de l'article 49, peut-  
24 être est la voie qui permet à la Régie de reprendre  
25 sa juridiction qu'elle n'a pas exercée il y a un an

1 ou deux dans les dossiers d'efficacité énergétique,  
2 mais là en se basant sur un raisonnement différent,  
3 il ne s'agit pas, dans l'abstrait, d'approuver un  
4 PGEÉ, il s'agit de voir est-ce que plus de mesures  
5 d'efficacité énergétique sont meilleures que les  
6 alternatives qui consisteraient à surdépenser en  
7 transport?

8 Bon, il y a également trois autres  
9 articles. Maître Gertler du ROEE en mentionné deux.  
10 Il y a l'article... il y a l'article 5, qui permet  
11 d'interpréter... qui n'est pas un article attributif  
12 de juridiction, mais qui permet d'interpréter de  
13 quelle manière la Régie doit exercer ses  
14 juridictions en vertu de tous les autres articles  
15 de sa loi constitutive.

16 (15 h 29)

17 Il y a l'article 31 qui donne différentes  
18 juridictions à la Régie et il y a un autre article  
19 que je vous mentionne qui est l'article 51 qui fait  
20 appel à la notion de développement d'un réseau de  
21 distribution. Donc un réseau de distribution, un  
22 réseau de distribution de gaz naturel qui  
23 surdépasserait de manière complètement folle en  
24 transport, alors qu'elle négligerait des mesures  
25 moins coûteuses, plus efficaces en efficacité

1 énergétique. Est-ce que ce serait un réseau normal  
2 au sens de l'article 51? Donc ça fait des parties  
3 des outils législatifs dont vous pouvez vous  
4 prévaloir pour mettre en parallèle des mesures  
5 d'efficacité énergétique à des mesures  
6 d'interruption ou à des mesures simplement  
7 d'accroissement des dépenses en transport de gaz.

8 Et donc, nous vous invitons, nous invitons  
9 la Régie à prévoir dans sa décision au présent  
10 dossier qu'un tel débat devrait être fait lors de  
11 la prochaine cause tarifaire, c'est-à-dire on est  
12 déjà, on voit déjà les grands pourtours de la  
13 problématique au présent dossier. L'an prochain, il  
14 y aura une autre cause... bien, avant l'an prochain  
15 puisqu'il y a... c'est dès le mois de mars que...  
16 Gaz Métro doit déposer son prochain dossier  
17 tarifaire, en avril doit déposer son plan  
18 d'approvisionnement. Si les dates sont maintenues  
19 par un autre, par une autre formation en révision,  
20 ce seront ces dates-là qui vont s'appliquer. Donc  
21 la Régie pourrait, dans le prochain dossier  
22 tarifaire, qui est la phase suivante du prochain  
23 numéro de dossier, demander à Gaz Métro de lui  
24 présenter, de façon comparative, ses différentes  
25 options pour qu'on choisisse la meilleure voie,

1           donc la meilleure voie économique, la meilleure  
2           voie environnementale aussi pour gérer ce risque  
3           d'approvisionnement en transport.

4                        Un mot brièvement avant de passer au sujet  
5           suivant, sur l'aspect régional, nous vous  
6           soumettons que la Régie a le pouvoir d'édicter des  
7           offres interruptibles qui seraient différentes  
8           d'une région à l'autre, donc qui privilégierait les  
9           régions qui font, où le réseau de distribution est  
10          présentement encombré, de même qu'elle peut prévoir  
11          des mesures d'efficacité énergétique qui seraient  
12          différentes, qui varieraient régionalement et là  
13          encore, la variation pourrait être quant au montant  
14          de l'aide offerte puisque si le besoin est plus  
15          grand dans une certaine région, pourrait faire  
16          varier l'option, on pourrait faire varier l'aide  
17          financière.

18                      Je vous donne un exemple pour vous  
19          convaincre que c'est possible : les réseaux  
20          autonomes d'Hydro-Québec Distribution. Dans ces  
21          réseaux, il y a des programmes qui sont offerts,  
22          qui ne sont pas offerts en réseau intégré. C'est ce  
23          qu'on appelle les PUEERA P-U-E-E-R-A. Également,  
24          ces PUEERA varient d'un réseau à l'autre simplement  
25          parce que le besoin, la configuration de l'offre et

1 de la demande le justifie. Donc c'est tout à fait  
2 possible de faire la même chose chez Gaz Métro,  
3 d'avoir des mesures interruptibles, des mesures  
4 d'efficacité énergétique différentes d'une région à  
5 l'autre et qui seraient évidemment basées sur un  
6 coût évité régional. C'est peut-être plus compliqué  
7 à faire, mais c'est faisable et si on s'aperçoit  
8 qu'on résout un... qu'on résout un problème en  
9 faisant cela, c'est quelque chose que la Régie peut  
10 demander.

11 Je passe maintenant au sujet suivant qui  
12 est le PGEÉ. Donc nous avons souligné que les  
13 volumes prévus au PGEÉ de deux mille quatorze -  
14 deux mille quinze (2014-2015), deux mille quinze -  
15 deux mille seize (2015-2016) de Gaz Métro sont  
16 ambitieux. Monsieur Fontaine a souligné qu'ils se  
17 comparent bien à ceux du PGEÉ d'Hydro-Québec  
18 Distribution. Il a également souligné que les  
19 prévisions des PGEÉ de Gaz Métro de ses deux  
20 prochaines années sont fortement supérieures à  
21 celles des années... en moyenne des années deux  
22 mille sept à deux mille treize (2007-2013).

23 Les objectifs gouvernementaux de la  
24 stratégie énergétique deux mille six - deux mille  
25 quinze (2006-2015) du gouvernement du Québec en

1       efficacité gazière sont en voie d'être atteints et  
2       dans cette perspective, et c'est pour cela qu'il a  
3       été fait mention que les objectifs du PGEE, que les  
4       volumes prévus du PGEE étaient ambitieux. Dans  
5       cette perspective, il nous apparaît que la  
6       bonification proposée par Gaz Métro pour son PGEE  
7       est d'un niveau acceptable et elle ne peut  
8       certainement pas être qualifiée de complaisante.  
9       Toutefois, comme je l'ai mentionné tout à l'heure,  
10       nous invitons aussi la Régie à recommander à Gaz  
11       Métro de lui présenter d'éventuels accroissements à  
12       ses mesures d'efficacité énergétique en parallèle  
13       avec les autres moyens de gérer son risque  
14       d'approvisionnement en transport.

15       (15 h 34)

16               Donc, dépendant du résultat de cet  
17       exercice, le PGEE, même s'il est qualifié  
18       d'ambitieux présentement, pourrait s'accroître si  
19       on trouve qu'effectivement il y a des mesures  
20       d'efficacité énergétique qui sont préférables pour  
21       gérer ce risque.

22               La question n'est pas tant de savoir où se  
23       situe le PGEE par rapport au potentiel technico-  
24       économique total ou au PCMR de Gaz Métro, mais de  
25       savoir où il se situe par rapport aux autres

1 options considérées pour gérer le risque  
2 d'approvisionnement en transport et en mettant  
3 continuellement à jour le coût évité.

4 Donc, nous appuyons, pour cette raison, de  
5 manière un peu différente, par un raisonnement un  
6 peu différent, le ROEE dans cette volonté  
7 d'intégrer le PGEÉ à la recherche des solutions aux  
8 risques d'approvisionnement.

9 Comme ça a été mentionné par monsieur  
10 Fontaine dans sa preuve écrite et orale, nous  
11 sommes, par ailleurs, satisfaits de la révision  
12 apportée par Gaz Métro à ses coûts évités, en  
13 particulier l'écart accru entre les coûts évités en  
14 base et ceux pour le chauffage des locaux.

15 Et nous attirons votre attention sur la  
16 recommandation de monsieur Fontaine qui propose,  
17 qui ajoute que dans plusieurs programmes Gaz Métro  
18 utilise pour établir ses coûts évités un mixte des  
19 coûts évités de base et de chauffage des locaux. Et  
20 nous croyons que ce ratio devrait être incorporé  
21 dans toutes les fiches explicatives des programmes  
22 du PGEÉ.

23 Dans son témoignage écrit et oral, madame  
24 Brigitte Blais a, par ailleurs, passé en revue un  
25 grand nombre de programmes individuels en

1       efficacité énergétique. Je ne vais pas les passer  
2       tous en revue. Je vous référerai à la fois au  
3       rapport et aux notes sténographiques. Mais en  
4       attirant votre attention néanmoins sur un aspect  
5       particulier qui était la demande qui a été faite  
6       d'inviter Gaz Métro à accélérer les évaluations de  
7       ses programmes.

8               On considère, en effet, d'une année à  
9       l'autre que beaucoup d'évaluations de programmes  
10      sont reportées continuellement. Trois programmes  
11      ont d'abord été cités par madame Blais, le PE208,  
12      le PE218, le PE219, qui sont les trois programmes  
13      d'encouragement à l'implantation.

14             Et des frais sont prévus plusieurs années  
15      de suite pour ces évaluations, donc dans les  
16      budgets approuvés des PGÉÉ pour ces évaluations qui  
17      ne se réalisent pas. Je comprends que ces frais ne  
18      sont pas tous dépensés. Il y en a toujours une  
19      petite partie qui est dépensée quand même.

20             Nous invitons vraiment la Régie à demander  
21      à Gaz Métro de tenir ces évaluations et de fournir  
22      ces évaluations le plus rapidement possible.

23             Et un autre programme qui se trouve à être  
24      particulièrement sensible et qui nécessiterait  
25      également que l'on réalise l'évaluation maintenant

1 et non pas de la reporter à l'année deux mille  
2 quinze-deux mille seize (2015-2016), ce qui fait  
3 que l'on ne pourrait tenir compte des résultats de  
4 l'évaluation que dans la Cause tarifaire 2016-2017,  
5 c'est le Programme PE124 qui est le Programme de  
6 fenêtres Energy Star au marché résidentiel.

7 On sait, et la demande de renseignements  
8 numéro 6 de la Régie à Gaz Métro s'interrogeait sur  
9 la transformation évidente du marché, du marché des  
10 fenêtres que l'on constate, du taux d'opportunisme  
11 possiblement élevé qui pourrait en résulter. On a  
12 un TCTR négatif pour ce programme et on sait que ce  
13 programme est questionné également dans la Cause  
14 tarifaire en cours de Gazifère et que c'est un  
15 programme un peu supplémentaire.

16 C'est-à-dire qu'il y a déjà, le BEIÉ offre  
17 déjà le Programme Rénoclimat qui, en principe, bien  
18 qui récompense le participant quant au gain  
19 d'efficacité énergétique mesurée par filtrométrie  
20 qui résulte de l'ensemble des mesures qu'il peut  
21 mettre en place, y compris des fenêtres Energy  
22 Star.

23 (15 h 40)

24 Donc, un client pourrait bénéficier à la  
25 fois du programme du BEIÉ Rénoclimat et du

1 Programme Energy Star ou alors il pourrait se dire  
2 qu'il ne va pas faire tout Rénoclimat, mais qu'il  
3 va seulement faire les fenêtres EnergyStar. Et là  
4 se pose la question de l'installation. C'est que  
5 s'il n'y a pas de mesure d'infiltrométrie qui  
6 accompagne un tel programme, on sait que le grand  
7 problème de l'efficacité des fenêtres, ce n'est  
8 plus tellement les fenêtres elles-mêmes qui sont  
9 toutes de très bonnes qualités sur le marché, c'est  
10 leur installation.

11 Il n'y a pas de mesure du résultat net  
12 d'efficacité énergétique dans le programme actuel  
13 fenêtres EnergyStar puisqu'il n'y a pas de mesure  
14 d'infiltrométrie, donc il n'y a pas de... il n'y a  
15 rien qui est fait quant à la qualité de  
16 l'installation elle-même. Et tout ça fait partie de  
17 ce qui pourrait être regardé à la fois dans  
18 l'évaluation, qu'on souhaite la plus rapide de ce  
19 programme par un consultant externe et l'évaluation  
20 que fera Gaz Métro après cela, peut-être qu'elle va  
21 proposer un design différent du programme qui  
22 pourrait inclure des tests d'infiltrométrie pour  
23 mesurer la qualité de l'installation. Ou ça  
24 pourrait être tout simplement donner un montant  
25 supplémentaire à ceux qui participent à Rénoclimat.

1 Il y a plusieurs options possibles.

2 Et tout cela mériterait d'être examiné par  
3 Gaz Métro et ensuite soumis à la Régie pour qu'on  
4 puisse déterminer la meilleure manière de garder,  
5 avec ou sans modification, ou de transformer ce  
6 programme pour les années à venir. Donc, je vous  
7 réfère, comme je l'ai mentionné, au texte et aux  
8 propos tenus madame Blais sur le PGEÉ.

9 Et j'arrive finalement au dernier point,  
10 qui sera très bref, qui est le CASEP. Monsieur  
11 Fontaine a indiqué que le CASEP a permis de  
12 remplacer trente-sept millions (37 M) de litres de  
13 mazout et de réduire annuellement les émissions de  
14 GES de trente-neuf mille six cents (39 600) tonnes.  
15 Il avait d'abord été maintenu en parallèle malgré  
16 l'existence aussi du Fonds vert. Et nous croyons  
17 que la Régie devrait aussi permettre de maintenir  
18 ce programme en parallèle malgré l'existence du  
19 SPEDE.

20 Et la mise en place du SPEDE ne devrait pas  
21 avoir pour conséquence d'abolir toutes les autres  
22 mesures environnementales qui peuvent être mises en  
23 place, que ce soit des règles obligatoires ou des  
24 mesures financières comme le CASEP. Le SPEDE doit  
25 être conçu comme un supplément aux autres mesures.

1 Sinon, on régresse dans la lutte contre les  
2 changements, contre les émissions de gaz à effet de  
3 serre.

4 Le ROEE et le GRAME abondent dans le même  
5 sens. Et le ROEE a même fourni des sources  
6 internationales appuyant le maintien d'un tel  
7 programme malgré l'existence parallèle d'un marché  
8 de permis d'émissions échangeables. Donc, ça  
9 complète mes représentations. Puis je vous remercie  
10 beaucoup, Monsieur le Président, Madame et Monsieur  
11 les régisseurs. Et je suis prêt à répondre à des  
12 questions s'il y en a.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Merci, Maître Neuman. Monsieur Méthé.

15 M. PIERRE MÉTHÉ :

16 J'aurais une brève question. Vous avez évoqué tout  
17 à l'heure la notion de réseau normal. Je vais à  
18 l'article 51. C'est ce à quoi vous référiez. Et je  
19 lis : « Le développement normal d'un réseau. »  
20 J'aimerais comprendre la nuance, s'il y en a une,  
21 sinon m'expliquer en quoi c'est un synonyme.

22 Me DOMINIQUE NEUMAN :

23 Vous avez raison, c'est le développement normal  
24 d'un réseau. J'ai été un petit peu trop  
25 enthousiaste quand j'ai prononcé cette phrase.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Donc, la Régie n'aura pas d'autres questions,  
3 Maître Neuman.

4 Me DOMINIQUE NEUMAN :  
5 Merci beaucoup.

6 LE PRÉSIDENT :  
7 On serait donc... Merci. On serait donc rendu à la  
8 réplique. Est-ce que vous voulez prendre un cinq,  
9 dix minutes?

10 Me VINCENT REGNAULT :  
11 Non.

12 LE PRÉSIDENT :  
13 Allons-y!

14 RÉPLIQUE PAR Me VINCENT REGNAULT :  
15 Pendant la pause, avant que maître Neuman prenne la  
16 parole, j'ai eu l'occasion de rassembler mes idées,  
17 colliger celles de mes collègues également, puis  
18 vous faire part peut-être de nos derniers  
19 commentaires qui se voudront brefs. Mais il y a  
20 quand même un certain nombre de choses à dire  
21 considérant ce qui a été porté à votre attention  
22 par... donc un certain nombre de commentaires de la  
23 part de mes collègues qui méritent quelques  
24 réponses de mon côté.

25 Peut-être commencer avec toute la question

1 de l'offre interruptible et de ce qu'on a entendu  
2 évidemment du désir de Gaz Métro de trouver une  
3 solution à l'égard de ce problème-là et de la façon  
4 d'arriver ou d'atteindre notre objectif de trouver  
5 une solution. Durant les audiences, puis c'est de  
6 ça qu'on a discuté un peu tantôt avec mes  
7 collègues, il a été question de la possibilité  
8 d'importer en quelque sorte toute la réflexion sur  
9 le service interruptible dans le groupe de travail  
10 relatif à la fonctionnalisation qui va être entendu  
11 dans une, je pense, dans la cause... dans le cadre  
12 de la cause tarifaire deux mille quinze (2015).

13 (15 h 45)

14 Il y a d'autres possibilités qui s'offrent  
15 à nous, notamment, moi, je pense, et je pense ici à  
16 voix haute, puis, je n'ai pas la réponse  
17 aujourd'hui mais je pense que ça fait partie des  
18 réflexions qu'on peut tous avoir, puis Gaz Métro  
19 vous reviendra probablement avec une proposition, à  
20 moins que vous ne reveniez avant, mais je pense  
21 qu'une des alternatives qui est toujours possible,  
22 c'est que dans le cadre du dossier 3867 qui est sur  
23 la vision tarifaire, on décide de, par exemple,  
24 créer une phase 1-A, 1-B, je ne sais pas comment  
25 exactement l'appeler, dans le cadre de laquelle il

1           pourrait y avoir un traitement accéléré de la  
2           question de l'offre interruptible. Ça, c'est une  
3           autre solution.

4                       Maintenant, donc que... Donnez-moi juste un  
5           instant. O.K. Donc, l'autre chose dont je voulais  
6           discuter, c'était la façon d'arriver à cette  
7           solution-là. Parce que vous avez fait un  
8           commentaire, Monsieur le Président, à maître  
9           Sarault quant à la participation de l'ensemble des  
10          groupes de consommateurs et je suis évidemment,  
11          totalement, du même avis que la Régie quant au fait  
12          que je pense que toutes les parties prenantes, en  
13          tout cas, pour qui ça a un impact, doivent  
14          participer à la discussion.

15                      Cependant, je ne suis pas connaisseur; je  
16          ne connais pas le fin détail du dossier d'Hydro-  
17          Québec dans le cadre duquel il y a une solution qui  
18          a été trouvée. Je pense que... je comprends et ce  
19          que j'en comprends, et je ne pense pas que ce soit  
20          nécessairement une mauvaise solution, je trouve  
21          ça... c'est malheureux que maître Sicard ne soit  
22          plus là, je pensais qu'elle en parlerait dans le  
23          cadre de son argumentation, mais ce que je  
24          comprends de ce qui s'est passé, c'est que le  
25          distributeur d'électricité a rencontré un certain

1 nombre de grands clients industriels. Ils ont  
2 convenu d'une solution qui était mutuellement  
3 acceptable pour eux, qui a ensuite... solution qui  
4 a ensuite été présentée à la Régie, évidemment à  
5 l'ensemble des intervenants, qui ont eu à ce  
6 moment-là l'occasion de faire leurs représentations  
7 à l'égard de cette solution-là qui était suggérée.

8 Quant à Gaz Métro, il s'agit d'une... il  
9 s'agit probablement de la solution qui serait la  
10 plus efficace, qui permettrait de faire progresser  
11 ce dossier-là le plus rapidement possible, dans la  
12 mesure où, dans un premier temps, vous avez les  
13 parties principalement prenantes, si je peux dire,  
14 qui se rencontrent, ou qui conviennent, ou qui  
15 discutent d'une solution qui leur est mutuellement  
16 acceptable puisque c'est des parties les... les  
17 premières impliquées. Et, évidemment, les personnes  
18 qui subissent, entre guillemets, les conséquences  
19 de la nouvelle... de la proposition qui est faite,  
20 bien, ont l'occasion aussi à leur tour de faire  
21 valoir leur point de vue.

22 Alors, je pense que ça pourrait être une  
23 façon de fonctionner si, effectivement, c'est celle  
24 qui a été privilégiée dans le dossier d'Hydro-  
25 Québec. Je pense qu'on devrait se laisser les

1 portes ouvertes mais il y a une chose qui est  
2 certaine dans tout ça, c'est que, ultimement,  
3 l'ensemble des groupes de consommateurs devraient  
4 avoir leur mot à dire à l'égard de cette  
5 proposition-là ou de cette solution qui va être  
6 présentée.

7 Je voudrais également dire juste un mot  
8 suite à une chose qu'a dite maître Sarault quand il  
9 a parlé... quand il a évoqué le fait que ses  
10 clients étaient la source du problème mais aussi  
11 une solution. Simplement lui dire que je suis - il  
12 va être content probablement d'entendre ça - mais  
13 je veux juste lui dire que je suis en désaccord  
14 avec lui. Je pense que les clients industriels sont  
15 plutôt l'occasion du problème, certainement pas la  
16 cause du problème.

17 Le problème, il trouve sa source dans les  
18 conditions actuelles au niveau du transport, puis  
19 dans tout l'environnement gazier qui prévaut. Je ne  
20 pense pas que ce soit la faute des clients  
21 industriels d'une... en premier lieu. Alors, je  
22 voudrais aussi... je voulais mettre ça au clair  
23 pour la Régie à ce niveau-là.

24 Il y a eu une... je crois que c'est maître  
25 Rozon qui a posé cette question-là à l'égard des

1           capacités de transport : advenant une révision de  
2           l'offre interruptible, qu'advient-il des  
3           capacités de transport qui ont été contractées par  
4           Gaz Métro? Simplement, vous rassurer, évidemment  
5           la demande aux services continus diminue;  
6           simplement vous rassurer : les outils  
7           d'approvisionnement de Gaz Métro sont constitués  
8           d'un ensemble d'outils, de contrats de transport,  
9           tous avec des échéances, avec des durées plus ou  
10          moins longues, avec des échéances qui s'échelonnent  
11          dans le temps. Donc, à ce stade-ci, Gaz Métro  
12          n'entrevoit pas de problème quant à la possibilité  
13          d'ajuster, je vous dirais, ses outils en fonction  
14          des résultats d'une éventuelle révision du service  
15          interruptible.

16          (15 h 50)

17                    À l'égard de... Je passe maintenant à  
18                    quelques commentaires qui ont été faits par maître  
19                    Turmel de la FCEI. Alors, *mea culpa*, ça m'arrive à  
20                    moi aussi, en fait, j'ai pris mes désirs pour une  
21                    réalité dans mon argumentation lorsque j'ai indiqué  
22                    que monsieur Gosselin avait dit que c'était la  
23                    meilleure solution, mais je veux quand même attirer  
24                    l'attention de la Régie.

25                    J'ai indiqué dans mon plan d'argumentation

1 - excusez-moi - l'année... page... paragraphe 58,  
2 donc j'ai indiqué à la FCEI combien que l'année la  
3 plus récente disponible fournit les meilleures  
4 informations et j'ai indiqué la page 46.

5 Mais, j'ai eu un échange également avec  
6 monsieur Gosselin un peu plus loin dans les notes  
7 sténographiques de la même journée, à la page 66,  
8 il me dit... et je lui... dans ma question, en  
9 fait, j'affirme qu'il m'a dit qu'il a dit que  
10 c'était la meilleure année et il me dit :

11 Bien, non. Non, ce n'est pas ce que  
12 j'ai dit.

13 Ce qui est effectivement le cas

14 J'ai dit que l'année de référence la  
15 plus récente c'est celle qui a le plus  
16 d'information ou disons que  
17 l'information est la plus proche ou la  
18 clientèle disons est la plus proche de  
19 la clientèle de l'année témoin. Donc,  
20 elle contient plus d'information sur  
21 cette clientèle-là [...]

22 Alors, effectivement, monsieur Gosselin n'a pas dit  
23 qu'il s'agissait de la meilleure année, sauf que je  
24 ne sais pas comment une année peut être meilleure  
25 si celle qu'on regarde est celle qui contient le

1 plus d'information. Bien franchement, je pense  
2 qu'il y a un synonyme. En tout cas, moi, je me  
3 permets de faire ce synonyme-là. Je pense qu'il n'a  
4 pas voulu dire qu'il s'agissait de la meilleure  
5 année pour se garder toutes les portes ouvertes.  
6 Mais, je pense qu'à quelque part, en reconnaissant  
7 que c'était l'année qui fournissait le plus  
8 d'information, on en arrive à la conclusion qu'il  
9 s'agit à ce moment-là de la meilleure année.

10 Maître Turmel vous a aussi parlé de... ou  
11 cité monsieur Gosselin parce que monsieur Gosselin  
12 expliquait que les régressions linéaires, elles ne  
13 capturaient pas des causalités, mais des  
14 corrélations. J'ai moi aussi noté cette phrase-là  
15 qui était, je trouve, tout à fait savoureuse et  
16 magnifique de la part de monsieur Gosselin, sauf  
17 que la réalité, c'est que les régressions linéaires  
18 aussi imparfaites soient-elles sont la façon que  
19 les distributeurs emploient pour déterminer une  
20 journée de pointe. Alors, je comprends que ça ne  
21 donne peut-être pas les résultats que la FCEI  
22 souhaiterait avoir, sauf que, à moins que la FCEI  
23 nous arrive avec une autre proposition pour  
24 calculer une journée de pointe, à l'heure actuelle,  
25 c'est la meilleure solution qui existe, comme en

1 fait foi l'usage très répandu de celle-ci.

2 Maître Turmel vous a également parlé de  
3 Saint-Flavien. Encore une fois, il avait raison, je  
4 n'ai dit... je n'ai rien dit à ce sujet dans mon  
5 argumentation. Cependant, j'ai le raisonnement ou  
6 l'affirmation que maître Turmel ne devrait pas être  
7 étendue à l'ensemble du dossier. Il y a eu un  
8 certain nombre de questions qui ont été posées à  
9 Gaz Métro à l'égard de l'utilisation de Saint-  
10 Flavien avec des réponses bien précises qui ont été  
11 fournies.

12 Je comprends que la FCEI souhaiterait qu'on  
13 utilise ou qu'on prévoie l'utilisation de Saint-  
14 Flavien d'une certaine façon, notamment avec un  
15 débit maximal au courant du mois de janvier, des  
16 débits réduits au mois de février notamment. Mais,  
17 la réalité de la vie, c'est qu'il y a des journées  
18 froides qui se produisent également en février puis  
19 on en a besoin de Saint-Flavien en février. Donc,  
20 dans l'état actuel des choses, la prévision, on  
21 pense que c'est la façon la plus prudente de  
22 prévoir l'utilisation... la façon dont on prévoit  
23 utiliser Saint-Flavien, on pense que c'est la façon  
24 la plus prudente de le faire.

25 Monsieur... Maître Turmel vous a aussi

1 parlé d'optimisation, de s'adresser à Intragaz pour  
2 optimiser le profil d'utilisation. Je me permets de  
3 rappeler encore une autre chose qui a été dite dans  
4 le cadre des audiences. C'est que ce profil-là -  
5 puis je ne vous dis pas qu'on ne le refera pas, là,  
6 je pense qu'il faut faire preuve d'ouverture  
7 d'esprit, c'est un peu le message, la teneur de mon  
8 message ce matin. Excusez-moi.

9           Donc, c'est ça, je ne vous dis pas qu'on ne  
10 fera pas preuve... on ne fera pas preuve  
11 d'ouverture d'esprit. Simplement que ce profil-là,  
12 on a déjà fait plusieurs vérifications ou plusieurs  
13 démarches avec Intragaz au cours des dernières  
14 années pour justement tenter de l'optimiser.  
15 Simplement rappeler ça.

16 (15 h 56)

17           Quelques mots au sujet de la... de ce que  
18 vous a dit maître Gertler. En tout cas, il y a une  
19 chose sur laquelle je vais être d'accord avec  
20 maître Gertler, c'est qu'il ne sera jamais reconnu  
21 pour sa brièveté, ça... je pense que c'est certain.  
22 Puis je me permets de faire cette farce-là parce  
23 qu'il l'a lui-même dit lorsqu'il a prévu son temps  
24 de... son temps d'intervention. Mais pour être  
25 sérieux, je vais - puis je pèse mes mots, je vais

1 vous dire, j'ai trouvé ça pratiquement insultant ce  
2 qui a été dit à certains égards à l'égard de Gaz  
3 Métro par le procureur du ROEE.

4 « J'ai entendu dire que Gaz Métro fixait  
5 son objectif d'économie d'énergie en fonction de sa  
6 bonification », je trouve qu'il ne peut pas y avoir  
7 une affirmation plus démagogique que celle... plus  
8 démagogue que celle-là, plus démagogique que celle-  
9 là. On a, jusqu'à tout récemment, eu des cibles  
10 d'efficacité énergétique qui étaient environ à  
11 trente-deux millions de mètres cubes (32 Mm(3)) par  
12 année. On l'a augmenté cette année à trente-neuf  
13 millions de mètres cubes (39 Mm(3)), presque  
14 quarante millions de mètres cubes (40 Mm(3)). Vous  
15 avez SÉ-AQLPA qui - si vous avez un intervenant qui  
16 est actif au niveau environnemental, c'est bien  
17 celui-là - qui vient vous dire que c'est un  
18 objectif qui est ambitieux, que la bonification est  
19 acceptable, qu'elle n'est pas complaisante, comme  
20 l'a répété monsieur... maître Neuman. Je pense que  
21 de faire cette affirmation-là de la part du ROEE  
22 c'est carrément exagéré.

23 J'ai entendu une autre chose qui m'a déplu.  
24 Vous m'avez peut-être vu prendre une note avec un  
25 peu plus de vigueur, mais c'est quand il discutait

1 de... je crois de la vaporisation et il a parlé de  
2 la tendance de Gaz Métro à vouloir augmenter sa  
3 base de tarification - il ne l'a pas dit tout à  
4 fait comme ça, vous me permettrez de paraphraser un  
5 peu - puis parce qu'on est rémunéré. Je m'excuse,  
6 cette rémunération-là, on l'a pour une raison,  
7 c'est parce qu'il y a un risque aussi qui vient en  
8 fonction des investissements qu'on fait. Alors  
9 c'est pas quelque chose qu'on nous donne, c'est  
10 quelque chose qui, quant à moi, est mérité. On a  
11 l'occasion de faire des débats à ce sujet-là sur  
12 une base régulière.

13 Mais je veux juste... je veux juste  
14 exprimer un peu mon... mon désaccord, disons-le  
15 comme ça, à l'égard de ces commentaires-là qui  
16 m'apparaissent gratuits, puis sans fondements, puis  
17 pas de nature certainement à faire avancer le  
18 débat. Je pense que Gaz Métro, en commençant par  
19 madame Brochu qui intervient dans un bon nombre de  
20 forums, est une entreprise qui a à coeur  
21 l'environnement. C'est certain qu'on distribue un  
22 carburant ou un carburant fossile, mais je pense  
23 qu'on fait les efforts, on met beaucoup d'efforts  
24 justement à l'égard de l'efficacité énergétique. Et  
25 c'est ça, je pense que ça complète ce que j'ai à

1 dire à ce sujet-là.

2 Dernière chose dont je voudrais vous parler  
3 c'est la plaidoirie de maître Neuman. J'ai quelques  
4 commentaires, Monsieur... Maître Neuman employait  
5 le mot « caricature » en référant au fait qu'on  
6 était mieux d'aller un petit peu plus ou d'avoir  
7 une demande en pointe un petit peu plus, un petit  
8 peu moins, qu'un petit peu moins. Je pense que  
9 c'est important de garder à l'esprit que c'est pas  
10 juste Gaz Métro qui vous dit ça, vous avez aussi  
11 les consommateurs qui sont venus vous dire ça. Vous  
12 avez l'ACIG qui est venue vous dire ça, vous avez  
13 la FCEI qui est venue vous dire ça, vous avez UC,  
14 des gens qui sont en premier lieu concernés par la  
15 demande, par l'approvisionnement. Puis je pense que  
16 ça, c'est certainement pas une caricature, c'est  
17 quelque chose qui est bien réel, c'est des gens qui  
18 l'utilisent cette énergie-là.

19 Ensuite, j'ai... j'ai... Un autre qui a été  
20 mal cité, vous m'en excuserez, c'est monsieur...  
21 monsieur Fontaine lorsqu'il me disait que je ne  
22 l'aurais pas correctement cité, mais en fait mon  
23 objectif lorsque j'ai parlé de ce que monsieur  
24 Fontaine a dit c'était pas tant de le citer pour  
25 m'appuyer sur sa citation pour faire un argument,



1 preuve-là, mais moi je, ce dossier... cette  
2 entente-là puis le projet, on en a discuté dans le  
3 cadre de ce dossier-ci. On en a discuté dans le  
4 cadre d'autres dossiers mais c'est important.  
5 L'entente, c'est une entente qui va permettre à  
6 terme le déplacement de la structure  
7 d'approvisionnement de Gaz Métro vers Dawn et elle  
8 est totalement indépendante de tout ce qui est, de  
9 tout ce qui concerne le projet oléoduc Énergie Est.  
10 Si vous oubliez le projet Énergie Est pour  
11 l'instant, vous avez Gaz Métro qui souhaite  
12 déplacer ses approvisionnements à Dawn.

13 Et qu'est-ce que TransCanada lui dit?  
14 TransCanada lui dit « Je n'ai pas les capacités  
15 pour te permettre d'acheminer l'entièreté de ton  
16 gaz naturel à partir de Dawn. Je dois bâtir des  
17 capacités additionnelles. » Et quand on demande à  
18 TransCanada de bâtir des capacités additionnelles,  
19 elle nous dit non parce que les tarifs qui ont été  
20 décidés par l'ONE ne me permettent pas de récupérer  
21 les coûts ou mes investissements. Et c'est de là  
22 qu'est venue l'entente qui est intervenue entre les  
23 distributeurs de l'Ontario et du Québec et  
24 TransCanada c'est justement pour permettre à  
25 TransCanada de bâtir, de faire des investissements

1 et de récupérer cet investissement-là.

2           Jusqu'ici, il n'y a absolument aucun lien  
3 avec Énergie Est. Énergie Est c'est quelque chose  
4 qui arrive ultérieurement, projet dans le cadre  
5 duquel on retire, ou TransCanada souhaite retirer  
6 une portion des capacités qui sont dans le triangle  
7 de l'est et propose de remplacer la capacité  
8 qu'elle retire dans le triangle de l'est, dans le  
9 fameux North Bay shortcut, par d'autres  
10 investissements qui sont distincts de ceux qui vont  
11 découler de l'entente, donc qui acceptent de faire  
12 des investissements pour remplacer la capacité qui  
13 va être retirée dans le North Bay shortcut.

14           Alors je veux juste pas qu'il y ait de  
15 confusion qui soit entretenue dans votre esprit à  
16 ce sujet-là; c'est vraiment deux choses qui sont  
17 complètement distinctes. Puis je me permets bien...  
18 bien gentiment j'invite maître Neuman s'il veut  
19 qu'on en discute puis je vais clarifier cette  
20 chose-là. Je ne voudrais pas que lui non plus qu'il  
21 y ait de confusion qui soit entretenue dans la  
22 réalité qu'il voit.

23           Bon maître Neuman vous a aussi parlé du  
24 projet d'investissement qui a été refusé par la...  
25 du projet d'investissement par Intragaz qui a été

1 refusé. Il vous a parlé de la possibilité pour la  
2 Régie d'avoir recours à l'article 48 pour ordonner  
3 à Intragaz de déposer des nouveaux tarifs. Je pense  
4 qu'il ne faut pas mélanger les choses dans la loi.  
5 L'article 48 effectivement donne la possibilité à  
6 la Régie de causer ou de provoquer, d'ouvrir une  
7 cause tarifaire.

8 Un investissement, c'est une chose qui est  
9 différente. Je ne pense pas que la Régie, puis si  
10 jamais il le faut, on aura ce débat-là un jour, là,  
11 mais je ne pense pas que la Régie a le pouvoir  
12 d'ordonner à un distributeur de faire un  
13 investissement. Si Intragaz, pour toutes sortes de  
14 raisons un jour, souhaite revenir à la Régie pour  
15 proposer à nouveau le projet qui a été refusé, elle  
16 le fera mais je ne pense pas que la Régie dispose  
17 de ce pouvoir-là.

18 Je n'en ai plus pour très, très longtemps,  
19 Monsieur le Président, là. Je sais que SÉ-AQLPA  
20 vous a aussi parlé, au début de son argumentation,  
21 de nuances à apporter au niveau des principes à  
22 appliquer pour l'établissement de la demande de  
23 pointe, l'acquisition des outils de transport. On  
24 vous a parlé d'établir la prévision de la demande,  
25 de la décomposer ensuite en demande de base,

1 demande de pointe, demande de fine pointe.

2 Je pense que cette façon de présenter les  
3 choses n'est pas tout à fait la réalité à laquelle  
4 nous on fait face, avec laquelle nous autres, chez  
5 Gaz Métro, avec laquelle on compose puis qui vous  
6 est présentée. La façon de faire les choses, je  
7 pense que ça vous a été expliqué à quelques  
8 reprises, c'est d'établir une prévision de la  
9 demande qui est globale et d'y répondre d'une façon  
10 globale sans nécessairement décomposer l'ensemble  
11 de ces outils-là et puis le nombre de journées  
12 d'interruption, bien dépend justement de cette...  
13 de ce portefeuille d'outils global que nous  
14 déterminons pour répondre à la demande qui a été, à  
15 la demande globale encore une fois qui a été  
16 identifiée.

17 Dernier point peut-être avant de juste me  
18 retourner vers mes gens puis m'assurer que j'ai  
19 couvert tous les aspects. On vous a parlé aussi  
20 d'une offre interruptible, différente d'une région  
21 à l'autre. Je ne vous dis pas non puis Gaz Métro ne  
22 vous dit pas non. La seule réflexion que ça m'a  
23 amenée, ça m'apparaît être une brèche importante  
24 dans un principe, dans le principe du timbre-poste,  
25 dans le principe que le même tarif s'applique

1 partout.

2 (16 h 04)

3 Alors quand je vous dis qu'il ne faut pas  
4 déshabiller Pierre pour habiller Paul - je l'ai eu  
5 cette fois-ci, on s'est pratiqué sur l'heure du  
6 lunch - bien, ça, c'en est peut-être un exemple. Si  
7 on crée un service interruptible à un endroit, donc  
8 on bat en brèche ce principe-là qui est un  
9 principe, je pense, important aux yeux de la Régie  
10 et de l'ensemble des consommateurs aussi je crois.  
11 Et je pense que ça mériterait une étude très  
12 sérieuse.

13 Donnez-moi juste un instant s'il vous  
14 plaît. Ça complète les représentations que j'avais  
15 à faire aujourd'hui. Merci. Merci pour l'attention,  
16 merci pour la disponibilité. Puis évidemment s'il y  
17 a quoi que ce soit, on est toujours disponible.

18 Me LOUISE ROZON :

19 Maître Regnault, j'ai peut-être... j'aimerais peut-  
20 être revenir en fait sur un élément que vous avez  
21 mentionné dans votre plaidoirie au paragraphe 79.  
22 C'est au sujet, là, d'une solution qui a été  
23 avancée par le président de la formation à l'égard  
24 du client GNL.

25

1 Me VINCENT REGNAULT :

2 Oui.

3 Me LOUISE ROZON :

4 Bon. Vous nous dites que, finalement, c'est une  
5 idée qui mérite d'être davantage explorée, que vous  
6 allez revenir rapidement à ce sujet-là. On parle  
7 quand même d'une capacité importante de cinq cent  
8 quelque 10(3) m(3) pour deux mille dix-huit (2018).  
9 Donc, est-ce qu'il serait... Comment vous voyez ce  
10 scénario-là? Est-ce que la Régie... Comment on peut  
11 prendre ça en considération dans l'optique où il  
12 n'y a rien d'attaché, mais que dès cet automne,  
13 vous allez avoir besoin de contracter du transport  
14 pour deux mille dix-huit (2018) et ce sur une  
15 période de quinze (15) ans, tout en sachant qu'il y  
16 aurait peut-être une possibilité quand même assez  
17 intéressante, facile d'application d'aller chercher  
18 une capacité additionnelle?

19 Me VINCENT REGNAULT :

20 En fait ce que je vais... La réponse à votre  
21 question, Maître Rozon, je ne l'ai pas. Je ne l'ai  
22 pas à ce stade-ci pour être tout à fait transparent  
23 avec vous. Ce que je vous propose, c'est... Un, je  
24 prends bonne note... bien, je prends bonne note de  
25 votre question. Gaz Métro prend bonne note de votre

1 question, puis on va y répondre. On va y répondre  
2 dans les meilleurs délais. Je vous dirais,  
3 aujourd'hui, on est mardi. Demain matin, j'aurai  
4 l'occasion d'en discuter avec le gens au bureau.

5 Ce que je peux vous dire, c'est que je peux  
6 m'engager envers vous à vous revenir d'ici la fin  
7 de la semaine, pas nécessairement avec la réponse à  
8 votre question, mais avec un moment auquel je  
9 pourrai peut-être revenir plus avec une réponse à  
10 votre question pour vous permettre de considérer ça  
11 dans la réflexion que vous aurez avant de rendre  
12 votre décision. Est-ce que, ça, c'est quelque chose  
13 qui vous conviendrait?

14 LE PRÉSIDENT :

15 Oui.

16 Me VINCENT REGNAULT :

17 Parfait.

18 Me LOUISE ROZON :

19 Excellent. C'est bon. Merci, Maître Regnault.

20 Me VINCENT REGNAULT :

21 Donc je ferai ça.

22 Me LOUISE ROZON :

23 Je n'ai pas d'autres questions.

24 Me VINCENT REGNAULT :

25 Merci.

1 M. PIERRE MÉTHÉ :  
2 J'aurais une courte question. Puisque la formation  
3 dans le dossier 3879 est intéressée par ce tarif  
4 interruptible, on a évoqué la possibilité d'un  
5 groupe de travail ou d'une proposition spontanée ou  
6 de discussions entre clients qui pourraient être  
7 affectés, ensuite des résidentiels pour revenir à  
8 la Régie, évidemment, dans le dossier actuel, c'est  
9 une grande préoccupation, dans le dossier 3867 c'en  
10 est une, mais qui est à plus moyen terme, est-ce  
11 que Gaz Métro indiquerait dans 3867 prochainement  
12 qu'il s'agit d'une idée qui lui apparaît urgente ou  
13 si elle attend plutôt que la Régie dans le présent  
14 dossier indique sa préférence, son désir ou le fait  
15 que la suggestion apparaît opportune?

16 Me VINCENT REGNAULT :  
17 Je pense que vous pouvez compter sur Gaz Métro pour  
18 vous revenir très rapidement avec une suggestion à  
19 l'égard de cette question-là et du traitement du  
20 service interruptible. Je ne voudrais aller jusqu'à  
21 vous dire que ça sera dans la lettre de vendredi  
22 qui vous sera transmise d'ici vendredi, mais  
23 assurément rapidement pour permettre justement de  
24 faire avancer ce dossier-là également.

25

1 LE PRÉSIDENT :  
2 Merci, Maître Regnault. Ça met donc fin à  
3 l'audience. Je veux d'abord remercier tous les  
4 intervenants pour leur participation. J'ai noté  
5 aussi une certaine flexibilité. Madame Paquet,  
6 j'apprécie. Je voudrais aussi remercier le fameux  
7 panel de beaucoup de chaises, six ou sept  
8 personnes. Deux jours devant nous autres, ça ne  
9 doit pas être si facile que ça. Donc, je voudrais  
10 les remercier pour leur contribution, Madame Downs,  
11 Madame Lemay.

12 Et puis, écoutez, merci bien entendu à  
13 notre greffière et les sténographes nous permettent  
14 de terminer ça aujourd'hui. Et quant à la prise en  
15 délibéré du dossier, bien, je vais attendre, la  
16 Régie va attendre une lettre vendredi qui pourrait  
17 alimenter nos réflexions. Donc, là-dessus, je vous  
18 remercie beaucoup et vous souhaite une bonne fin de  
19 journée.

20

21 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

22

---

1

2

3

SERMENT D'OFFICE :

4

Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,

5

certifie sous mon serment d'office, que les pages

6

qui précèdent sont et contiennent la transcription

7

exacte et fidèle des notes recueillies par moi au

8

moyen du sténomasque, le tout conformément à la

9

Loi.

10

11

Et j'ai signé :

12

13

14

---

CLAUDE MORIN (200569-7)